

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique

Triennat 2024 - 2026



**PLAN INTÉGRÉ D'IMPORT-SUBSTITUTION
AGROPASTORAL ET HALIEUTIQUE
(PIISAH) 2024-2026**

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	v
LISTE DES ACRONYMES	vi
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	ix
INTRODUCTION	1
Chapitre 1 : ORIENTATIONS POUR L'ÉLABORATION DU PLAN	4
1.1. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT 2020-2030	4
1.2. SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SNADDT)....	4
1.3. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR RURAL/ PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (SDSR/PNIA) 2020-2030	5
1.4. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES 2020-2030	5
1.5. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES	5
Chapitre 2 : ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES FILIÈRES	7
2.1. FILIERE RIZ	7
2.1.1 <i>Situation de l'offre</i>	7
2.1.2. <i>Situation de la demande</i>	8
2.1.3. <i>Principaux acteurs et bassins de production</i>	8
2.1.4. <i>Défis pour le développement de la filière</i>	8
2.2. FILIERE MAÏS	9
2.2.1 <i>Situation de l'offre</i>	9
2.2.2. <i>Situation de la demande</i>	10
2.2.3. <i>Principaux acteurs et bassins de production</i>	11
2.2.4. <i>Défis pour le développement de la filière</i>	12
2.3. FILIERE BLE/FARINES LOCALES.....	12
2.3.1 <i>Situation de l'offre</i>	12
2.3.2 <i>Situation de la demande</i>	12
2.3.3. <i>Principaux acteurs et bassins de production</i>	13
2.3.4. <i>Défis pour le développement de la filière</i>	13
2.4. FILIERE MIL/SORGHO.....	14
2.4.1 <i>Situation de l'offre</i>	14
2.4.2 <i>Situation de la demande</i>	14
2.4.3. <i>Principaux acteurs et bassins de production</i>	15
2.4.4. <i>Défis pour le développement de la filière</i>	16
2.5. FILIERE SOJA	16
2.5.1 <i>Situation de l'offre</i>	16
2.5.2 <i>Situation de la demande</i>	17

2.5.3. Principaux acteurs et bassins de production	17
2.5.4. Défis pour le développement de la filière.....	17
2.6. FILIERE PALMIER A HUILE	17
2.6.1 Situation de l'offre.....	17
2.6.2 Situation de la demande.....	18
2.6.3. Principaux acteurs et bassins de production	18
2.6.4. Défis pour le développement de la filière.....	19
2.7. FILIERE POISSON.....	19
2.7.1 Situation de l'offre.....	19
2.7.2 Situation de la demande.....	20
2.7.3. Principaux acteurs et bassins de production	20
2.7.4. Défis pour le développement de la filière.....	22
2.8. FILIERE BOVINE-LAITIERE	22
2.8.1 Situation de l'offre.....	22
2.8.2 Situation de la demande.....	23
2.8.3. Principaux acteurs et bassins de production	24
2.8.4. Défis pour le développement de la filière.....	24
2.9. ASPECTS TRANSVERSAUX : FONCIER, FISCALITE, FINANCEMENT ET NORMES	24
2.9.1. Domaine foncier	24
2.9.2. Fiscalité	26
2.9.3. Financement.....	27
2.9.4. Régulation du marché	27
2.9.5. Normes.....	28
Chapitre 3 : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES.....	29
3.1. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A L' HORIZON 2030 DES FILIERES IDENTIFIEES	29
3.1.1. Filière riz.....	29
3.1.2. Filière maïs.....	29
3.1.3. Filière blé/ Farines locales.....	30
3.1.4. Filière mil/sorgho	30
3.1.5. Filière soja	31
3.1.6. Filière palmier à huile	31
3.1.7. Filière poisson	32
3.1.8. Filière bovine-laitière	33
3.2. OBJECTIFS DU PLAN INTEGRE D' IMPORT SUBSTITUTION AGROPASTORAL ET HALIEUTIQUE (PIISAH) SUR LE TRIENNAT 2024-2026	34
3.3. DECLINAISON DES AXES STRATEGIQUES D' INTERVENTION.....	34
3.3.1. Axe 1 : Sécurisation et aménagement des périmètres hydroagricoles et halieutiques	34
3.3.2. Axe 2 : Amélioration de la production, de la transformation et de la commercialisation	35
3.3.3. Axe 3 : Amélioration de l'accès à la recherche, à la formation et aux financements.....	35
3.4. CADRE DE RESULTATS	35

3.5. MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES.....	39
3.6. MATRICE DES MESURES STRUCTURELLES	57
Chapitre 4 : FINANCEMENT, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN	60
4.1. FINANCEMENT	60
4.1.1. <i>Coût prévisionnel du Plan</i>	60
4.2.2. <i>Financements mobilisés et besoins de financements additionnels</i>	60
4.2. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN	62
4.2.1. <i>Dispositif institutionnel de coordination</i>	62
4.2.2. <i>Modalités de mise en œuvre</i>	62
4.3. SUIVI-EVALUATION	63
4.4. CONDITIONS DE SUCCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN	63
ANNEXES	65
ANNEXE 1 : MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES PAR AXE ET PAR ACTIVITE	65
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES AYANT CONTRIBUE A L' ELABORATION DU PIISAH.....	67
BIBLIOGRAPHIE	69

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Estimation prévisionnelle de la demande et de l'offre en riz.....	8
Tableau 2 : Estimation détaillée de la demande potentielle de maïs sur la période 2017-2023 (en tonnes)	10
Tableau 3 : Principaux bassins de production de la filière maïs.....	11
Tableau 4 : Potentiel de production du blé.....	13
Tableau 5 : Principaux acteurs, productions et difficultés rencontrées dans la filière mil/sorgho	15
Tableau 6 : Agro-industries exploitants de palmier à huile au Cameroun	18
Tableau 7 : Organisations des industries de la deuxième transformation	18
Tableau 8 : Principaux bassins de production d'huile de palme.....	19
Tableau 9 : Importations en quantités et en valeurs du lait entre 2018 et 2022	23
Tableau 10 : Estimations prévisionnelles de la demande de lait au Cameroun entre 2015 et 2030	23
Tableau 11 : Résorption totale des importations de lait à l'horizon 2035	33
Tableau 12 : Répartition de la demande budgétaire du PIISAH par année sur la période 2024-2026 (en milliards de Fcfa)	60
Tableau 13 : Répartition des financements mobilisables pour la mise en œuvre du PIISAH par année sur la période 2024-2026	60

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution de la production (tonnes) du riz paddy et du riz blanchi.....	7
Graphique 2 : Évolution de la production et la demande potentielle de maïs (en milliers de tonnes).....	9
Graphique 3 : Évolution des importations de maïs (milliers de tonnes).....	10
Graphique 4 : Evolution des importations des grains de blé entre 2013 et 2022	12
Graphique 5 : Évolution de la production nationale annuelle (en tonnes) du mil/sorgho de 2016 à 2022	14
Graphique 6 : Production de soja et importations de tourteaux de soja (en milliers de tonnes)	16
Graphique 7 : Évolution de l'offre de poissons au Cameroun	20
Graphique 8 : Évolution de la demande en tonne de poissons de 2015 à 2023	20
Graphique 9 : Evolution de l'offre nationale en produits laitiers (2014-2020)	22
Graphique 10 : Projection de la production nationale (en tonnes) et de la demande nationale (en tonnes) en riz blanc	29
Graphique 11 : Projection de la production nationale (en milliers de tonne)	30
Graphique 12 : Perspectives d'évolution de la production nationale (en tonnes) de Mil/Sorgho	31
Graphique 13 : Projections de la production nationale (en tonnes) de soja	31
Graphique 14 : Historique et projections de la production nationale d'huile de palme	32
Graphique 15 : Situation de l'offre et de la demande (en tonne) de poisson	32
Graphique 16 : Prévisions de production nationale de lait (en tonnes)	33

LISTE DES ACRONYMES

AIVDP	Agriculture Infrastructure and Value Chain Development Project
AFD	Agence Française de Développement
ANOR	Agence des Normes et de la Qualité
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
ASROC	Association des Raffineurs des Oléagineux du Cameroun
ATHV	Association des Transformateurs d'Huiles Végétales
ATPO	Association des Transformateurs des Produits Oléagineux
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CAMERCAP- PARC	Centre d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Économiques et Sociales du Cameroun
CAMLAIT	Société camerounaise de Produits Laitiers
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CAPEF	Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDC	Cameroon Development Corporation
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEA	Chargé d'Etudes Assistant
CG	Contrôle de Gestion
CNFZVH	Centres Nationaux de Formation Zootechniques Vétérinaires et Halieutiques
COMEXT	Commerce Extérieure
CROPSEC	Confédération Régionale des Organisations Paysans de la partie Septentrionale du Cameroun
CT	Conseiller Technique
DAPE	Division des Analyses et des Politiques Economiques
DATZF	Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Mise en Valeur des Zones Frontalières
DE	Directeur Exécutif
DESA	Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles
DIADRL	Direction des Infrastructures et d'Appui au Développement Régional et Local
DGD	Direction Générale des Douanes
DGEPIP	Direction Générale de l'Economie et de la programmation des Investissements Publics
DGPAT	Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
DPPS	Division de la Prospective et de la Planification Stratégique

DSR	Division de Suivi et de la Relance
D4P	Division de la Prévision et de la Préparation des Programmes et Projets
FAO	Organisation des Nations Unies Pour l’Alimentation et l’Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FINEX	Financement Extérieur
INS	Institut National de la Statistique
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
LINAFI	Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute
MADIBA	Model for Analysis of Development by Intersectoral Banches
MINADER	Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDCAF	Ministère des Domaines du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEE	Ministère de l’Eau et de l’Energie
MINEPAT	Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l’Elevage des Pêches et de l’Industrie Animale
MINESUP	Ministère de l’Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINMAP	Ministère des Marchés Publics
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l’Economie Sociale et Artisanale
MINMIDT	Ministère des Mines, de l’Industrie et du Développement Technologique
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MIRAP	Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
PAPA/ADFL	Programme d’amélioration de la productivité agricole – composante appui au développement de la filière laitière
PADFA	Programme d’Appui au Développement des Filières Agricoles
PIB	Produit Intérieur Brut
PIISAH	Plan intégré d’Import-substitution Agropastoral et Halieutique
PLANUT	Plan d’Urgence Triennal pour l’Accélération de la Croissance Economique
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PPP	Partenariat Public Privé
PRODERIP	Projet de Développement de la Riziculture Irriguée et Pluviale
PROFALCAM	Plateforme des Promoteurs des Farines Locales au Cameroun

PTF	Partenaire Technique et Financier
RIO	Ressource Interne Ordinaire
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCTB	Société Camerounaise de Transformation de Bois
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraies
SOCOCCEN	Société Coopérative de Commercialisation des Céréales du Nord -
SDSR-PNIA	Stratégie de Développement du Secteur Rural / Plan National d'Investissement Agricole 2020-2030
SDDP	Small Holder Dairy Development Project
SEMRY	Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SITRAB	Société de Transport International de Marchandises
SGMC	Société Grand Moulin du Cameroun
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SOCAPALM	Société Camerounaise des Palmeraies
SODECOTON	Société de Développement du Coton
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
SOPROICAM	Soyabeans Processing Industry of Cameroon
SPM	Services du Premier Ministre
TDCS	Tadu Dairy Cooperative Society
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNVDA	Upper Nun Valley Development Authority
VIVA Bénoué	Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements dans la Vallée de la Bénoué
VIVA Logone	Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements dans la Vallée du Logone
ZLECAF	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pour son développement économique et social, le Cameroun s'est doté en 2009 d'une Vision de développement à long terme, avec pour ambition d'être « **un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035** ». À partir de l'année 2020, le pays est entré dans la deuxième phase de mise en œuvre de sa vision, avec la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, qui ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie par la mise en place des conditions favorables à la croissance économique et à l'accumulation de la richesse nationale. Pour y parvenir, le Gouvernement a entre autres opté pour les politiques de substitution des importations et de promotion des exportations, en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale. Le Président de la République, Son Excellence Paul Biya, en avait déjà tracé la voie en déclarant dans son discours de prestation de serment du 06 novembre 2018 :

« ...il me semble opportun de nous attacher à développer les secteurs de notre économie qui pourront réduire sensiblement nos importations de biens et services. Cette politique présentera l'avantage de nous permettre de rééquilibrer notre balance commerciale chroniquement déficitaire. Par ailleurs, nous allons réaliser une véritable révolution agricole en modernisant nos moyens de production et en transformant davantage nos produits agricoles... »

Conformément à ces orientations politiques et stratégiques, le présent plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique sur le triennat 2024-2026 s'inscrit dans le prolongement des mesures gouvernementales de lutte contre l'inflation et la vie chère, de réduction du déficit de la balance commerciale et de promotion des produits « Made in Cameroon ». Il adresse ces questions sur des filières de grande consommation qui grèvent de manière substantielle la balance commerciale, parmi lesquels : le riz, le maïs, le blé, l'huile de palme, le poisson, le lait et d'autres céréales. Ces filières représentent au cours des dix dernières années entre 44% et 71% du déficit de la balance commerciale.

MÉTHODOLOGIE

L'élaboration du Plan est le fruit d'une démarche participative qui a impliqué les responsables des ministères sectoriels, des établissements publics et des acteurs du secteur privé. Elle a consisté en (i) la collecte des données et informations documentaires ; (ii) les échanges « be to be » avec les différentes parties prenantes (MINADER, MINEPIA, MINTP, MINESUP, MINEE, MINMIDT, MINDCAF, MINCOMMERCE, SEMRY, UNVDA, SODEPA, Office Céréalière, CAPEF, secteur privé) et (iii) la rédaction et la consolidation du Plan.

Les filières retenues dans le plan sont le résultat d'une analyse multicritère qui a permis de retenir les suivantes : riz, maïs, blé, mil/sorgho/soja, huile de palme, poisson et bovin/lait.

OBJECTIFS DU PLAN

Le Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique pour le triennat 2024-2026 a été conçu pour être : (i) un outil catalytique pour l'accompagnement des acteurs du secteur privé dans la mise en œuvre de la politique d'import-substitution du Gouvernement ; (ii) un outil opérationnel permettant d'assurer un mix entre import/substitution et promotion des exportations, conformément aux orientations fondamentales de la SND30 ; (iii) un instrument matérialisant la volonté d'un État stratège et pragmatique,

qui met en place les facilités pour l'émergence du secteur privé ; (iv) un cadre intégré et cohérent des actions du Gouvernement, des acteurs du secteur privé et des partenaires techniques et financiers pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

L'objectif général du PIISAH est de contribuer à la réduction du déficit de la balance commerciale à travers la substitution des produits importés par la production locale. Spécifiquement, le plan vise à :

- (i) faciliter le développement des actions du secteur privé dans le domaine agropastoral, sur des espaces sécurisés et aménagés ;
- (ii) contribuer à l'augmentation significative de la production et de la disponibilité des produits locaux de grande consommation ;
- (iii) créer un environnement propice au développement des activités agropastorales.

PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

Afin de contribuer à une réduction globale des importations des produits des filières concernées de 40% entre 2024 et 2026, le Plan d'actions prioritaires regroupe des programmes et projets intégrés regroupés en trois (03) axes.

Axe 1 : Sécurisation et aménagement des périmètres hydroagricoles, pastoraux et halieutiques

Le PIISAH entend ici aménager des périmètres hydroagricoles, construire des barrages de retenue pour l'agriculture et l'élevage et poursuivre le désenclavement des bassins agricoles. Au cœur de cet axe, il est visé la sécurisation de 1 million 278 mille 555 hectares de terres pour la culture du riz, du maïs, du soja, du blé entre autres, dans le cadre du Projet d'aménagement de la Plaine Centrale. Les périmètres hydroagricoles sont aussi projetés dans les localités de Karam, Zina, Makary, Goulfey, Ndou et Logone Birni, pour une étendue de 23 mille hectares. Des aménagements additionnels de périmètres hydroagricoles se feront dans le cadre des projets Viva-Bénoué (11 000 ha), Viva-Logone (12 155 ha) et à l'UNVDA (3500 ha). Sont également envisagés les travaux d'aménagement des périmètres fourragers dans les cinq départements de la Région de l'Adamaoua, pour une superficie de 28 mille 287 hectares.

Le Plan prévoit également dans cet axe la construction de vingt-un (21) barrages collinaires de retenue d'eau dans la Région du Nord. Des aménagements connexes à ces retenues sont prévus pour servir à l'irrigation de superficies agricoles, à l'abreuvement du bétail, à la pisciculture, tout en alimentant les populations en eau potable.

Pour le désenclavement des bassins de production, le Plan envisage l'aménagement de 359 km de routes pour l'accès aux bassins de production agricole, et la réhabilitation de 487 km de routes pour l'accès aux bassins de production piscicole. Il est en outre prévu l'approvisionnement de ces bassins en énergie électrique.

Axe 2 : Amélioration de la production, la transformation et la commercialisation

Cet axe porte sur la mise à niveau de l'appareil de production, de transformation et de commercialisation des produits agropastoraux des spéculations identifiées, pour améliorer la production et la disponibilité des produits locaux de grande consommation. Il se décline comme suit par filière :

Riz : les actions envisagées portent sur l'amélioration de la production de riz par la mise à niveau et l'accroissement des capacités de production et de transformation du riz paddy des structures publiques et privées existantes, le renforcement des capacités semencières, et l'acquisition et la distribution des intrants. Il faudra également appuyer la mécanisation agricole à travers les unités de labour et de

décorticage. En 2026, la production escomptée de riz est de 464,5 milliers de tonnes. Les mesures du Plan devraient permettre de réduire les importations de riz de 70%.

Maïs : il est principalement projeté le relèvement de la production pour la faire passer de 2,7 millions de tonnes à 4,3 millions de tonnes en 2026, le renforcement de la transformation à travers l'acquisition des équipements et l'amélioration de la disponibilité des produits sur le marché. Il est aussi envisagé la résorption complète des importations de maïs à l'horizon du Plan.

Blé et farines locales : d'une part, le Plan entend augmenter la production locale de blé sur une superficie de 1000 hectares ; et d'autre part, il sera question d'opérationnaliser la Plateforme des producteurs de farines locales, pour le relèvement des farines permettant de substituer progressivement le blé dans les produits de pâtisserie. La production projetée cumulée des farines panifiables est estimée à 303,6 milliers de tonnes en 2026.

Mil et sorgho : il est envisagé le développement de la production de l'ordre de 1 195,6 milliers de tonnes en 2026 contre 1 010,9 milliers de tonnes en 2022, à travers l'acquisition et la multiplication de souches à haut rendement, le renforcement des capacités semencières, l'appui pour l'accès aux engrais et aux produits phytosanitaires.

Soja : il est projeté l'amélioration de la disponibilité des semences certifiées produites localement, la facilitation de l'accès aux intrants et la favorisation de l'accès des producteurs aux infrastructures de stockage et à la mécanisation, pour accroître la production de soja qui se chiffrerait à 58,1 milliers de tonnes en 2026 contre 35,5 milliers de tonnes en 2022.

Huile de palme : le Plan prévoit de régénérer/réhabiliter 5000 ha de plantations villageoises et celles des agro-industries, tout en envisageant l'extension de ces dernières sur 30 mille 300 hectares. Il est prévu la mise à niveau, voire le remplacement des unités de transformation des agro-industries de première transformation (CDC, PAMOL, SOCAPALM), afin d'accroître leurs rendements, mais également la construction de nouvelles unités d'extraction d'huile de palme et l'acquisition de pressoirs modernes au profit des coopératives de planteurs. L'amélioration de l'appareil de transformation des noix de palme en huile de palme permettrait ainsi d'envisager une production d'huile de palme supplémentaire de l'ordre de 60 mille tonnes en 2026, en entendant l'entrée en production des champs régénérés et des nouvelles parcelles.

Poisson : l'objectif visé par le Plan est l'accroissement de la production de poisson de 224 900 tonnes en 2022 à 602 500 tonnes en 2026, permettant d'adresser toute la demande nationale. Un accent est mis sur l'accompagnement et l'appui à l'installation des promoteurs privés pour l'exploitation des ressources halieutiques dans le cadre de la pêche continentale, la pêche hauturière et l'aquaculture. Il est envisagé la construction d'infrastructures modernes de stockage, de mareyage et de commercialisation de poisson pour limiter les pertes post-capture, garantir la qualité des produits halieutiques et promouvoir leur commercialisation. Il est également question de désenclaver les bassins de production pour faciliter l'acheminement du poisson vers les grands centres de consommation, d'aménager et sécuriser les bassins piscicoles et d'accompagner les promoteurs privés à la production d'aliments pour poisson.

Bovin/lait : il est question d'augmenter la production du lait, de l'ordre de 351,9 milliers de tonnes en 2026 contre 343,9 milliers de tonnes en 2022, et d'accroître sa disponibilité sur le marché local de 15%. Cela est possible à travers l'acquisition des animaux de race importés à haute production de lait, la mise en place des fermes laitières à vocation commerciale, l'appui en infrastructures et équipement de soutien aux promoteurs de la filière, l'insémination artificielle des vaches locales avec des semences de races

bovines à hautes performances laitières et l'amélioration de la santé des animaux laitiers. Il est en outre prévu le renforcement de la filière par l'amélioration du système de collecte, de conservation et de transformation. Enfin, il est projeté l'organisation des campagnes nationales de promotion du lait, afin d'amener les populations à développer des habitudes de consommation des produits laitiers nationaux.

Axe 3 : Amélioration de l'accès à la recherche, à la formation et aux financements.

Il est envisagé le développement des actions transversales qui permettront d'orienter prioritairement le choix de consommation des populations vers les produits locaux et de promouvoir l'accès aux produits « Made in Cameroon ». Le PIISAH entend renforcer les capacités de recherche dans le domaine agropastoral et halieutique à travers la mise à niveau des laboratoires de l'IRAD pour le développement des semences à haut rendement, de contribuer à la formation de plus de 1500 opérateurs dans les filières agropastorales et halieutiques à l'horizon du PIISAH, d'œuvrer à la structuration des filières par la mise sur pied des interprofessions. Il sera également question d'accompagner les producteurs locaux dans la labélisation de soixante (60) produits « Made in Cameroon ».

Sur le plan financier, le PIISAH envisage d'une part la mise à disposition auprès des acteurs du secteur privé, des garanties qui faciliteront l'obtention des crédits auprès des institutions bancaires et d'autre part, l'accord des subventions de fonctionnement aux établissements publics administratifs sous la forme de fonds revolving.

MESURES STRUCTURELLES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

La mise en œuvre efficace et efficiente du Plan est en partie sous tendue par l'application de mesures structurelles susceptibles de créer un environnement favorable à l'atteinte de ses objectifs.

Sur le plan institutionnel et réglementaire, il s'agit d'élaborer ou de réviser les lois en lien avec le secteur agropastoral et halieutique, afin de prendre en compte les problématiques émergentes et d'y intégrer les nouveaux défis. Sont concernées ici la loi régissant le secteur agricole au Cameroun qui définira les rôles et responsabilités des acteurs agricoles ainsi que les modalités de financement du secteur, et la loi sur la gestion de l'eau pour les aménagements de grande envergure. Il est également question de réviser le cadre réglementaire régissant l'activité de la pêche et de l'aquaculture.

Sur le plan technique, fournir une offre abondante en formation agropastorale en vue d'accompagner le développement des filières est une condition indispensable pour la mise en œuvre du Plan. Ainsi, il est important de créer par région un centre de formation/incubateur ou lycée agricole spécialisé, tout en appuyant la structuration et la mise en conformité des interprofessions des filières. La signature des contrats de performance avec les structures publiques de production, de transformation et de commercialisation (SEMRY, UNVDA, Office Céréalière, MIRAP) et la création de fonds revolving auprès de ces entreprises et établissements publics devraient contribuer à l'amélioration de la performance de ces entités et à l'augmentation significative de la production et de la disponibilité des produits locaux de grande consommation sur les marchés.

Aussi, le Plan prévoit valoriser davantage les produits « Made in Cameroon » et contribuer à la modification des habitudes de consommation des populations avec une préférence pour les produits fabriqués localement. À cet effet, il sera envisagé la définition des normes camerounaises, puis l'arrimage des produits locaux à ces normes, tout en assurant la baisse des coûts de certification des produits. Il est également question de rapprocher les espaces de vente au plus près des populations dans des marchés

municipaux et d'imposer un quota de produits locaux dans les menus des hôtels, restaurants, compagnies aériennes au départ du Cameroun.

Sur le plan financier et fiscal, la fixation de quotas d'importation et l'annulation progressive de l'exonération des taxes et droits de douanes sur les produits de grande consommation importés et fabriqués localement devraient créer un marché favorable des produits locaux. Il est également envisagé l'engagement d'un dialogue avec la Banque Centrale en vue d'établir un mécanisme de refinancement à des taux concessionnels, des crédits accordés par les banques commerciales aux opérateurs des filières.

FINANCEMENT, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN

Le coût global du Plan est estimé à 1 443 821 519 000 (mille quatre cent quarante-trois milliards huit cent vingt-et-un millions cinq cent dix-neuf mille) FCFA.

Le Plan sera opérationnalisé à travers la mise en œuvre d'une large gamme d'actions concrètes qui se répartissent entre : (i) l'ensemble des missions de service public assurées par les ministères sectoriels et les établissements publics qui y sont rattachés, notamment la réalisation d'infrastructures d'aménagement du territoire dans l'optique de rendre les bassins de productions attractifs pour le secteur privé ; (ii) le portefeuille des Projets et Programmes à financement conjoint en cours de démarrage ; (iii) les projets/activités inscrits dans les budgets des administrations, et qui concourent à l'objectif d'import-substitution ; et (iv) les activités de production, de transformation et de commercialisation réalisées par le secteur privé.

Le pilotage et le suivi-évaluation du Plan seront assurés par deux organes : un Comité de Supervision et un Secrétariat technique. Le Comité de Supervision sera présidé par le Secrétaire Général de la Présidence de la République. Pour le suivi technique et opérationnel des orientations du Comité de Supervision, le Secrétariat Technique sera placé sous l'autorité d'un Coordonnateur nommé par Arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur proposition du Ministre en charge de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire.

CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PLAN

Pour la réussite de la mise en œuvre du Plan, une attention particulière doit être accordée aux points suivants :

- **Les procédures de contractualisation** : le modèle de contractualisation des marchés envisagé est celui des marchés spéciaux ; objet de l'article 71 du Code des marchés publics ;
- **Les modalités de financement et de paiement des décomptes** : au regard des délais assez longs de paiement des décomptes dus aux tensions de trésorerie et des inconvénients du principe de l'unicité de caisse du trésor, il serait efficace de mettre en place un fonds dédié au PIISAH ;
- **La mise à disposition des terres** : il s'avère impérieux d'alléger les procédures d'accès à la terre pour le secteur privé et précisément des grands producteurs agricoles ;
- **La mise en place des instances de suivi de la mise en œuvre efficace du Plan et de gouvernance des espaces à développer** : d'une part, il est suggéré que soit mis en place un Comité ad hoc de suivi et d'autre part, que le dispositif des Zones Economiques Spécialisées soit activé pour le développement des vastes espaces projetés. Cette modalité pourra notamment faciliter la gestion groupée des différentes interventions et optimiser la mise à disposition des infrastructures d'accompagnement.

INTRODUCTION

Fondements du Plan intégré

1. À partir de l'année 2020, le Cameroun est entré dans la deuxième phase de mise en œuvre de sa Vision de développement à l'horizon 2035, avec pour ambition de devenir « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Cette phase, opérationnalisée via la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), vise la transformation structurelle de l'économie en accroissant significativement la part du secteur secondaire et manufacturier. Le cap est ainsi mis sur l'accroissement en quantité et en qualité de la production agricole afin d'approvisionner la demande sans cesse croissante des agro-industries nationales et de conquérir les marchés sous régionaux et internationaux dans le cadre de l'implémentation de sa politique de substitution des importations et de promotion des exportations.

Éléments contextuels majeurs

2. Le démarrage de la mise en œuvre de la SND30 s'est inscrit dans un contexte particulièrement difficile, marqué par l'apparition de la Covid-19. En effet, l'économie mondiale s'est contractée en 2020 de 3,1% selon les perspectives de l'économie mondiale publiées par le Fonds Monétaire International (FMI). Elle a engagé sa reprise en 2021 avec un rebond de 6,1%. Seulement, cette reprise de l'activité s'est accompagnée d'une inflation généralisée. Les chiffres montrent que 78 des 109 pays émergents et/ou en développement ont enregistré une inflation supérieure à 5% en 2021, soit deux fois plus que celle de l'année 2020.
3. À la crise exceptionnelle liée à la pandémie de la Covid-19, la crise entre la Russie et l'Ukraine est venue nourrir les fortes tendances inflationnistes qui existaient déjà. Selon la FAO, les prix des produits alimentaires dans le monde ont grimpé de près de 13% en mars 2022, en raison du blocage de la production de ces deux fournisseurs mondiaux essentiels en conflit, de la hausse des prix internationaux des matières premières et de l'explosion du fret maritime.
4. Le Cameroun a subi de plein fouet ces perturbations de l'activité économique mondiale. Après une croissance estimée à 3,7% en 2019, l'économie camerounaise a enregistré une régression de 1,1% en 2020, et ce pour la première fois depuis 30 ans. La croissance du secteur primaire a ralenti, passant de 2,4% en 2019 à 0,2% en 2020. Les branches « agriculture industrielle d'exportation » et « sylviculture et exploitation forestière » ont enregistré des contractions, en lien avec la baisse de la demande de nos partenaires commerciaux, eux-mêmes en proie à une sévère récession économique. Par ailleurs, les branches « agriculture vivrière » et « élevage et chasse » ont connu un ralentissement d'activités, en relation avec la baisse d'activités dans les industries agroalimentaires, et les restaurants et hôtels.
5. Sur la même période, on a assisté à une diminution des exportations de 579,6 milliards de FCFA couplée à une diminution des importations de 635 milliards de FCFA. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est détérioré de 5,7 points par rapport à 2019, pour s'établir à 56,3 %. Hors pétrole, le déficit s'est réduit de 194,7 milliards de FCFA et s'est situé à 2.049,1 milliards de FCFA. Le taux de couverture s'est détérioré de 2,1 points de pourcentage pour se situer à 36,4%.
6. Une analyse synthétique du commerce extérieur sur la période 2013-2019 montre un déficit moyen de l'ordre de 1.126,8 milliards de FCFA, avec un pic de 1.548 milliards de FCFA en 2019. Cette situation est d'autant plus préoccupante que ce déficit concerne également les biens de consommation courante pour lesquels le pays dispose d'un potentiel avéré, à l'instar du poisson et du riz.

7. La dépendance alimentaire, mesurée principalement par les importations des produits alimentaires de grande consommation dans les importations totales, a évolué en dents de scie. Les dépenses liées aux produits alimentaires représentent, en moyenne et en valeur, près de 15% des importations totales et plus de 19% des importations hors hydrocarbures au cours de la période. La valeur totale de ces produits alimentaires est passée de 754 milliards de FCFA en 2013 à 809,5 milliards de FCFA en 2019.
8. De manière générale, la facture des importations des produits alimentaires a été multipliée par trois entre 2007 et 2019, représentant respectivement en moyenne plus du tiers du déficit commercial, et 4% du PIB depuis 2013. La suppression des droits de douane, dont l'objectif visé par le Gouvernement était la lutte contre la vie chère, dans un contexte international marqué par la crise énergétique et la crise alimentaire, a sans doute contribué à cette situation. La défiscalisation de ces produits alimentaires a eu comme conséquence directe dans le budget de l'État, un manque à gagner considérable d'environ 600 milliards de FCFA en 2018.
9. Ces perturbations ont affecté significativement les prix des produits de grande consommation, généralement importés, et qui représentent en moyenne 25% du panier de la ménagère au Cameroun. Les perspectives de croissance ont ainsi été hypothéquées, le déficit budgétaire du pays s'est accru, et la question de la sécurité alimentaire est devenue plus préoccupante. Cette situation a mis en exergue les insuffisances structurelles des modèles de production, de développement et des modes de consommation des camerounais.
10. Face à ces nombreux défis, le Gouvernement du Cameroun pense que l'accélération de la mise en œuvre de la politique nationale d'import-substitution est, sans aucun doute, la voie idoine vers plus de souveraineté et de sécurité alimentaire d'une part ; et vers une balance commerciale équilibrée d'autre part. Ainsi, dans le sillage du Plan de relance post Covid-19, du Plan de soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation, le Gouvernement entend mettre sur pied un Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (en abrégé PIISAH) sur le triennat 2024-2026.

Approche méthodologique d'élaboration du Plan intégré

11. L'élaboration de ce Plan est le fruit d'une approche participative, qui a impliqué à toutes les étapes de sa réalisation les experts des ministères sectoriels concernés et des acteurs du secteur privé. Dès l'entame du processus, les différents acteurs impliqués se sont penchés sur le cadrage du Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique (PIISAH) en définissant sa portée aussi bien temporelle que thématique.
12. Sur la dimension temporelle, l'horizon du Plan qui va de 2024 à 2026 a été fixé de manière à assurer la cohérence avec les outils de programmation existants, notamment les cadres de dépenses à moyen terme afin d'assurer son caractère dynamique.
13. Sur la dimension thématique, une analyse multicritère a été utilisée pour le choix des filières retenues. Les différents critères retenus sont : (i) l'inscription dans la liste des filières prioritaires identifiées par la SND30, (ii) la consignation dans la Circulaire n°001 du 30 août 2023 du Président de la République relative à la préparation du budget de l'État pour l'exercice 2024, parmi les produits faisant l'objet d'une attention particulière du Gouvernement dans le cadre de la politique d'import-substitution, (iii) le classement parmi les principaux produits agropastoraux qui accentuent significativement le déficit de la balance commerciale, (iv) l'implication parmi les produits agropastoraux qui entrent dans la culture alimentaire des camerounais et contraignent leur sécurité alimentaire. **Le résultat de cette analyse a permis de retenir les filières suivantes : riz, maïs, blé, mil/sorgho/soja, huile de palme, poisson et bovin/lait.**

14. Les orientations et les projets du Plan ont été obtenus à la suite de la consolidation de la documentation et des consultations des responsables des différentes administrations sectorielles, des structures opérationnelles de l'État et des acteurs du secteur privé. Le processus de validation du PIISAH a également vu la participation de tous ces acteurs dans les Services du Premier Ministre, afin d'assurer le caractère consensuel des opérations à envisager et recevoir le sceau du Chef du Gouvernement avant l'approbation par le Chef de l'État.

Caractéristiques du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique

15. Dans la démarche gouvernementale, le secteur privé doit inéluctablement être le moteur de la croissance. À cet effet, le Gouvernement entend renforcer son rôle de facilitateur et de régulateur à travers l'amélioration continue du climat des affaires, pour inciter davantage l'investissement privé et attirer les investissements directs étrangers.
16. Ainsi, le Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique pour le triennat 2024-2026 est : (i) un outil catalytique pour accompagner les acteurs du secteur privé dans la mise en œuvre de la politique d'import-substitution du Gouvernement ; (ii) un outil opérationnel permettant d'assurer un mix entre import/substitution et promotion des exportations, conformément aux orientations fondamentales de la SND30 ; (iii) un instrument matérialisant la volonté d'un État stratège et pragmatique, qui met en place les facilités pour l'émergence du secteur privé ; (iv) un cadre intégré et cohérent des actions du Gouvernement, des acteurs du secteur privé et des partenaires techniques et financiers pour l'atteinte des objectifs de développement durable. Les résultats pourront être appréciés et les leçons tirées pour porter à l'échelle les interventions du Gouvernement dans le domaine agropastoral et sa politique globale d'import-substitution.

Principales articulations du Document

17. Le Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique 2024-2026 se décline en quatre (04) chapitres. À la suite de l'introduction, le premier chapitre présente les orientations pour l'élaboration du PIISAH, suivi au deuxième chapitre de l'état des lieux et du diagnostic des filières retenues. Le troisième chapitre présente des enjeux et défis des filières, les objectifs du PIISAH, la matrice d'actions prioritaires et la matrice des mesures structurelles. Enfin, le quatrième chapitre présente les modalités de financement, de mise en œuvre, de suivi-évaluation et les conditions de réussite du Plan.

Chapitre 1 : ORIENTATIONS POUR L'ÉLABORATION DU PLAN

1. Le Cameroun présente une balance commerciale structurellement déficitaire. Les importations des filières agropastorales et halieutiques représentent au cours des dix (10) dernières années entre 44% et 71% du déficit de la balance commerciale. Ce contexte a amené le Président de la République à déclarer dans son discours de prestation de serment du 06 novembre 2018 :

« ...il me semble opportun de nous attacher à développer les secteurs de notre économie qui pourront réduire sensiblement nos importations de biens et services. Cette politique présentera l'avantage de nous permettre de rééquilibrer notre balance commerciale chroniquement déficitaire. Par ailleurs, nous allons réaliser une véritable révolution agricole en modernisant nos moyens de production et en transformant davantage nos produits agricoles. Cela devrait aller de pair avec la mise à disposition de nouveaux équipements, magasins de stockage et routes d'accès. Ainsi pourrait se conforter notre statut de grenier de l'Afrique Centrale. »

2. Cette volonté politique a été reprise dans les principaux documents stratégiques nationaux objet de la deuxième phase de la mise en œuvre de la Vision 2035. Le présent chapitre définit les principales orientations préconisées dans lesdits documents en lien avec le développement des filières identifiées dans le PIISAH. Elles sont relatives, tant à la Stratégie Nationale qu'aux Stratégies Sectorielles.

1.1. Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

3. Le principal objectif de la deuxième phase de la Vision 2035 implémentée à travers la SND30 est de procéder à une transformation structurelle de l'économie par l'accroissement significatif de la part du secteur secondaire et manufacturier. Il s'agira entre autres, de ramener le déficit de la balance commerciale de 8,8% du PIB en 2018 à 3% en 2030, à travers la mise en œuvre d'une politique d'import-substitution et de promotion des exportations.
4. La politique d'import-substitution consistera à accentuer la production locale des produits de consommation de masse et des intrants destinés aux agro-industries (maïs, sorgho, soja, manioc, etc.), qui contribuent à la réduction du déficit de la balance commerciale. Il en sera de même pour la promotion de la consommation des produits « Made in Cameroon ».
5. En outre, la productivité du secteur primaire sera renforcée afin d'augmenter la production agropastoral et halieutique en qualité et en quantité. Une place importante sera également accordée à la recherche-développement afin de promouvoir l'innovation.

1.2. Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT)

6. Le SNADDT préconise d'articuler le développement du secteur rural sur une « approche filière » en structurant les chaînes de valeur. Il s'agit de développer un pool de compétitivité combinant un bassin de production articulé autour des exploitations de moyenne et grande taille, avec une masse critique de production et des entreprises privées intervenant dans la chaîne de valeur de cette production. Cette action sera accompagnée par une forte activité de désenclavement des zones de production, associées à la construction des infrastructures de base. L'intention affirmée est le management du territoire pour l'atteinte des objectifs de l'émergence à travers la promotion de bassins de production tant pour l'agriculture que pour l'élevage.

1.3. Stratégie de Développement du Secteur Rural/ Plan National d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA) 2020-2030

7. La SDSR/PNIA 2020-2030 donne la priorité des investissements aux filières qui grèvent la balance commerciale, pour lesquels l'économie dispose d'un potentiel avéré en termes d'avantages comparatifs et dont il existe une réelle demande locale.
8. Dans cette perspective, la priorité sera accordée à l'accès au foncier et au désenclavement des bassins de production agropastoraux et halieutiques en vue de réduire les coûts de production qui demeurent élevés dans le secteur primaire.
9. Une attention particulière sera accordée au développement du système national de la recherche et la promotion de la production locale des semences et engrais. Aussi, les organes et instituts locaux de recherche seront encouragés à s'investir dans la mise sur pied d'intrants innovants à même de booster la production agricole et halieutique.
10. Par ailleurs, des mesures relatives à la modernisation et la mécanisation de l'agriculture seront intensifiées dans le but d'accroître la productivité dans les secteurs agropastoral et halieutique. La mise à disposition du matériel agricole aux producteurs des zones rurales sera également une priorité.
11. Grâce à la stratégie, l'État entend se recentrer dans son rôle régalien, permettant ainsi aux opérateurs privés de disposer de marges de manœuvre suffisantes pour exercer leur rôle moteur dans la production, la transformation et la commercialisation.
12. Enfin, la SDSR/PNIA envisage la mise en place d'un système d'informations agricoles à l'effet de disposer des données fiables pour un meilleur pilotage des politiques agropastorales.

1.4. Stratégie de Développement du Secteur de l'Industrie et des Services 2020-2030

13. En lien avec les filières identifiées, la stratégie du Développement du Secteur de l'Industrie et des Services préconise le développement de l'agro-industrie à travers la réalisation des zones économiques spéciales et le désenclavement des grands bassins de production agricoles.
14. Il sera question d'irradier le marché national, sous-régional et régional par les produits estampillés « Made in Cameroon ». Le secteur privé est interpellé à produire davantage les biens tout en prenant en compte les normes en fonction du marché cible. À cet effet, des facilités seront accordées aux producteurs locaux et aux champions nationaux.
15. Un accent particulier sera aussi mis sur la promotion et le développement de la recherche et de l'innovation technologique. Il sera question pour le Gouvernement de renforcer les capacités des organes et structures de recherche (engrais et des semences), et de conduire des réformes visant à promouvoir des partenariats entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise.

1.5. Stratégie de Développement du Secteur des Infrastructures

16. Les priorités de la Stratégie pour le secteur portent sur la construction, la mise en service et la maintenance des infrastructures capitales pour la production et le transport des biens et services selon une approche programmatique et intégrée. Ces infrastructures constituent des supports physiques d'accompagnement de la production économique et industrielle, générateurs de richesses et d'emplois. Il s'agit d'assurer le désenclavement des pôles industriels et bassins de production, l'approvisionnement

des usines en matières premières et en énergie, l'écoulement des productions vers les marchés intérieurs et extérieurs, et le transport des personnes de manière à réduire les coûts d'exploitation et améliorer la compétitivité des entreprises nationales, tout comme renforcer l'attractivité du pays.

17. En conclusion, pour contribuer de façon significative à la réduction du déficit de la balance commerciale, l'accent sera mis sur le relèvement de la production des filières qui la grèvent considérablement, notamment les filières riz, maïs, blé, mil/sorgho/soja, huile de palme, poisson et bovin/lait. Apprécier l'état des lieux de ces filières permettra de ressortir les principaux défis et les perspectives y relatives.

Chapitre 2 : ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES FILIÈRES

18. Le présent chapitre traite de l'état des lieux des filières retenues dans le cadre de ce Plan. Pour chaque filière, il est présenté la situation de l'offre ; la situation de la demande ; les principaux acteurs et bassins de production ; et les défis pour le développement de la filière. La dernière section, quant à elle, traite des questions transversales aux filières retenues, à savoir : le foncier, la fiscalité, le financement et le marché.

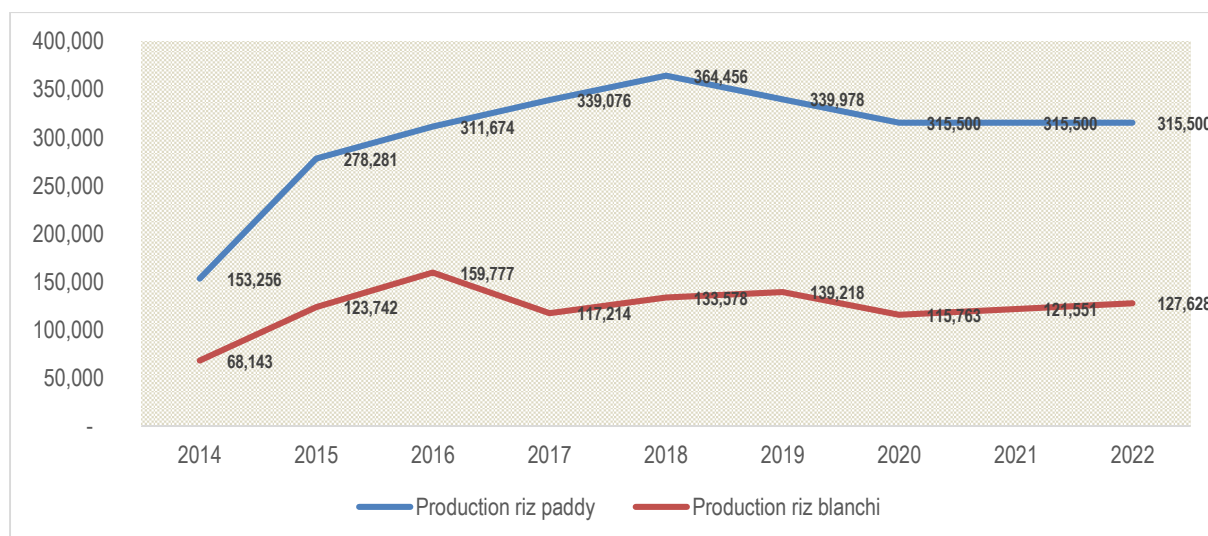
2.1. Filière riz

19. Le riz fait partie des aliments de base des populations rurales et urbaines du Cameroun. Il occupe la deuxième place parmi les céréales les plus consommées après le maïs, et son poids dans les échanges extérieurs est suffisamment important.

2.1.1 Situation de l'offre

20. L'offre de riz est assurée à la fois par la production locale et par les importations. La production du riz paddy suit, d'après le graphique ci-dessous, une tendance haussière entre 2014 et 2022, passant 153.256 tonnes en 2014 à 315.500 tonnes en 2022 avec un pic en 2018 à 364.456 tonnes.
21. Concernant la production de riz blanchi, elle évolue en dents de scie et est passée de 68.143 tonnes en 2014 à 127.628 tonnes en 2022. L'on note ainsi des pertes importantes dans la chaîne de transformation du riz : pour chaque année considérée, la quantité du riz blanchi représente moins de la moitié de la quantité du riz paddy produite.
22. Le riz représente près du quart de la facture totale des importations des produits alimentaires. Ainsi, une hausse des volumes importés du riz ne ferait qu'accroître la sortie des devises. Selon les statistiques officielles du Ministère du Commerce en 2017, le Cameroun a dépensé environ 184 milliards de FCFA pour importer 728 500 tonnes de riz. Ces importations proviennent en quasi-totalité de l'Asie (99,8%), principalement de la Thaïlande (85%), de l'Inde (7%) et de Myanmar (2%).

Graphique 1 : Évolution de la production (tonnes) du riz paddy et du riz blanchi



Source : Exploitation des données du SDSR 2020-2030

2.1.2. Situation de la demande

23. La demande du riz est étroitement liée à la croissance démographique de la population, au taux d'urbanisation et à l'indice de consommation du riz par habitant qui est d'environ 25kg/hbt/an. Ainsi, la demande nationale de riz au Cameroun dépasserait 600.000 tonnes en 2023 (Tableau 1). Pour la même année, l'écart entre la production et la demande dégage un déficit qui se situe à environ 500 000 tonnes de riz blanc.

Tableau 1 : Estimation prévisionnelle de la demande et de l'offre en riz

	Unité	2020	2021	2022	2023	2024
Population	Habitant	24 990 662	25 594 168	26 212 247	26 845 253	27 493 546
Consommateurs (90%)	Tête	22 491 596	23 034 751	23 591 023	24 160 728	24 744 191
Consommation par tête	Kg	25,7	25,8	25,9	26,1	26,2
Demande totale (1)	Tonne	576 949	593 875	611 358	629 421	648 085
Offre (2)	Tonne	115 763	121 551	127 628	134 010	140 710
Gap (3) = (2)-(1)	Tonne	-461 186	-472 324	-483 730	-495 411	-507 375

Source : Exploitation des données de SNDR

2.1.3. Principaux acteurs et bassins de production

24. La production de riz provient de plusieurs bassins et sous différentes méthodes de production (irrigué, pluvial de bas-fonds et pluvial de plateau) correspondantes aux types d'écologie. Les bassins sont disséminés sur l'ensemble du territoire et les plus importants sont situés dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et dans une certaine mesure, l'Ouest et le Centre. Les 2/3 de la production nationale de riz proviennent des périmètres irrigués des régions de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest (SEMRY et UNVDA). La superficie totale aménagée destinée à la culture du riz est estimée à 33.000 ha dont 16.000 ha exploités partiellement en double culture.
25. Les principaux acteurs institutionnels de la filière rizicole sont les entreprises publiques telles que la SEMRY et l'UNVDA ; les projets (PADFA 2, PDRM 2, AIVDP, F-PRIAC, PRODERIP, Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz, VIVA LOGONE, VIVA BENOUE, etc.) auxquels il convient d'ajouter quelques moyens et petits producteurs peu ou pas organisés. On estime à environ 150.000 exploitants agricoles l'effectif de la main d'œuvre consacrée à la production du riz paddy.

2.1.4. Défis pour le développement de la filière

26. Plusieurs contraintes freinent le développement de la filière rizicole. Les principales sont : le caractère extensif des cultures ; les difficultés d'accès des paysans aux variétés à haut rendement et aux fertilisants ; la vétusté des infrastructures d'aménagement ; l'insuffisance des interventions en matière d'aménagements hydro agricoles ; l'insuffisante professionnalisation des exploitants ; le difficile accès et la vétusté du matériel de décorticage ; ainsi que le taux élevé des pertes post-récoltes.
27. Les quantités de riz importées se sont accrues ces dernières années, impulsées par la demande intérieure et par les marchés des pays voisins, notamment le Nigéria et le Tchad, vers lesquels sont réexportés frauduleusement par voie terrestre, des quantités importantes de riz. Cette situation se justifie, entre autres, par la mise en application des mesures de préservation du pouvoir d'achat des consommateurs, prises par le Gouvernement en 2008, consistant à bonifier les droits et taxes de douane

à l'importation de certains produits de première nécessité, dont le riz. Si cette mesure a permis de juguler la crise sociale de 2008, l'accroissement des importations qu'elle a générée a certainement contribué à ralentir le développement de la filière locale de riz, notamment ses segments production, transformation et recherche.

28. Booster la production locale du riz et rendre résiduelles les importations qui dominent actuellement le marché, tel est le défi visé par la stratégie de développement de la filière riz. L'objectif est ainsi de porter la production locale de riz à 750.000 tonnes en 2030 afin de ramener le taux d'autosuffisance à 97%. Il s'agit en outre de rendre disponible sur les marchés un riz de haute qualité à des prix compétitifs. Cela passe par la modernisation des moyens de production via la mécanisation agricole, la réorganisation des acteurs de la filière, mais davantage de l'implication du secteur privé en amont et en aval.
29. De manière spécifique, la stratégie de développement de la riziculture envisage l'aménagement de 60.000 ha pour le riz irrigué, 200.000 ha pour le riz pluvial et la production de 6.000 tonnes de semences certifiées par an d'ici 2030. Elle ambitionne également de doter les producteurs et productrices dans divers bassins de productions de motoculteurs, de mini-moissonneuses, de batteuses et de décortiqueuses modernes.

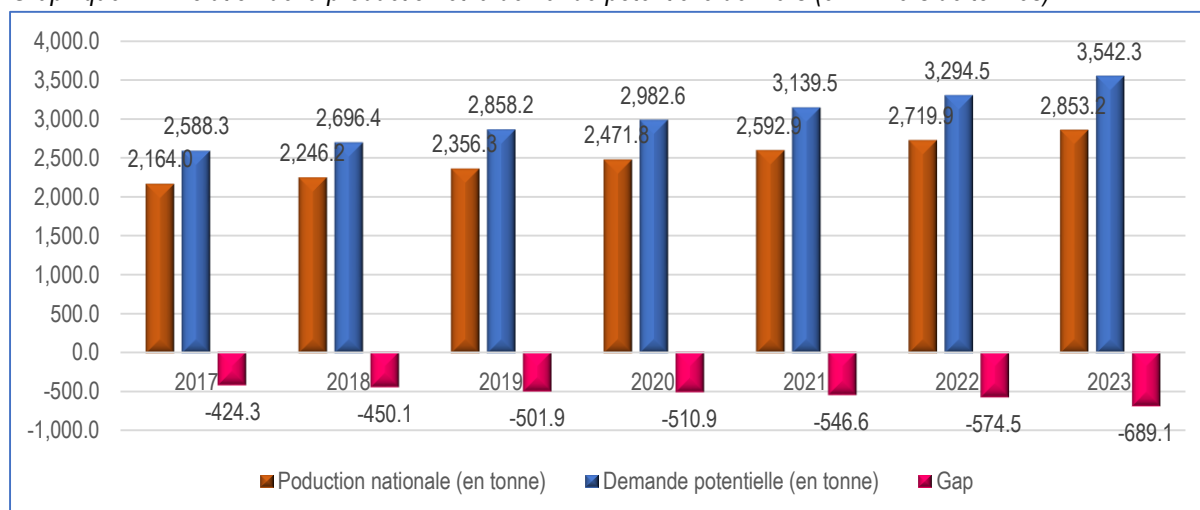
2.2. Filière Maïs

30. Le maïs est la principale source de revenus de plus de trois millions de petits exploitants camerounais. Il est cultivé au Cameroun et consommé régulièrement par environ 12 millions de personnes devant le riz et le mil/sorgho. Il est utilisé dans l'alimentation humaine et animale, dans les industries agro-alimentaires et brassicoles.

2.2.1 Situation de l'offre

31. La production nationale de maïs suit une tendance haussière comme le montre le graphique 2. Elle est passée de 2.164.000 tonnes en 2017 à 2.719.934 tonnes en 2022, soit une progression de 39,6% sur la période. Cette évolution est tributaire de l'augmentation des superficies qui sont passées de 984,8 ha en 2013 à 1.247,9 ha en 2018 et de l'amélioration de la qualité des semences dont les rendements sont passés de 1,5 tonnes/ha en 2015 à 3,6 tonnes/ha en 2020.

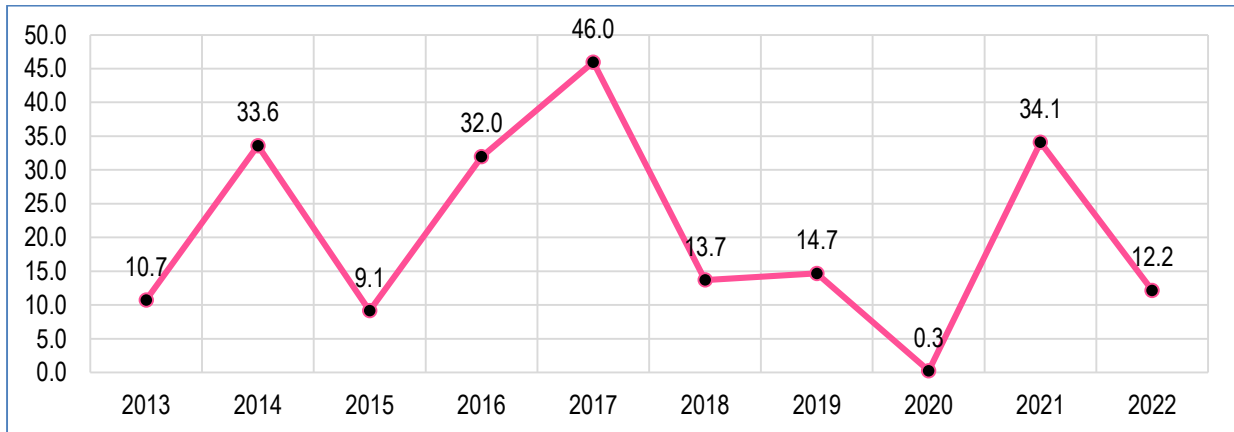
Graphique 2 : Évolution de la production et la demande potentielle de maïs (en milliers de tonnes)



Source : MINADER/DESA

32. La production nationale sus-évoquée n'est cependant pas suffisante pour combler la demande. En effet, le Cameroun importe aussi le maïs (en graine séchée, farine et gritz). En 2022, les importations de maïs sont estimées à 12.000 tonnes pour une valeur monétaire de 3,3 milliards de FCFA.

Graphique 3 : Évolution des importations de maïs (milliers de tonnes)



Sources : COMEXT 2023

2.2.2. Situation de la demande

33. Les données du Ministère en charge de l'Agriculture indiquent que le maïs est de loin la culture vivrière la plus consommée au point d'en devenir une culture sensible. Au cours de ces dernières années, la demande potentielle de maïs, toutes variétés confondues, est en forte croissance du fait de la consommation animale et aquacole, des besoins des agro-industries et des interventions des humanitaires avec l'afflux des réfugiés et des déplacés internes. Cette demande potentielle pour les différents usages est estimée à 3.294.477 tonnes en 2022 et projetée à 3.542.336 tonnes 2023, soit une progression moyenne de 7,5%.

Tableau 2 : Estimation détaillée de la demande potentielle de maïs sur la période 2017-2023 (en tonnes)

Maïs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Alimentation humaine	1 180 658	1 209 170	1 238 370	1 268 276	1 298 904	1 330 272	1 362 397
Alimentation animale	507 054	536 769	618 653	660 364	705 699	755 006	808 677
Alimentation avicole	349 162	366 694	415 005	439 615	466 362	495 454	527 119
Alimentation porcine	197 046	205 663	229 409	241 506	254 653	268 952	284 516
Alimentation aquacole	60 846	64 412	74 238	79 244	84 684	90 601	97 041
Industries brassicoles	90 994	93 813	98 504	103 429	108 600	114 030	116 311
Semences	29 527	30 649	32 150	33 726	35 378	37 112	38 930
Pertes	432 801	449 248	471 261	494 353	518 576	543 987	570 642
Autres transformations	167 269	173 626	182 133	211 058	246 400	293 473	322 854
Autres fins (y compris exportations)	180 035	203 077	217 148	211 418	225 898	220 596	235 526
Demande potentielle	2 588 337	2 696 351	2 858 220	2 982 624	3 139 455	3 294 477	3 455 336

Source : MINADER/DESA, 2022

34. Il convient de relever que les estimations du tableau 2 ci-dessus semblent minimalistes compte tenu du fait que cette denrée fait l'objet d'importantes sorties non enregistrées dans les statistiques officielles (via des réseaux informels) vers les pays voisins.

2.2.3. Principaux acteurs et bassins de production

35. Concernant les bassins de production, les Régions qui offrent un potentiel naturel et des facilités de mécanisation sont : le Nord (le Mayo Rey et la Bénoué), l'Ouest (les Bamboutos, le Noun et le Ndé), le Centre (le Mbam et Kim, le Mbam et Inoubou, la Haute Sanaga), l'Adamaoua (le Faro et Deo, la Vina), le Nord-Ouest (le Donga Mantum et le Ngoketunja) et le Littoral (le Mungo).

36. Les acteurs de la filière maïs peuvent être représentés en huit (08) principaux groupes, à savoir : les acteurs étatiques, les organismes d'encadrement publics, le système national de recherche agronomique, la société civile, les représentations professionnelles, le secteur productif/privé, les communautés locales et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Tableau 3 : principaux bassins de production de la filière maïs

Bassins de production	Atouts	Difficultés	Catégorie de producteurs	Superficie Potentielle (Ha)	Production potentielle (T)
Nord - Mayo Rey - Bénoué	- Terrain vaste et propice à la mécanisation ; - Perte post récolte faible - Bon séchage - Facilité foncière	- Rendement faible (<2,5tonnes/ha) - Pluviométrie incertaine	Grands et moyens producteurs	5 500 (culture irriguée) 250 000 (labour)	19 250 875 000
Ouest - Bamboutos - Noun - Nde	- Forte concentration de moyens de producteurs - Tradition de culture - Usage ancrée de fertilisants organiques (fientes) - Meilleurs rendements	- Difficultés de séchage - Problèmes fonciers - Pertes post récolte élevées	Moyens	150 354	526 239
Centre - Mbam et Kim - Mbam et Inoubou - Haute sanaga	- Terrain vaste et propice à la mécanisation - Facilités foncières - Meilleurs rendements	- Difficultés de séchage - Pertes post récoltes élevées - Faible rotation	Grands et moyens	64 600	226 100
Adamoua - Faro & Deo - Vina	- Terrain vaste et propice à la mécanisation - Facilités foncières - Meilleurs rendements	- Difficultés de séchage - Pertes post récoltes élevées	Grands et moyens	60 000	210 000
Nord-Ouest Donga Mantum	- Terrain vaste et propice à la mécanisation - Meilleurs rendements	- Difficultés de séchage - Problèmes fonciers - Pertes post récoltes élevées	Moyens	4 800	16 800
Littoral : Mungo	- Terrain vaste et propice à la mécanisation - Meilleurs rendements	- Difficultés de séchage - Pertes post récoltes élevées - Coût prohibitif de déforestation	Moyens		
Est Kadey	- Terres fertiles (riches en sesquioxides de fer et d'aluminium ; - Possibilités de production d'autres céréales ; - Existence des producteurs moyens	- Faible utilisation des engrais - Difficultés de séchage et de stockage - Pertes post récolte élevée - Rendement faible - Coût élevé de dessouchage	Moyens	4430	15 505
Sud-Ouest	- Diversification des cultures (annuelle et pluriannuelles) - Terres fertiles (riche en cendre volcaniques récentes) - Meilleur rendement - Existence des producteurs moyens	- Faible utilisation des engrais - Pertes post récoltes observées - Difficultés de séchage et de stockage - Coût élevé de dessouchage	Moyens	3 600	12 600
Green road	La green road est située sur le corridor qui traverse les régions du Centre et de l'Adamaoua			400 000	1 400 000
Total				943 284	3 301 494

Source : Exploitation des données du MINADER, 2022

2.2.4. Défis pour le développement de la filière

37. Le développement de la filière maïs est confronté à plusieurs contraintes qui entravent de manière substantielle l'accroissement de la production pouvant satisfaire la demande intérieure, dont les principales sont : la faible accessibilité aux semences améliorées, l'insuffisance des semences pré-base et de base, la faible mécanisation de la production, la production très atomisée, les pertes en champ et post récolte élevées (10-30%), la transformation essentiellement artisanale, l'enclavement des bassins de production, la faible organisation des producteurs, les difficultés d'écoulement de la production, le coût élevé des engrais et pesticides, l'insuffisance des moyens financiers.

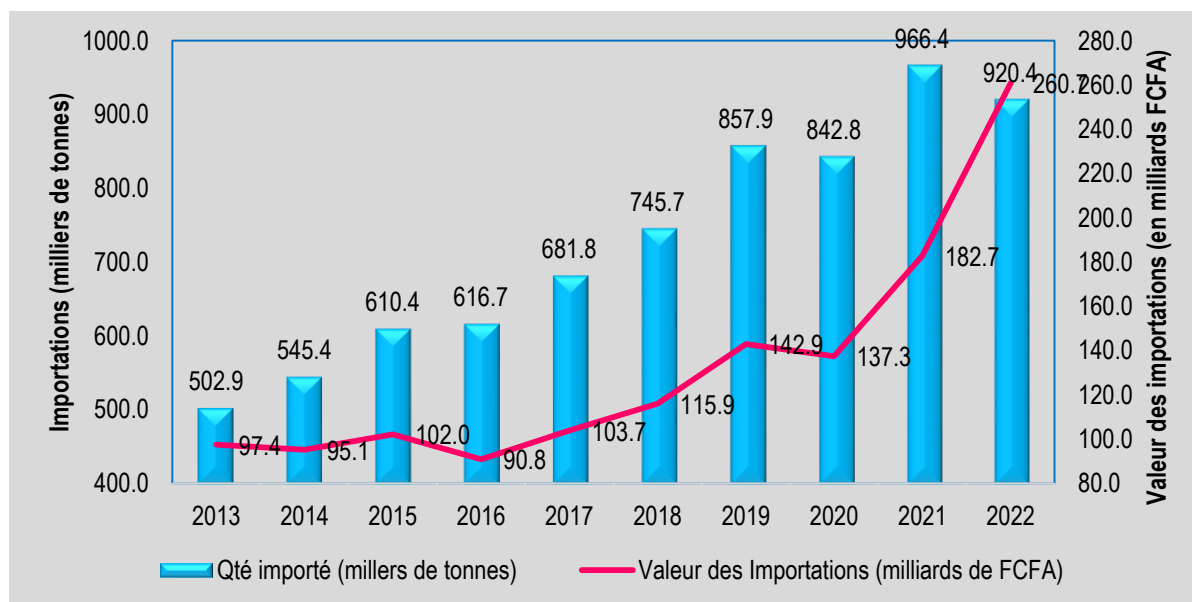
2.3. Filière Blé/Farines locales

38. La farine de blé est aujourd'hui au cœur des habitudes alimentaires des ménages camerounais. Elle est consommée sous diverses formes (pain, pâtes alimentaires, beignets et pâtisseries, biscuiterie, etc.). Toutefois, au regard des contraintes liées à la production de blé au Cameroun, l'une des options gouvernementales est de substituer la farine de blé aux farines locales.

2.3.1 Situation de l'offre

39. L'offre nationale de blé est quasi nulle bien que le Cameroun dispose de potentialités pour la production du blé et des conditions agro-climatiques favorables. Le volume des importations est passé de 681.800 tonnes en 2017 à 966.400 tonnes de blé en 2021, soit une augmentation de 42%. Au cours des 05 dernières années, les importations de blé ont coûté environ 839,6 milliards FCFA, contribuant ainsi à grever le déficit de la balance commerciale du Cameroun.

Graphique 4 : Evolution des importations des grains de blé entre 2013 et 2022



Source : Données du COMEXT 2022

2.3.2 Situation de la demande

40. Le blé constitue l'une des principales céréales consommées par l'écrasante majorité de la population. En effet, la consommation annuelle de pain par individu était estimée à 19 Kg en 2016 (MINEPAT, 2016). Toute la demande de blé au Cameroun est supportée par les importations.

2.3.3. Principaux acteurs et bassins de production

41. Les potentiels bassins de production de blé se trouvent dans les régions de l'Adamaoua, du Nord-ouest, de l'Ouest, de l'Extrême-Nord, du Centre, du Sud, de l'Est et du Nord. Le tableau suivant présente la production potentielle des bassins de blé au Cameroun.

Tableau 4 : Potentiel de production du blé

ACTEURS/BASSINS DE PRODUCTION	PRODUCTION ACTUELLE (T)	PRODUCTION POTENTIELLE (T)
IRAD (production de semences de base et de pré base)	0	500
WASSANDE et Plateau de l'Adamaoua	45	100 000
Nord-Ouest	900	50 000
Ouest (Menoua-Nde-Koung-Khi-Noun-Bamboutos)	0	10 000
Extrême-Nord (Mayo-Tsanaga)	0	5 000
Centre, Est et Sud	0	50 000
Nord	0	10 000
Total	945	225 000

Source : MINADER, 2022

42. Selon les travaux réalisés par l'IRAD, le blé peut se développer dans les cinq zones agro écologiques du Cameroun. Toutefois, le manque de semences en qualité et en quantité demeure une contrainte majeure à la relance de la filière. L'insuffisance de données statistiques sur la production locale de blé constitue aussi une difficulté non négligeable pour mieux apprécier les performances de la production.
43. Au Cameroun, cette filière est entièrement portée par les industries de transformation de blé en farine, les boulangeries et les principaux importateurs que sont : SGMC, OLAM, PASTA, SCTB, SCMC, SITRAB.

2.3.4. Défis pour le développement de la filière

44. Malgré les potentialités indéniables de la filière, un nombre de contraintes freinent la relance de la culture du blé. Il s'agit entre autres de :
- l'insuffisance du matériel végétal à haut rendement ;
 - l'accès difficile à la terre ;
 - la raréfaction et la faible qualification de la main d'œuvre en milieu rural ;
 - l'accès difficile aux intrants agricoles ;
 - le faible accès des producteurs au financement ;
 - le caractère rudimentaire et obsolète des équipements de production pour les exploitations familiales.
45. En dépit des mesures prises pour la relance de la production du blé au Cameroun, la production envisagée reste largement en dessous des 900.000 tonnes nécessaires à la satisfaction de la demande nationale. Les perspectives montrent qu'en 2025, le Cameroun peut produire 2.856 tonnes de farine de blé. Par contre, des farines locales, notamment de manioc et de patate, peuvent substituer la farine de blé. Pour la période 2023-2025, il est attendu une production locale d'environ 195.750 tonnes de farine de manioc, 24.525 tonnes de farine de patate contre 2.856 tonnes de farine de blé.

46. Au regard de ce qui précède, il serait judicieux de penser à des actions visant la promotion des farines locales substituables à la farine du blé, afin de juguler la hausse constante des quantités et des prix à l'importation. Ces mesures portent notamment sur :

- la promotion des unités de production des farines locales ;
- l'identification et l'accompagnement des organisations de producteurs de farines locales ;
- le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation des utilisateurs de la farine de blé à l'incorporation des farines locales dans leurs produits ;
- l'organisation des foires de vulgarisation des produits locaux faites à base des farines locales.

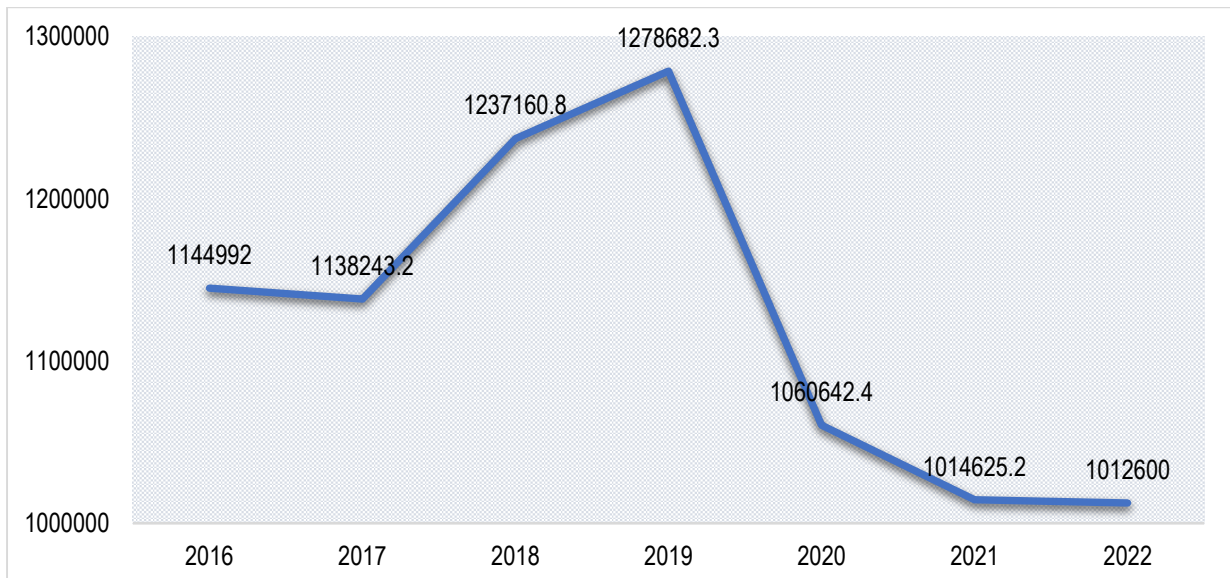
2.4. Filière Mil/Sorgho

47. Le mil/sorgho est l'une des principales céréales cultivées dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord. Considéré comme filière cruciale pour la sécurité alimentaire des populations des régions septentrionales, le mil/sorgho constitue également l'une des céréales traditionnelles de base pour l'alimentation de la population.

2.4.1 Situation de l'offre

48. En 2021, la superficie totale cultivée de mil/sorgho est estimée à 720.905 ha au niveau national, soit 513.223 ha dans la région de l'Extrême-Nord et 207.682 ha dans la région du Nord. L'analyse de l'évolution de la production nationale du mil/sorgho présentée dans le graphique 5 ci-dessous, montre une tendance irrégulière avec un pic en 2019. Après 2019, la tendance est baissière.

Graphique 5 : Évolution de la production nationale annuelle (en tonnes) du mil/sorgho de 2016 à 2022



Source : Exploitation des données de SNDAR/PNIA 2020-2030

2.4.2 Situation de la demande

49. La majeure partie du mil/sorgho produit est destinée à la consommation domestique (80%) et constitue la base de l'alimentation dans les régions de l'Adamaoua, du Nord, et de l'Extrême-Nord. Ces céréales donnent lieu à une variété de produits transformés et de préparation, le choix s'opérant selon le mode de consommation, le niveau de revenu et l'appartenance socio-culturelle du consommateur. Il est ainsi

utilisé dans la plupart des cérémonies traditionnelles. En plus de l'alimentation humaine, le mil/sorgho contribue, par ses résidus de tiges et feuilles, à la nutrition animale (bovins et petits ruminants) et à la réfection des toits de case et de hangar. Une légère diversification est observée dans la demande exprimée par les entreprises brassicoles (environ 20.000 tonnes) et des organisations humanitaires. En 2020, la demande nationale était estimée à 2.000.000 de tonnes et elle attendrait 3.000.000 tonnes en 2030.

2.4.3. Principaux acteurs et bassins de production

50. L'environnement productif de la filière mil/sorgho est fortement concentré dans les régions septentrionales, notamment l'Extrême-Nord et le Nord. Les différents bassins de production se trouvent vers les sols en pentes des Monts Mandara, les secteurs ferrallitiques de la savane du Faro ou les interfluves des « mayos », les zones hydromorphes des plaines du Logone-Chari et la Bénoué, les terres arides de la partie camerounaise du sud du Lac Tchad. Le tableau 5 ci-dessous décrit les principaux acteurs, leurs productions actuelles et potentielles, ainsi que les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Tableau 5 : Principaux acteurs, productions et difficultés rencontrées dans la filière mil/sorgho

Acteurs	Production actuelle	Production potentielle	Difficultés rencontrées
Recherche (IRAD)	15 tonnes de semences de pré-base et de base	Plus de 50 tonnes	Erosion génétique sur les variétés améliorées,
Fermes semencières (MINADER)	5 tonnes de semences base	Plus de 25 tonnes	Faible sollicitation des semenciers privés
Coopérative semencière de sorgho	150 tonnes de semences certifiées	250 tonnes	Faible demande des producteurs en semences certifiées (préférence pour les semences paysannes)
Coopératives de production (avec la Société Coopérative de Commercialisation des Céréales du Nord - SOCOCEN)	6 000 tonnes	50 000 tonnes	- Baisse de production (Erosion génétique sur les variétés améliorées, non-respect des itinéraires techniques de production, variations climatiques) ; - Transformation du sorgho essentiellement artisanale, transformation industrielle marginale; - Faible capacité financière des producteurs qui n'arrivent pas à mobiliser les ressources pour des investissements en matière d'infrastructure et d'équipements ; - Difficultés d'accès aux terres fertiles, coût élevé des intrants agricoles ; - Insuffisance de fonds de roulement ; - Infrastructures de stockage et de commercialisation insuffisantes ; - Faible accessibilité des petits producteurs aux semences certifiées
Confédération Régionale des Organisations Paysans de la partie Septentrionale du Cameroun-CROPSEC comme acteurs majeurs)			- Enclavement des pôles de production ; - Non-respect des normes de qualité de l'agro-industrie d'autant que le battage du sorgho se fait encore manuellement.
Exploitations familiales	1,2 million de tonnes	4 millions de tonnes	
Agro-industries (brassicole et minoterie)	Besoin de 20 000 tonnes/an	Besoin de 30 000 tonnes/an	Approvisionnement régulier en sorgho

Source : Exploitation des données de consultations sectorielles, 2023

2.4.4. Défis pour le développement de la filière

51. Estimée à une production annuelle de 1.010.792 tonnes en 2021, la production nationale du mil/sorgho reste en deçà de son potentiel et des besoins de la consommation locale. Ce déficit est dû à plusieurs facteurs, notamment la pauvreté des sols, le rétrécissement des superficies cultivables (ensablement, pressions démographiques), l'accès limité des acteurs au financement, les contraintes d'ordre foncier, la qualité des semences, le coût élevé des intrants agricoles, l'insuffisance des infrastructures de gestion post-récolte, l'enclavement des bassins de production, l'invasion des oiseaux granivores et la résurgence des chenilles et d'autres insectes, etc.

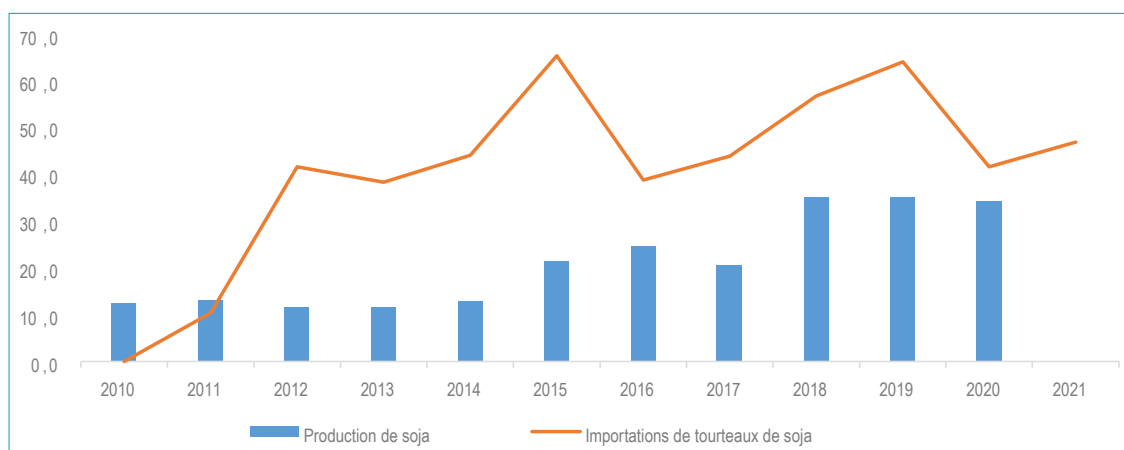
2.5. Filière Soja

52. Le soja occupe une place importante dans l'activité d'élevage, notamment en ce qui concerne l'apport en protéines dans la fabrication de la provende. Cette spéculation est principalement produite dans les régions septentrionales du pays et dans les zones des hautes terres de l'Ouest-Cameroun. Par ailleurs, le soja offre des opportunités et perspectives excellentes pour les secteurs d'activités en relation avec les unités de production de provendes, les agro-industries de transformation des farines, d'huile et de boissons à base de soja.

2.5.1 Situation de l'offre

53. La culture du soja est essentiellement pratiquée par les petits producteurs et la taille moyenne des exploitations se situe autour d'un hectare. En 2013, la production était de l'ordre de 12.250 tonnes. Elle s'est située à 14.357,62 tonnes au cours de la campagne agricole de 2017/2018, et a atteint 30.425 tonnes en 2019. Toutefois, comme l'indique le graphique suivant, la production nationale de soja est de loin inférieure aux importations de tourteaux de soja.

Graphique 6 : Production de soja et importations de tourteaux de soja (en milliers de tonnes)



Source : Exploitation des données du MINADER, MINFI/DGD

54. Il faut également souligner que le soja produit dans les régions septentrionales du Cameroun a l'avantage de bénéficier d'un meilleur séchage et conditionnement. L'augmentation de la production du soja permet d'enrichir l'offre laitière nationale, de garantir la sécurité alimentaire et de s'attaquer au problème de malnutrition chez les enfants.

2.5.2 Situation de la demande

55. Le Cameroun importe chaque année environ 80.000 tonnes de soja pour un montant d'environ 14 milliards de francs CFA. L'offre nationale en 2019 est estimée à 30.425 tonnes traduisant un gap de près de 50.000 tonnes de soja. Selon les projections, la production de soja serait de 50.000 tonnes en 2025 et de 75.000 tonnes en 2030. Le rendement moyen actuel de cette spéculacion est de 1,2 tonne par hectare. Les rendements projetés sont de 1,3 tonne par hectare en 2025 et 1,5 tonne par hectare en 2030.

2.5.3. Principaux acteurs et bassins de production

56. Le Soja est principalement produit dans les régions septentrionales du pays, notamment l'Adamaoua, l'Extrême-Nord, le Nord et dans les zones des hautes terres de l'Ouest-Cameroun.
57. La filière Soja bénéficie de l'appui du Gouvernement à travers le programme AGROPOLE. En outre, la Soyabeans Processing Industry of Cameroon (SOPROICAM) est le principal acteur de ladite filière. Cette structure s'appuie sur un réseau de nombreux petits producteurs de soja grain regroupés en bassin de production. Elle encadre plus de 13.000 producteurs de soja dans l'Adamaoua et le Nord, près de 3.000 dans l'Extrême-Nord, notamment à Mogodé dans le département du Mayo-Tsanaga. En dehors de la SOPROICAM, on note la présence des agro-industries spécialisées dans la transformation du soja en yaourt et des petits transformateurs artisanaux.

2.5.4. Défis pour le développement de la filière

58. Les principaux défis de la filière soja se présentent comme suit :
- accroître les surfaces cultivables ;
 - améliorer des rendements à l'hectare ;
 - limiter les pertes post-récoltes ;
 - améliorer l'accessibilité aux moyens de production ;
 - désenclaver les bassins de production ;
 - améliorer la conservation et le stockage des produits.

2.6. Filière Palmier à huile

59. La chaîne de valeur de la filière palmier à huile a un large spectre. Au Cameroun, les principaux segments développés sont : la production de noix de palme, d'huile de palme brute, d'huile de palmiste, d'huile raffinée et du savon.

2.6.1 Situation de l'offre

60. Majoritairement assurée par les agro-industries dont SOCAPALM, CDC, SAFACAM et PAMOL, la production nationale d'huile de palme brute suit une tendance haussière depuis 2014. Elle est passée de 343.000 tonnes en 2014 à 413.000 tonnes en 2018 (SDSR, 2020). Il existerait cependant un gap important entre la production réelle d'huile de palme brute et la production potentielle, du fait des pertes post-récolte dues à l'enclavement des bassins de production et à la faible capacité d'extraction des unités de transformation artisanales.

61. La production d'huile de palme brute est structurellement déficitaire par rapport à la demande. Les raffineries font alors recours aux importations afin de combler le déficit. En 2022, les importations d'huile de palme brute étaient estimées à 143.000 tonnes. Pour l'année 2023, les importations pourraient se situer autour de 200.000 tonnes.

2.6.2 Situation de la demande

62. La demande nationale d'huile de palme s'accroît chaque année, surtout avec l'augmentation des besoins des industries de transformation. Cette demande estimée à 1.179.000 tonnes en 2020, est largement supérieure à la production annuelle nationale sus-évoquée.

2.6.3. Principaux acteurs et bassins de production

63. La filière huile de palme au Cameroun est organisée autour de cinq principaux acteurs : les producteurs de noix de palme, les producteurs d'huile de palme (première transformation), les acteurs de la deuxième transformation (raffineries, savonneries), les fournisseurs de services d'accompagnement, ainsi que les structures d'encadrement. Le tableau 6 ci-dessous présente les principaux agro-industriels producteurs de noix de palme et d'huile de palme, leur localisation, ainsi que leurs principales activités.

Tableau 6 : Agro-industries exploitants de palmier à huile au Cameroun

DENOMINATION SOCIALE	LOCALISATION	ACTIVITES
SOCAPALM	MBONGO, NKAPPA, KIENKE, ESEKA	Production et transformation des noix
CDC	LIMBE, IDENAU	Production et transformation des noix
SPFS	APOUH (EDEA)	Production et transformation des noix
SAFACAM	DIZANGUE (EDEA)	Production et transformation des noix
PAMOL	LOBE	Production et transformation des noix
COVAGRO	ABONG-BANG	Production et transformation des noix
GREENFIL	YABASSI	Production et commercialisation des noix
SAAGRY	BAFOUSSAM	Production et commercialisation des noix
CAMVERT	CAMPO	Production et commercialisation des noix

Source : Exploitations des données des consultations participatives avec les sectoriels, 2023

64. À côté des producteurs des noix de palme, on rencontre les industries de raffinerie (qui assurent à plus de 70% la production d'huile de palme) et les savonneries. Le tableau 7 ci-dessous présente ces acteurs dits de deuxième transformation avec leur organisation.

Tableau 7 : Organisations des industries de la deuxième transformation

ORGANISATIONS	PRINCIPAUX MEMBRES
ASROC (Association des raffineurs des oléagineux du Cameroun)	MAYA, AZUR, CCO, SCS, SAAGRY SODECOTON
ATPO (Association des Transformateurs des Produits Oléagineux)	SANET, SOC, SOPROICAM, CMG
ATHV (Association des Transformateurs des Huiles Végétales)	HACC, CCAC, SMC, PAFIC, NOVIA IBI

Source : Exploitations des données des consultations participatives avec les sectoriels, 2023

65. Le tableau 8, quant à lui, présente les principaux bassins de production d'huile de palme.

Tableau 8 : Principaux bassins de production d'huile de palme

BASSIN DE PRODUCTION	LOCALISATION
Nkapa	Sanaga Maritime
Mbongo	Sanaga Maritime
Pouma	Sanaga Maritime
Bakinguili, Mamfé	Fako
Yingui	Nkam

Source : MINADER, 2022

2.6.4. Défis pour le développement de la filière

66. Les principaux défis de la filière sont entre autres :
- le vieillissement du verger ;
 - le coût élevé des intrants (matériel végétal, engrais et services) ;
 - la faible maîtrise des itinéraires technique par les producteurs villageois ;
 - l'enclavement des bassins de production ;
 - le manque de structuration des acteurs (planteurs villageois)
 - le faible approvisionnement en énergie électrique ;
 - le difficile accès au financement ;
 - les problèmes fonciers.

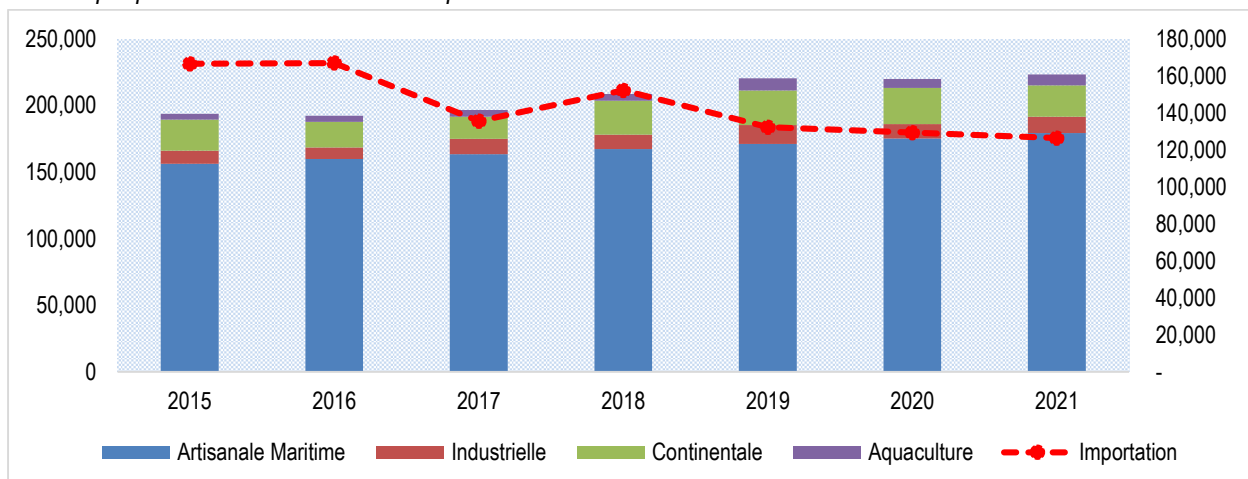
2.7. Filière Poisson

67. Au Cameroun, le poisson constitue actuellement la source de protéines animales la plus importante, avec environ 44% des apports totaux. Il est d'une grande contribution dans la sécurité alimentaire du pays.

2.7.1 Situation de l'offre

68. Le poisson consommé au Cameroun provient des pêches de capture, de l'aquaculture et des importations. La production en 2020 et 2021 était respectivement de 220,2 mille tonnes et 223,4 mille tonnes. En volume de prises, la répartition pour l'année 2021 était d'environ 179,3 mille tonnes pour la pêche artisanale maritime (80,3%) ; 23,6 mille tonnes pour la pêche continentale (10,6%) ; 12,3 mille tonnes pour la pêche industrielle (5,5%) ; et, 8,2 mille tonnes pour l'aquaculture (3,7%). La production nationale du poisson au Cameroun suit une tendance haussière depuis 2015, comme illustré dans le graphique 7.
69. En ce qui concerne les importations du poisson, elles ont une tendance baissière (graphique 7), passant de 166.603 tonnes de poissons importés en 2015 à 126.495 tonnes en 2021. Le recours aux importations concerne les espèces telles que les maquereaux, sardines, bars, capitaines, thons, tilapia, poissons chats, etc. Les espèces les plus importées sont le maquereau 257.411 tonnes (48,7%), suivi des poissons divers 192.241 tonnes (36,43%) sur le volume global des importations évalué à 527.768 tonnes entre 2015 et 2018 (PSV/PAD, 2020).

Graphique 7 : Évolution de l'offre de poissons au Cameroun



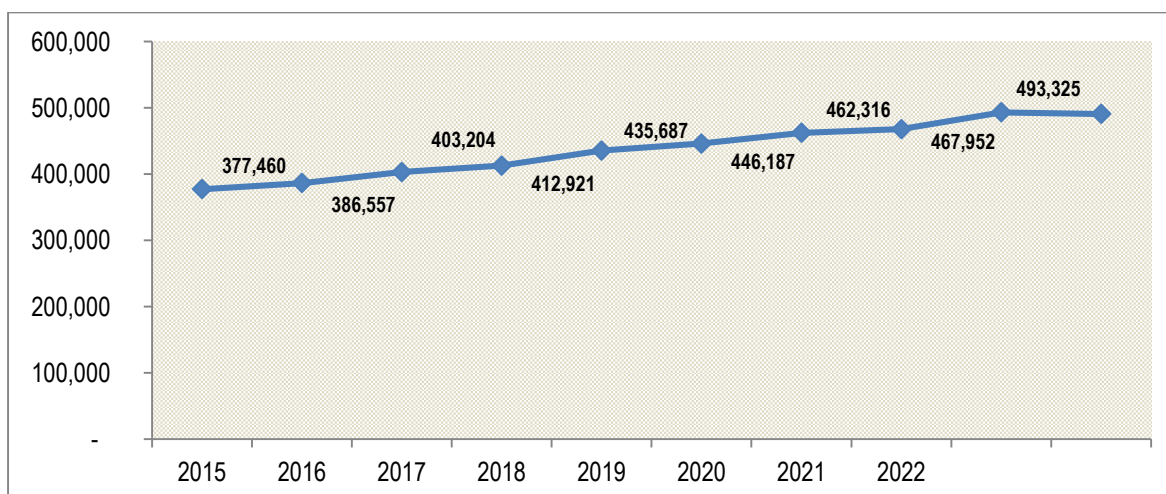
Source : MINEPAT 2021

70. Les principaux pays d'origine d'importation du poisson sont : la Mauritanie, le Sénégal, l'Argentine, la Chine, le Vietnam, le Maroc et le Brésil. Quant aux sociétés qui importent, il y a CONGELCAM avec 80% du volume importé ; les autres 20% sont répartis entre les opérateurs suivants : CAMEROUN FRAIS, ETS ZUMI, GREEN SEA, LEHAS, QUEEN FISH et SCIMEX.

2.7.2 Situation de la demande

71. La demande actuelle est estimée annuellement à plus de 400.000 tonnes (MINEPIA 2022). Le gap actuel est en partie comblé par les importations dont les niveaux observés en 2020 et 2021 se situent respectivement à 129.380 tonnes et 126.495 tonnes ; soit une baisse de 2,2% en valeur relative.

Graphique 8 : Évolution de la demande en tonne de poissons de 2015 à 2023



Source : Exploitation des données du MINEPIA, 2022

2.7.3. Principaux acteurs et bassins de production

72. Le pays possède un réseau hydrographique dense, comprenant plusieurs fleuves et rivières (3 % de la superficie des eaux continentales), des lacs naturels (4 %), des retenues de barrages (7 %), des plaines

d'inondation et des marais (86 %), ainsi que de nombreux sites propices à l'aquaculture. Ce réseau hydrographique offre un potentiel exploitable considérable d'espèces piscicoles très diversifiées, avec 542 espèces de poissons sur plus de 40 000 km². Ledit réseau se subdivise en 6 bassins : (i) le bassin des fleuves côtiers de l'ouest ; (ii) le bassin de la Sanaga ; (iii) le bassin des fleuves côtiers du sud ; (iv) le bassin du Congo ; (v) le bassin de la Bénoué ; et (vi) le bassin du lac Tchad.

73. La filière piscicole est segmentée en plusieurs maillons dont les principaux sont : (i) la production de géniteurs ; (ii) la production d'alevins ; (iii) la production de poisson de table ; (iv) la transformation des produits ; (v) la conservation et le conditionnement ; (vi) la commercialisation des produits. À ces principaux maillons sont associés : les producteurs locaux ; les producteurs d'aliments flottants pour poisson ; les fournisseurs d'intrants piscicoles ; les fournisseurs des équipements piscicoles ; les structures de formations (LINAFI, CNFZVH ; Institut halieutique de Yabassi) ; les stations piscicoles ; la Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CDPM) ; les structures de recherche (IRAD) ; les institutions financières partenaires (Banques commerciale, les établissements de microfinances) ; les partenaires techniques et financiers (FIDA, BAD, AFD...).
74. La production aquacole est pratiquée dans toutes les régions du pays, avec une forte concentration auprès des grandes métropoles. Elle se fait en cages, en bacs et dans des étangs aménagés. Dans la filière aquacole, le volume de production des alevins est plus grand dans les bassins du Littoral (5.298.500), du Centre (4.018.600), du Sud (2.331.000), du Sud-Ouest (1.200.000) et de l'Ouest (650.000) pour un volume global de 13.990.100 alevins enregistrés sur tout le territoire. Quant au volume de production de poissons de table, il est estimé à 4.496 tonnes. Cette production est plus importante dans le bassin du Sud qui enregistre une production de 29% et plus faible dans le bassin du Nord, avec 0,04% de la production totale. L'analyse des systèmes révèle que les étangs de dérivation sont ceux qui représentent le pourcentage de superficie le plus important avec à une superficie cumulée de 2.166.021 m², suivi des étangs de barrage avec une superficie cumulée de 1.495.426 m².
75. Les superficies les plus importantes sont concentrées dans les bassins du Sud, du Nord-ouest du Centre de l'Ouest et de l'Est, pour les productions piscicoles qui se chiffrent à 385 ha. Les étangs de dérivation représentent 56% de la surface totale exploitée (216,6 ha) pour les productions de poisson, suivie de la production en étang de barrage qui occupe 39% (149,54 ha) des espaces exploités et enfin 4% pour l'exploitation en étang de nappe phréatique (16,43 ha).
76. La pêche artisanale continentale se pratique dans trois zones : (i) la zone forestière avec trois bassins fluviaux importants (Nyong, Ntem et Sangha) ; (ii) la zone centrale qui comprend essentiellement le bassin de la Sanaga avec trois barrages construits sur ce fleuve et ses affluents (Bamendjin, Mapé et Mbakaou) et le barrage de Lom Pangar dans la région de l'Est ; et enfin (iii) la zone Nord avec les retenues de Lagdo et Maga, ainsi que les pêcheries du Lac Tchad. Outre les populations autochtones (Arabes, Foulbés, Kotokos, Bornois, Mousgoums et autres) on dénombre des pêcheurs allochtones professionnels (nigériens, maliens et tchadiens).
77. La pêche artisanale maritime est pratiquée par les pêcheurs (pêcheurs propriétaires et aides pêcheurs) qui exercent le long de la côte, en particulier dans les estuaires. Ils utilisent principalement des engins traditionnels tels que les filets de fond et dérivants, les filets encerclants, les pièges et les lignes à main. La pêche artisanale maritime est dominée par les étrangers (78,56 %) d'origine nigérienne, ghanéenne, béninoise, malienne, etc.

2.7.4. Défis pour le développement de la filière

78. L'analyse de la filière poisson permet de mettre en exergue les difficultés majeures ci-après :
- faible implication des nationaux dans la production de poissons : dans la pêche industrielle, les bateaux appartiennent en quasi-totalité aux étrangers (principalement les asiatiques) qui en même temps constituent l'essentiel de l'équipage ;
 - pertes post capture élevées : la faible maîtrise des techniques de conservation, l'absence des équipements de conservation adaptés et le faible niveau de vulgarisation de l'énergie solaire pour la conservation du poisson concourent à l'augmentation des pertes après capture ;
 - difficultés d'écoulement des produits halieutiques : certaines zones de production enclavées manquent de moyens de transport pour rallier les centres de commercialisation ;
 - cadre législatif et réglementaire obsolète : les textes législatifs et réglementaires existants sont obsolètes et ne sont plus adaptés à l'évolution actuelle de la filière ;
 - forte exportation frauduleuse des produits de pêche : malgré le niveau déjà faible de la production de poissons, on note une prédominance à l'exportation non contrôlé de poisson dans les pays voisins à la recherche des marchés plus rémunérateurs ;
 - insuffisance des infrastructures de soutien à la pêche et aquacoles : des points de débarquement équipés, des halls de commercialisation de poisson avec des équipements dédiés, des chambres froides, des unités de production de glaces, etc.

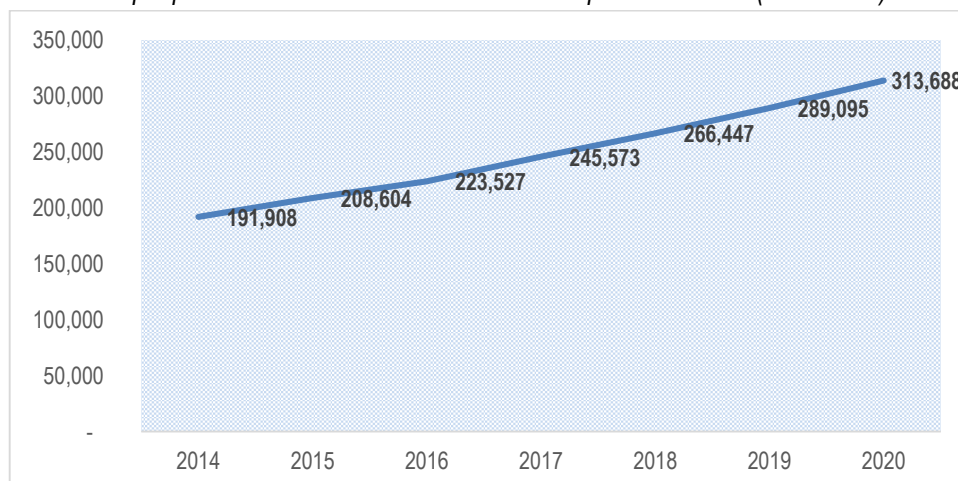
2.8. Filière bovine-laitière

79. L'élevage bovin regroupe entre autres activités, l'embouche bovine, la production laitière et la transformation des produits laitiers. La filière laitière mérite une attention particulière à cause de ses nombreuses implications dans l'économie nationale et familiale, ainsi que dans l'amélioration de la sécuritaire alimentaire du pays.

2.8.1 Situation de l'offre

80. L'évolution de l'offre nationale en produits laitiers a été croissante au cours de la dernière décennie. Entre 2014 et 2020, la production nationale de lait est passée de 191.908 à 313.688 tonnes comme le présente le graphique ci-dessous.

Graphique 9 : Evolution de l'offre nationale en produits laitiers (2014-2020)



Source : MINEPIA, note annuelle de production EPIA, 2018 et 2019 ; SDSR-PNIA 2020-2030

81. Pour répondre à une demande sans cesse croissante des agroindustriels, notamment CAMLAIT, SOTICAM, SODEVA, STCIM, FRESHCO, U FRESH, le Cameroun importe le lait provenant de Malaisie, Nouvelle Zélande, France, Maroc, Belgique, Emirats Arabes, Ghana, Grande Bretagne, Pays-Bas, Philippines, Pologne, et Singapour. Les principaux produits importés sont : la poudre de lait, le lait stérilisé, pasteurisé, écrémé et demi écrémé, le lait concentré sucré et non sucré, les yaourts et fromages, le beurre et les crèmes.
82. Selon les statistiques douanières du Cameroun, 89,6 mille tonnes de lait et produits laitiers ont été importés entre 2018 et 2022 pour une valeur de 152,6 milliards de FCFA. On observe une tendance à l'inflation du prix du lait sur le marché international à partir de 2020. Le tableau ci-dessous présente les importations en quantités et en valeurs du lait et des produits laitiers entre 2018 et 2022.

Tableau 9 : Importations en quantités et en valeurs du lait entre 2018 et 2022

Année	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Quantités (en milliers de tonnes)	18,1	14,6	19,8	19,4	17,6	89,6
Valeurs (en milliards de F CFA)	28,7	24,9	32,4	32,9	33,7	152,6

Source : Exploitation des données de la DGD, 2023

2.8.2 Situation de la demande

83. La demande annuelle de lait au Cameroun a évolué à la hausse entre 2015 et 2020, du fait de l'urbanisation et des changements dans les modes d'alimentation rattachés. Elle était de l'ordre de 16 Kg/Hab/an, soit 375.000 tonnes en 2015, et de 492.000 tonnes en 2020 pour une consommation de 18,5 Kg/Hab/an. Avec un taux de croissance de la population estimée à 2,6% et une consommation moyenne de lait de 23,5 Kg/Hab/an, la demande de lait en 2025 se chiffrerait à 630 000 tonnes.
84. Pour ce qui est des entreprises, les industriels (SOTICAM, CODILAIT, CAMLAIT...) sont orientés essentiellement vers la reconstitution du lait en poudre importé, soit environ 70% des importations, ce qui correspondrait à une demande de l'ordre de 28.000 tonnes de lait frais/an. Les structures semi-industrielles, qui ont une capacité de 2.000 litres/jour, utilisent le lait cru collecté pour le transformer en lait pasteurisé, lait caillé, yaourt et crème. Il existe aussi dans cette catégorie, huit mini laiteries mises en place par l'État avec l'appui des partenaires (Tadu, Méiganga, Banyo, Ngaoundéré, Garoua, Bamenda, Santa et Maroua) et quelques structures privées pour une demande globale évaluée à 20 milles litres/jour, soit environ 7.200 t/an. Il existe également les structures de transformation artisanale et traditionnelle. Il est difficile à quantifier le besoin de ces dernières.

Tableau 10 : Estimations prévisionnelles de la demande de lait au Cameroun entre 2015 et 2030

Année	2015	2020	2025	2030
Cons/Habitant (en Kg/Hab/an)	16	18,5	21	23,5
Cons Totale (Tonnes)	373 000	492 000	630 000	787 000

Source : Exploitation des données du SNADDT, 2018

2.8.3. Principaux acteurs et bassins de production

85. La production de lait au Cameroun provient principalement des Régions de l'Ouest, du Nord-ouest, de l'Adamaoua (bassins de la Vina, du Mbéré, de Ngaoundal), du Nord (bassin de la Bénoué), et de l'Extrême-nord (bassins de Maroua, de Pétété et du Mayo Danay). Elle est destinée à l'autoconsommation par les familles d'éleveurs, à la vente sous forme de lait frais, lait caillé (écrémé / entier caillé), beurre, et à la croissance du veau. Le lait se commercialise à 99% dans des circuits artisanaux, les marchés locaux et les zones périphériques des centres urbains proches des bassins de production.
86. Le sous-secteur bovin laitier a fait l'objet de nombreux projets initiés pour le développement de la filière tels que le projet Beurrerie-fromagerie de Meiganga (1947-1954), Projet laitier pilote de Ngaoundéré, le Small Holder Dairy Development Project (SDDP), et plus récemment, le projet PDR-NW (2010-2015) et le Programme d'amélioration de la productivité agricole – composante d'appui au développement de la filière laitière (PAPA/ADFL ; 2011-2013). Ces projets ont œuvré principalement à la structuration de la filière, la collecte, la transformation et la commercialisation du lait, la production d'aliment et l'amélioration génétique des races dans le but de faire de la production laitière une véritable activité génératrice de revenus dans les communautés pastorales. Dans la même veine, la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), et les stations d'élevage de Louguéré et Wakwa et la Tadu Dairy Coopérative Society (TDCS) dans le Nord-ouest ont été créés pour accompagner la filière bovine laitière. Toutefois, ces tentatives de valorisation de la filière ont connu des résultats mitigés, entraînant l'insatisfaction de la demande de lait par l'offre nationale.

2.8.4. Défis pour le développement de la filière

87. Pour une résorption totale des importations de la filière lait, le Cameroun envisage passer progressivement du système extensif à celui semi-intensif, puis au système intensif en relevant les principaux défis suivants :
- intensification de la production d'aliments améliorés au travers de la promotion des cultures fourragères ;
 - formation et renforcement des capacités pour la maîtrise des processus ;
 - développement du système de santé animale ;
 - fixation des prix à la production du litre de lait en cohérence avec les coûts ;
 - existence de la chaîne de froid dès le départ à la ferme ;
 - choix des races génétiquement améliorées ;
 - structuration de la filière en interprofession indépendante ;
 - diversification de la production et amélioration de la qualité.

2.9. Aspects transversaux : foncier, fiscalité, financement et normes

2.9.1. Domaine foncier

88. La SND30 fixe comme axe stratégique la « modernisation de la gestion cadastrale, domaniale et foncière en vue de faciliter le développement de l'agro-industrie, des infrastructures et de l'habitat social », avec un accent particulier sur la modernisation de la gestion de l'ensemble du patrimoine de l'État. Les actions majeures à mener sont la constitution des réserves foncières et lotissements des terrains domaniaux. En

2022, 946.777 hectares de terrains sont constitués et sécurisés dans le cadre du programme des réserves foncières. En 2030, l'objectif est d'atteindre 3 millions d'hectares de terrains constitués et sécurisés.

89. Un plan de zonage du territoire est en cours d'élaboration et le rapport sur la situation de l'occupation du territoire national, qui est l'un des extrants, est déjà disponible. Parallèlement, l'élaboration d'un Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) est achevée, et celle des dix schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire est à différents stades.
90. Pour ce qui est du droit relatif à l'accès à la terre, il est fortement marqué par le pluralisme juridique que connaît le Cameroun, avec la dualité de droit (droit coutumier et droit écrit, dit moderne ou positif) sur l'ensemble du territoire national.
91. Ainsi, le cadre juridique et réglementaire en vigueur fait l'objet de textes nationaux spécifiques, ayant un champ d'application plus ou moins large. Il s'agit des textes régissant le cadre général de l'aménagement du territoire, du foncier, de l'environnement des ressources naturelles, de l'agriculture, du travail et de la sécurité sociale, et plus récemment ceux relatifs à la décentralisation. De manière globale, les modalités de la gestion foncière sont régies par les ordonnances n°74/1 et n°74/2 du 06 juillet 1974 fixant respectivement le régime foncier et le régime domaniale. Et de manière spécifique, les modalités d'acquisition des terres par les investisseurs sont résumées dans la circulaire N°001 CAB/PM du 01 janvier 2014 relative aux dispositions applicables aux investisseurs pour l'accès à la terre au Cameroun. Pour le développement des activités agricoles, les terres sollicitées peuvent relever du domaine national, du domaine privé et du domaine public. L'Etat est le gardien de toutes les terres, il peut à ce titre, intervenir en vue d'en assurer un usage rationnel pour tenir compte des impératifs de la défense ou des options économiques de la Nation.
92. La procédure d'accès à la terre dépend de la nature juridique du terrain, du statut juridique du demandeur et de la destination ou de l'usage du terrain. Ainsi, pour le développement des activités agricoles, un terrain du domaine national peut être attribué en concession provisoire, attribué en bail si le terrain relève du domaine privé de l'Etat et lorsqu'il s'agit d'une dépendance du domaine public, elle peut faire l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire.
93. Le diagnostic entrepris fait état de plusieurs pesanteurs dans la mise en œuvre de la politique foncière au Cameroun. Au rang des difficultés rencontrées dans la gestion du foncier, on note entre autres :
 - l'obsolescence des textes fondamentaux qui traitent de la question foncière ;
 - les lenteurs et lourdeurs administratives dans les procédures d'acquisition et de sécurisation des terres, ainsi que les modalités d'attribution de concessions provisoires et des baux ;
 - les dysfonctionnements de l'administration foncière qui aboutissent régulièrement à des litiges et contentieux fonciers ;
 - les litiges fonciers sur les sites devant accueillir les projets ;
 - la non maturation des projets ;
 - l'absence des ressources pour la digitalisation du cadastre et l'informatisation de la gestion foncière et domaniale ;

- la méconnaissance de la législation foncière ;
- la non-intégration des coûts liés à la sécurisation des assiettes foncières identifiées dans le coût global du projet.

94. Au rang des mesures qui permettraient de promouvoir l'agriculture de deuxième génération, l'Etat du Cameroun pourrait :

- finaliser la réforme foncière et domaniale en vue de faciliter l'accès à la terre notamment aux producteurs de moyennes et grandes importances;
- digitaliser le cadastre dans l'optique de la maîtrise du territoire, de l'utilisation rationnelle de l'espace et de la limitation des conflits subséquents ;
- accélérer la mise en place des Zones Économiques, notamment de l'Agence de Promotion des Zones Economiques ;
- vulgariser les modalités d'accès aux terres à des fins de production agricole de moyenne et grande importance ;
- vulgariser les mesures d'exonération à la taxe foncière des propriétés appartenant aux entreprises agricoles, d'élevage et de pêche, affectées à ces activités, à l'exclusion des constructions à usage de bureau ;
- finaliser les outils d'aménagement du Territoire pour une meilleure allocation à grande échelle des terres.

2.9.2. Fiscalité

95. Dans le cadre de la lutte contre la vie chère et l'amélioration de la sécurité alimentaire, le gouvernement a procédé à l'exonération taxes à l'importation de certains produits de grande consommation à la fin des années 2000. Ainsi, des importations des produits alimentaires telles que le riz, le poisson, le blé, l'huile de palme, le maïs, le lait entre autres, ont été multipliées par trois (3) entre 2007 et 2019 et représentent un peu plus du tiers du déficit commercial du pays. En 2022, les dépenses fiscales sur ces produits se chiffrent à 221,7 milliards FCFA.

96. Au regard de l'ampleur du déficit de la balance commerciale, afin de booster la production locale et réduire la dépendance du Cameroun aux importations des biens de grande consommation, l'Etat a procédé à l'exonération des taxes et droits de douanes à l'importation des biens et équipements destinés à l'agriculture, l'élevage et la pêche. Toutefois, ces mesures n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés.

97. Afin que le levier de la fiscalité favorise véritablement le décollage de la politique d'import-substitution souhaitée par l'État du Cameroun, il est préconisé certaines mesures parmi lesquelles :

- la restriction fiscale et douanière sur les articles susceptibles d'être produits localement ;
- l'adoption des mesures législatives et réglementaires permettant de donner une préférence nationale aux produits locaux et régionaux ;
- la préférence des produits locaux dans la commande publique et dans la gestion des situations d'urgence humanitaire.

2.9.3. Financement

98. Dans le domaine du financement, l'objectif fixé par le Gouvernement est de faire du Cameroun, à travers un ensemble de réformes, un pays ayant une place financière de premier rang capable de soutenir activement l'industrialisation et donc la transformation structurelle de l'économie du pays. Les interventions sont articulées autour de six (06) axes à savoir: (i) l'inclusion financière et la densification du système financier et bancaire ; (ii) le développement du financement local des investissements et des exportations ; (iii) le renforcement du financement régional et international des investissements et des exportations ; (iv) le développement du crédit fournisseur ; (v) l'apport de la Diaspora camerounaise et le rapatriement des capitaux placés à l'étranger ; et (vi) le développement des talents et compétences financières.
99. Les revues biennales de la SDSR/PNIA 2015-2020 ont montré que les mécanismes de financement restent un des plus grands défis de la politique d'import-substitution au Cameroun. Les difficultés liées au financement auxquelles font face les différents acteurs sont entre autres : la faiblesse des fonds propres, l'insuffisance d'organisation, l'absence de vision future, l'insuffisance des garanties de l'entreprise, la faiblesse du suivi des concours mis en place, la pénurie de cadres de référence spécifiques ayant une expérience approfondie de la gestion des dossiers de financement des PME, les déficiences de l'environnement institutionnel, l'inadéquation de la structure des ressources des banques commerciales aux besoins des PME agricoles.
100. Parmi les mesures préconisées pour adresser ces questions, il y a entre autres :
- la promotion des mécanismes de financement innovants des PME ;
 - la sensibilisation des PME et PMI aux pratiques boursières ;
 - l'amélioration de la gouvernance des PME et PMI dans la tenue de la comptabilité écrite, financières, la tenue d'une comptabilité ;
 - la levée des contraintes inhérentes aux anomalies structurelles de mise en œuvre du fonds de garantie mis en place par le Gouvernement.

2.9.4. Régulation du marché

101. La politique d'import-substitution vise la réduction de la dépendance et la vulnérabilité du pays aux marchés extérieurs et sa réussite nécessite une meilleure régulation du marché domestique.
102. Avec l'avènement de la crise sanitaire et du conflit russo-ukrainien, plusieurs pays producteurs parmi lesquels les fournisseurs du Cameroun ont décidé d'interdire le commerce à l'international de certains produits de grande consommation pour la sécurité alimentaire de leur propre population (riz, farine de blé...). Toutes ces mesures de restriction des exportations mettent à nu le risque d'une dépendance aux importations de certains produits et traduisent une fois de plus l'urgence du renforcement de la production locale.
103. La régulation du marché des produits a pour objectif d'accompagner l'augmentation de la production locale par un plus grand contingentement des importations des mêmes biens et une stratégie de transformation des habitudes de consommation alimentaire en faveur des produits locaux. Ce faisant, elle contribuera à favoriser la consommation et la transformation locale. À ce titre, les options à envisager

pourraient être : la contribution à l'acheminement des produits des lieux de production vers les centres de commercialisation ; le renforcement de la promotion des produits locaux à tous les niveaux auprès des ménages du secteur public et du secteur privé ; l'offre d'une vitrine aux produits locaux dans les supermarchés et grandes surfaces de commercialisation.

2.9.5. Normes

104. Au regard des opportunités liées au commerce extérieur et les nouveaux espaces qu'offre la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF), l'Etat du Cameroun est conscient que l'accès à ces différentes zones d'échanges passe par la mise sur le marché des produits aux normes requises. Ainsi, le Gouvernement entend accentuer le développement de l'infrastructure qualité, notamment la normalisation, les règlements techniques et la métrologie afin de rendre les produits estampillés « Made in Cameroon » compétitifs sur le marché local et sous régional. Le bras séculier de l'État qui a été mis en place à cet effet est l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) chargée entre autres de l'élaboration, de l'homologation, de la certification et de la conformité aux normes.
105. Toutefois, à date, un grand nombre d'éléments exigés par les normes internationales ne sont pas pris en compte dans la fabrication locale des produits, ce qui compromet la compétitivité globale des produits nationaux. Les coûts de certifications et de contrôle des produits fabriqués localement sont élevés et le pays affiche un déficit d'infrastructures technologiques de qualité, et de ressources humaines spécialisées susceptibles d'accroître la compétitivité des produits.
106. Y faisant suite, la SND30 ambitionne de bâtir une capacité nationale d'absorption et d'accumulation technologique permettant d'accélérer le rattrapage technologique. Les principales mesures identifiées à cet effet portent sur :
- le développement des infrastructures technologiques de qualité intégrées, performantes et compétitives (normalisation, métrologie, évaluation de la conformité, surveillance du marché) ;
 - la formation du capital humain et la certification conforme à la norme ISO 17024 afin de disposer d'une masse critique croissante de professionnels qualifiés dans les sous-secteurs moteurs de l'industrialisation ;
 - le développement des normes et labels ;
 - la certification des intrants, produits agricoles, matériels et équipements ;
 - la réduction des coûts de certification et de contrôle des produits fabriqués localement.

Chapitre 3 : PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

107. L'état des lieux et le diagnostic des filières présentés au chapitre précédent a permis de dégager les défis mais aussi les enjeux pour le développement des filières de référence. Sur cette base, le présent chapitre s'attèle à présenter les perspectives de développement à l'horizon 2030 de ces filières, les objectifs du plan intégré d'import substitution agropastoral et halieutique sur le triennat 2024-2026, la déclinaison des axes stratégiques du Plan, le cadre des résultats, la matrice d'actions prioritaires et les mesures structurelles susceptibles de créer un environnement favorable à la mise en œuvre du Plan.
108. Cette section présente les objectifs de production à l'horizon 2030 des filières identifiées et les principaux mécanismes envisagés dans les documents stratégiques (SND30, SNADDT, SDSR-PNIA 2020-2030, Stratégie de Développement du Riz, etc.) pour l'atteinte des cibles définies.

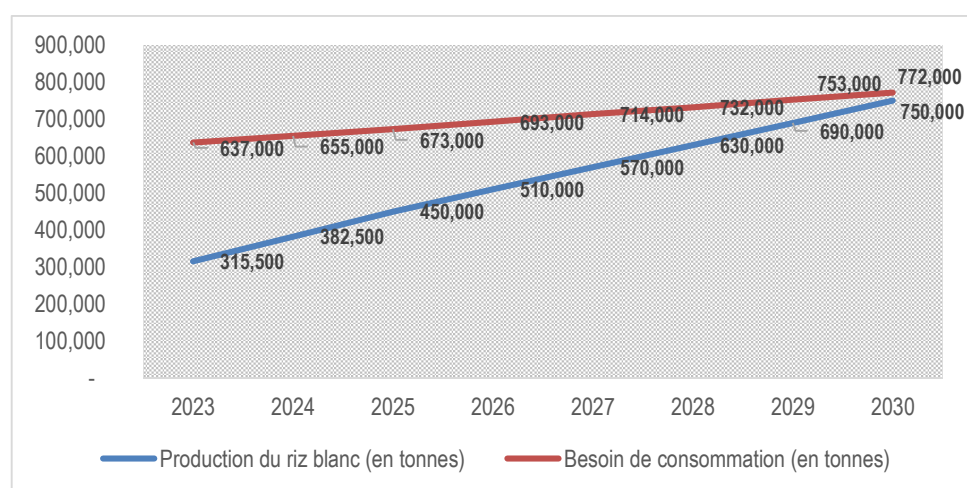
3.1. Perspectives de développement à l'horizon 2030 des filières identifiées

109. Cette section présente les objectifs de production à l'horizon 2030 des filières identifiées et les principaux mécanismes envisagés dans les documents stratégiques (SND30, SDSR-PNIA 2020-2030, SNADDT, Stratégie de Développement du Riz, etc.) pour l'atteinte des cibles définies.

3.1.1. Filière riz

110. Les simulations de la Stratégie de Développement du Riz montrent une évolution croissante de la production nationale du riz blanc allant de 315.500 tonnes en 2023 à 750.000 tonnes en 2030 (Graphique 10). A ce rythme, le gap entre l'offre nationale et la demande quitterait de 321.500 tonnes en 2023 à seulement 22.000 tonnes en 2030.

Graphique 10 : Projection de la production nationale (en tonnes) et de la demande nationale (en tonnes) en riz blanc



Source : Simulations à partir du MADIBA - SND30, 2020

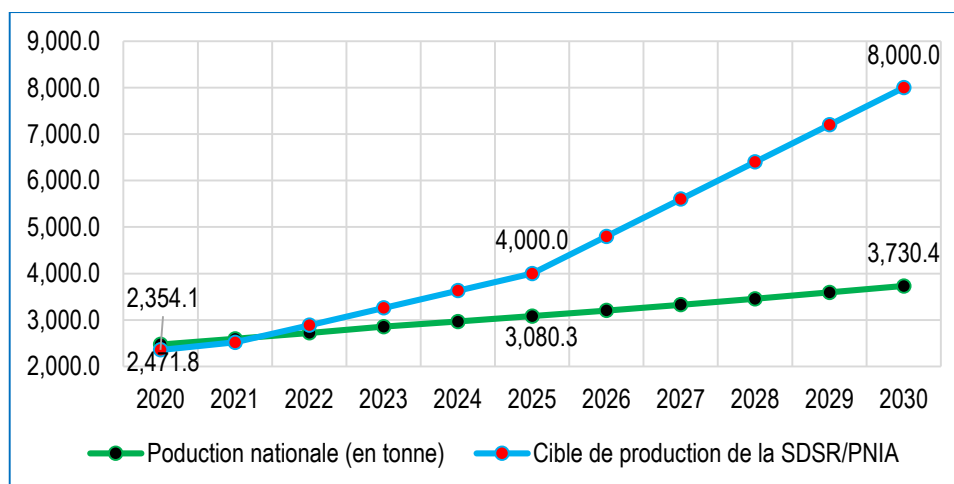
111. Le développement de la filière riz passerait ainsi par l'augmentation des surfaces hydroagricoles, l'amélioration de la transformation du riz paddy en riz blanchi, et l'intensification des mécanismes de régulation du marché.

3.1.2. Filière maïs

112. L'analyse dynamique de la production nationale de maïs sur la période 2013-2022 révèle une augmentation moyenne annuelle de 3,9%. Si ce taux restait constant au cours de la période 2020-2030,

on aurait une production nationale de 3,1 millions de tonnes de maïs en 2025 et 3,73 millions de tonnes en 2030. Ces dernières productions seraient loin des cibles que vise la SDSR/PNIA 2020-2030 à savoir 4 millions de tonnes en 2025 et 8 millions de tonnes en 2030. L'atteinte de ces niveaux de production passe par une amélioration de la productivité au travers de la vulgarisation des semences à haut rendement.

Graphique 11 : Projection de la production nationale (en milliers de tonne)



Source : SDSR/PNIA 2020-2030 et simulations

3.1.3. Filière blé/ Farines locales

113. En dépit des mesures prises pour la relance de la filière blé au Cameroun, la production envisagée de blé reste largement en dessous des 900.000 tonnes nécessaires pour satisfaire la demande nationale.

114. Au regard de ce qui précède, il serait judicieux de penser des actions visant la promotion des farines locales substituables à la farine du blé, afin de juguler la hausse constante des prix à l'importation. Ces mesures portent notamment sur :

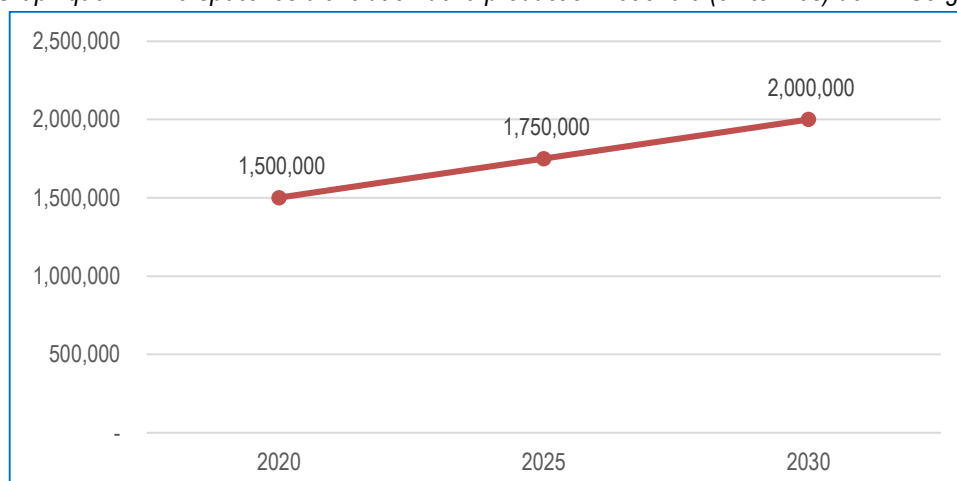
- la promotion des unités de production des farines locales ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation des meuniers sur la nécessité d'incorporation des farines locales dans la fabrication de leurs produits ;
- l'organisation des foires de vulgarisation des farines locales de substitution.

3.1.4. Filière mil/sorgho

115. Avec une production de 1,211 millions de tonnes en 2018, la production nationale ciblée dans la SDSR/PNIA 2020-2030 est estimée à 1,750 millions de tonnes en 2025 et 2 millions de tonnes en 2030. L'atteinte de ces niveaux de production passe par :

- l'amélioration et la diversification de l'offre en variétés de mil et de sorgho à haut rendement adaptées aux régions du Nord et de l'Extrême-Nord ;
- l'accroissement de la production semencière notamment les semences améliorées de base et certifiées ;
- l'accès aux intrants et produits phytosanitaires.

Graphique 12 : Perspectives d'évolution de la production nationale (en tonnes) de Mil/Sorgho

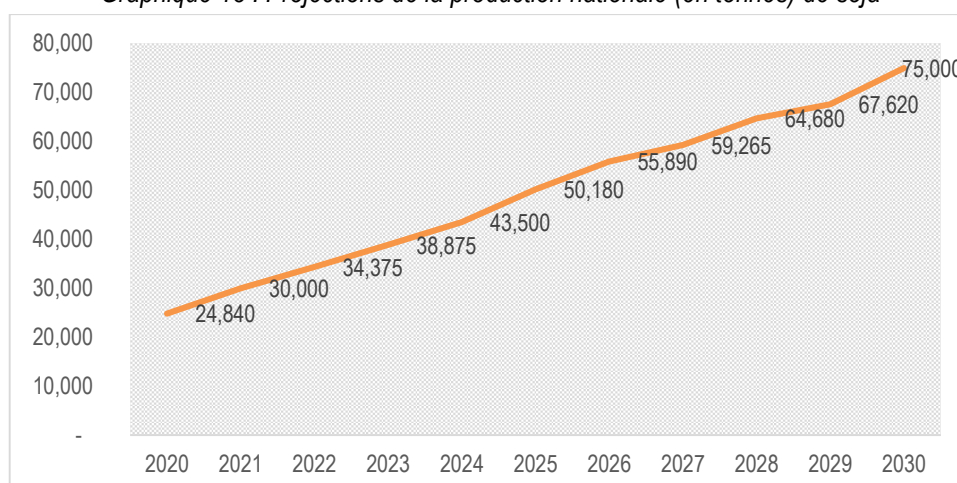


Source : SDSR/PNIA 2020-2030

3.1.5. Filière soja

116. D'après les projections de la SDSR-PNIA 2020-2030, la production de soja passerait de 24.840 tonnes en 2020 à 75.000 tonnes en 2030 (Graphique 13).

Graphique 13 : Projections de la production nationale (en tonnes) de soja



Source : Simulations des données de la SDSR-PNIA 2020-2030 à partir du MADIBA - SND30, 2020

117. Le développement de la filière est sous tendue par :

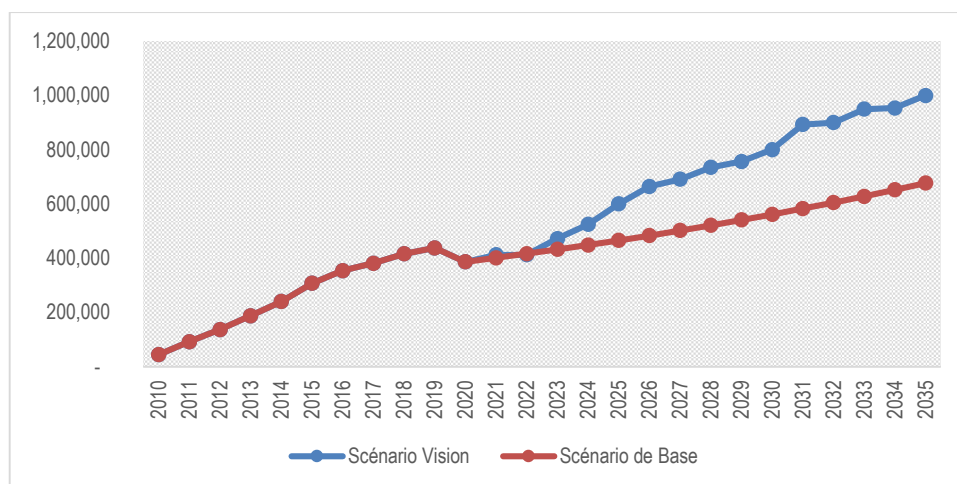
- la multiplication et la vulgarisation des semences améliorées ;
- l'utilisation des intrants ;
- l'augmentation et l'aménagement des surfaces ;
- le renforcement des capacités dans la maîtrise des itinéraires techniques ;
- la construction des magasins de stockage dans les différents bassins de production ;

3.1.6. Filière palmier à huile

118. La situation de la production en suivant les tendances actuelles avec les mêmes niveaux de rendement devrait se limiter autour de 560.000 tonnes en 2030 contre une situation souhaitée dans le cadre de la SDSR-PNIA 2020-2030 (scénario vision) estimé autour de 800.000 tonnes (Graphique 14). Il s'avère

ainsi important de booster la production pour atteindre les objectifs du futur souhaité. Pour ce faire, il doit être envisagé l'extension des surfaces cultivable, le renouvellement des plantations existantes, l'amélioration du taux d'extraction d'huile des petites unités de transformation, l'utilisation des intrants améliorés (matériel végétal, engrais et produits phytosanitaires) et le désenclavement des bassins de production.

Graphique 14 : Historique et projections de la production nationale d'huile de palme

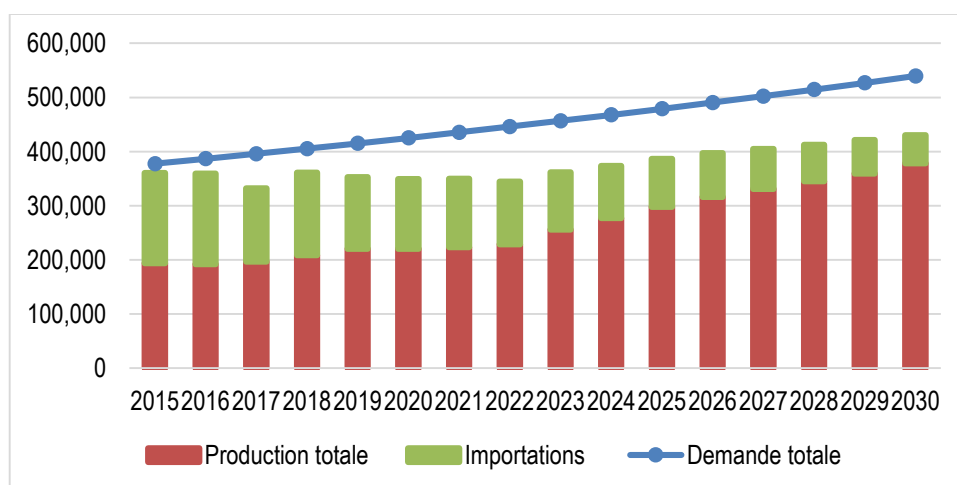


Source : Simulations des données de la SDSR-PNIA 2020-2030 à partir du MADIBA - SND30, 2020

3.1.7. Filière poisson

119. Avec une production de 249.000 tonnes de poisson en 2020, la production nationale ciblée dans la SDSR/PNIA 2020-2030 est estimée à 324.250 tonnes en 2025 et 450.530 tonnes en 2030. Ces différents niveaux de production restent en deçà de la demande nationale sans cesse croissante.
120. Dans la perspective de réduire les niveaux de dépendance des importations de poisson de 31% en 2020, à 15% en 2025 et à 3% en 2030, il est important d'envisager une production intérieure brute ambitieuse. Obtenir un tel résultat nécessite que d'importantes réformes structurelles et des actions spécifiques soient implémentées.

Graphique 15 : Situation de l'offre et de la demande (en tonne) de poisson



Source : MINEPAT 2020

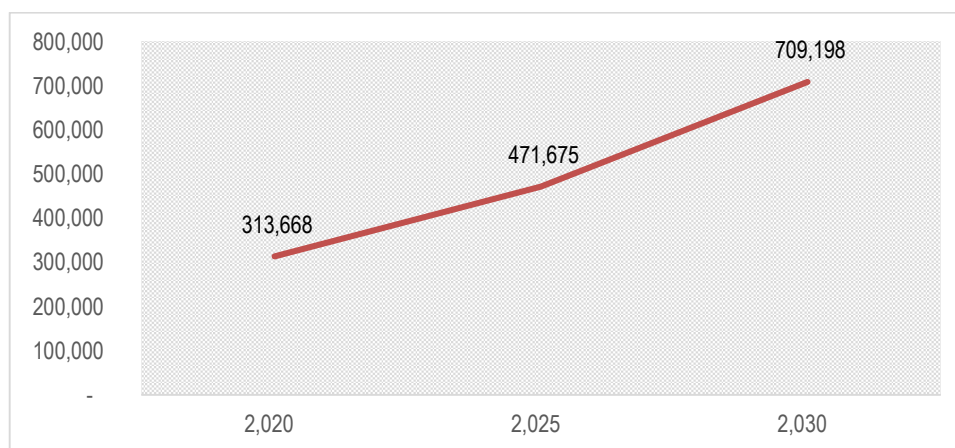
121. Les mécanismes pour l'augmentation de la production nationale et la disponibilité de poisson dans les marchés de grande consommation portent sur :

- la construction des infrastructures de conservation et de stockage et l'acquisition des infrastructures de transport des produits halieutiques (débarcadères, entrepôts et camions frigorifiques) ;
- le renforcement des capacités de production locale d'aliments de poisson et d'alevins ;
- le développement de la recherche sur les variétés améliorées d'aliments de poissons ;
- le désenclavement et l'aménagement des bassins de production maritime et continentale ;
- la défiscalisation et l'exonération des taxes à l'importation des équipements et intrants aquacoles ;
- la structuration et l'appui à l'installation des acteurs de la pêche et de l'aquaculture dans les bassins de production;
- la révision des textes législatifs et réglementaires régissant la pratique de l'aquaculture et de la pêche au Cameroun.

3.1.8. Filière bovine-laitière

122. La production de lait a connu une augmentation moyenne annuelle de 9,4% sur la période 2014-2019. Cette production se situe à environ 313.668 tonnes en 2020. Avec une variation annuelle de 4,7% sur la période 2020-2025, les prévisions de production nationale de lait se chiffrent à 471.675 tonnes en 2025 et 709 198 tonnes en 2030.

Graphique 16 : Prévisions de production nationale de lait (en tonnes)



Source : SDSR/PNIA 2020-2030

123. Ces prévisions de production semblent loin de pouvoir résoudre la problématique des importations de lait à l'horizon 2035. Pour atteindre l'objectif d'autosuffisance en lait en 2035, le Cameroun devra accroître sa production de 10% par an et importer en moyenne 239.000 tonnes de lait par an jusqu'à 2030, comme le présente le tableau ci-après.

Tableau 11 : Résorption totale des importations de lait à l'horizon 2035

ANNEE DE REFERENCE	2015	2020	2025	2030	2035
Cons/Habitant (Kg/Hab/an)	16	18,5	21	23,5	26
Cons Totale (Tonne)	373 000	492 000	630 000	787 000	963 000
Production	141 000	228 000	368 000	596 000	963 000
Importations	232 000	264 000	262 000	191 000	0

Source : SNADDT, 2018

124. Pour une résorption totale des importations de la filière lait, la stratégie retenue consiste à relever les principaux défis suivants :

- l'intensification de la production des fourrages ;
- la formation et le renforcement des capacités pour la maîtrise des processus de collecte, conservation, transport et transformation de lait ;
- le désenclavement des bassins de production ;
- le choix des races génétiquement améliorées et le développement du système de santé animale ;
- l'acquisition des infrastructures de conservation et de stockage (chaîne de froid, étables, etc.) ;
- la structuration de la filière en interprofession indépendante.

3.2. Objectifs du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) sur le triennat 2024-2026

125. L'objectif global du Plan Intégré d'Import Substitution Agropastoral et Halieutique est de contribuer à la réduction du déficit de la balance commerciale à travers la substitution des produits importés par la production locale. Cet objectif est décliné en trois (03) objectifs spécifiques à savoir :

OS1 : faciliter le développement des actions du secteur privé dans le domaine agropastoral sur des espaces sécurisés et aménagés ;

OS2 : contribuer à l'augmentation significative de la production et de la disponibilité des produits locaux de grande consommation ;

OS3 : créer un environnement propice au développement des activités agropastorales.

3.3. Déclinaison des axes stratégiques d'intervention

126. S'inscrivant en droite ligne des projections envisagées par les documents stratégiques, le Plan Intégré d'Import Substitution Agropastoral et Halieutique entend apporter une contribution substantielle à l'atteinte de ces projections. Il se décline en trois (03) principaux axes.

3.3.1. Axe 1 : Sécurisation et aménagement des périmètres hydroagricoles et halieutiques

127. Il sera question dans cet axe de sécuriser et d'aménager les périmètres agricoles et halieutiques, puis de désenclaver les bassins de production à l'effet de faciliter l'installation des opérateurs privés. En effet, l'accès à la terre est un facteur de production déterminant pour l'accroissement la production nationale. Le secteur agropastoral au Cameroun est dominé par de petites exploitations familiales qui ne sauraient à elles seules soutenir les ambitions de production des filières. Le Plan envisage donc de promouvoir l'accès des opérateurs privés aux grandes superficies avec pour objectif d'améliorer la production nationale.

Actions phares :

- sécurisation foncière des périmètres agropastoraux ;
- aménagements des périmètres hydroagricoles, pastoraux et halieutiques, des champs semenciers, des périmètres fourragers et des bassins aquacoles ;
- désenclavement des bassins de production des filières agropastorales et halieutiques (construction ou réhabilitation des routes, approvisionnement en énergie électrique, etc.) ;

- Appui à l'installation des opérateurs privés dans les périmètres sécurisés et aménagés.

3.3.2. Axe 2 : Amélioration de la production, de la transformation et de la commercialisation

128. Cet axe d'intervention porte sur la mise à niveau de la chaîne de production, de transformation et de commercialisation pour améliorer la disponibilité des produits locaux de grande consommation sur le territoire national. Ses actions visent à améliorer les niveaux de rendement des filières. Il s'agit, au-delà des mesures conjoncturelles prises pour faciliter l'accès aux intrants, de renforcer les capacités de production locale des engrais et semences. Cette action suppose entre autres une forte implication des structures nationales en charge de la recherche à l'effet de produire et vulgariser les semences à haut rendement. Cet axe vise également à moderniser l'appareil de transformation et assurer la disponibilité des produits « Made in Cameroon ».

Actions phares :

- Appui au développement de la production à travers l'accès aux engrais, aux produits phytosanitaires et aux semences ;
- Amélioration des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation (matériel et équipements).

3.3.3. Axe 3 : Amélioration de l'accès à la recherche, à la formation et aux financements

129. Il est question dans cet axe de travailler à soutenir l'effort des acteurs et de faciliter l'accès des produits locaux aux marchés. Plusieurs fenêtres d'opportunités sont ouvertes aux acteurs pour le financement des activités agropastorales à travers le fonds de garantie. De même, un accent est mis sur la structuration des filières par la mise sur pied de l'interprofession et la formation aux métiers agropastoraux et halieutiques. Il est également envisagé de développer des actions transversales qui permettront d'orienter prioritairement le choix de consommation des populations vers les produits locaux et de promouvoir l'accès des produits «made in Cameroun» au marché par la normalisation de ces produits.

Actions phares :

- Développement des mécanismes d'accès aux financements ;
- Renforcement de la formation des acteurs sur les itinéraires techniques ;
- Amélioration de l'accès aux marchés ;
- Structuration des acteurs des filières.

3.4. Cadre de résultats

130. Le cadre de résultat du Plan spécifie, pour chaque axe stratégique, les objectifs, les indicateurs, la situation de référence et les valeurs cibles à l'horizon 2026. Celui-ci se décline à deux (02) niveaux de résultats.
131. Le niveau 1 permet de déterminer l'impact du Plan sur la réduction des importations et du déficit de la balance commerciale ; il correspond à la mesure de l'objectif global.
132. Le niveau 2 vise l'augmentation significative de la production et de la disponibilité des produits locaux de grande consommation portée par le secteur privé. Il correspond aux indicateurs de résultats des trois (03) axes stratégiques du Plan.

133. Le tableau ci-dessous présente le cadre des résultats du Plan.

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS	INDICATEURS			
		Libellé	Baseline (2022)	Cible (2026)	Source de vérification
Objectif global : Contribuer à la réduction du déficit de la balance commerciale à travers la substitution des produits importés par la production locale					
Indicateur : Taux de réduction des importations des produits des filières de référence					
Baseline 2022 : NA ; Cible 2026 : 40%					
Par filière					
Indicateur : Quantités de produits importés des filières de référence (en milliers de tonnes)					
Riz		841,5		228,5	
Poisson		241,9		0	
Maïs		12,2		0	
Lait		17,6		26,8	
Palmier à huile		107,7		167,5	
Blé / Farines locales		920,4		715,9	
Soja		50		56	
Mil / Sorgho		-		-	
AXE 1 : SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DES PÉRIMÈTRES HYDROAGRIQUES, PASTORAUX ET HALIEUTIQUES					
PÉRIMÈTRES HYDROAGRIQUES					
Les producteurs sont installés sur des périmètres hydroagricoles sécurisés et aménagés	Sécurisation des périmètres pour le développement de moyennes et grandes exploitations pour l'agriculture	Superficies de terres sécurisées pour l'agriculture	79 074	1 278 555	Rapports MINDCAF
	Travaux d'aménagement de 42 000 ha de périmètres hydro-agricoles pour la production du riz	Superficies de terres aménagées (en ha)	00	42 000	Rapports MINEPAT
	Travaux d'aménagement de 33 102 ha de périmètres hydro-agricoles pour la production du maïs	Superficies de terres aménagées (en ha)	00	33 102	Rapports MINEPAT
	Travaux d'aménagement de 11 000 ha de périmètres hydro-agricoles pour la production du blé/manioc	Superficies de terres aménagées (en ha)	00	11 000	Rapports MINEPAT
	Travaux d'aménagement de 35 300 ha de périmètres hydro-agricoles pour la production de noix de palme	Superficies de terres régénérées / réhabilitées (en ha)	00	35 300	Rapports MINEPAT
	Travaux d'aménagement de 15 055 ha de périmètres hydro-agricoles pour la production du mil/sorgho/soja	Superficies de terres aménagées (en ha)	00	15 055	Rapports MINEPAT
	Travaux d'aménagement de 23 890 ha de périmètres hydro-agricoles pour la production du fourrage (lait)	Superficies de terres aménagées (en ha)	00	23 890	Rapports MINEPAT
	Aménagement de 100 ha de périmètres hydroagricoles pour la production de semences de riz, de blé et de soja à KAREWA,	Superficies de terres aménagées (en ha)	00	100	Rapports IRAD

	arrondissement de NGONG Département de la Bénoué				
	Aménagement et assainissement de 100 ha de périmètres hydro agricoles et fourragers dans la Région du Nord-Ouest	Superficies de terres aménagées (en ha)	00	100	
	Travaux d'aménagement de 200 ha de périmètres hydroagricoles pour la production de semences de riz, de blé et de soja dans les arrondissements de Kousseri et Goulfey Département du Logone et Chari	Superficies de terres aménagées (en ha)	00	200	
BARRAGES DE RETENUES POUR L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE					
L'accès à l'eau est facilité pour les besoins agricoles pastoraux et halieutiques dans les bassins de production	Projet de construction de cinq (05) barrages collinaires avec aménagement de périmètres hydroagricoles dans la Région du Nord	Superficie de périmètres aménagés (en ha)	00	1 035	RAP MINEE
		Nombre de retenues aménagées	0	05	
	Construction de seize (16) retenues d'eau dans la Région du Nord	Superficie de périmètres aménagés (en ha)	00	7 002	RAP MINEPAT
		Nombre de retenues aménagées	0	16	
DÉSENCLAVEMENT DES BASSINS DE PRODUCTION					
L'accès aux bassins de production est facilité	Aménagement de 359 Km de voies d'accès aux bassins de production agricoles	Linéaire de routes réhabilitées	00	359	RAP MINTP
	Aménagement de 487 Km de voies d'accès aux bassins de production piscicole		00	487	
La fourniture en énergie électrique dans les bassins de production	Construction de 6 lignes électriques et de 02 centrales solaires construites alimentant les bassins de pêche continentale	Nombre de bassins alimentés en énergie électrique	00	08	RAP MINEE
AXE 2 : AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION, DE LA TRANSFORMATION ET DE LA COMMERCIALISATION					
La production dans les filières est accrue	Blé/ Farines locales	Production annuelle de farines panifiables (en milliers de tonnes)	0,1	303,6	RAP PIISAH
	Lait	Production annuelle de Lait (en milliers de tonnes)	343,9	351,9	
	Maïs	Production annuelle de maïs (en milliers de tonnes)	2 771,7	3 625,5	
	Mil/sorgho	Production annuelle de mil/sorgho (en milliers de tonnes)	1 010,9	1 195,6	
	Soja	Production annuelle de Soja (en milliers de tonnes)	35,5	58,1	

	Huile de palme	Production annuelle d'huile de palme (en milliers de tonnes)	493,5	508,5	
	Poisson	Production annuelle de Poisson (en milliers de tonnes)	280,4	658	
	Riz	Production annuelle de riz blanchi (en milliers de tonnes)	248,5	464,5	

134. À l'horizon 2026, le Plan devrait contribuer à une réduction substantielle des importations de riz, de poisson et de maïs. Les effets des actions du Plan sur les importations dans les filières palmier à l'huile et lait se feront davantage ressentir au-delà de l'horizon du Plan. Ceci s'explique par le temps pris par les nouvelles plantations de palmier à huile avant leur entrée en production et le délai de multiplication des vaches laitières pour la production de lait. Enfin, le Plan contribuerait à l'horizon 2026 à l'amélioration de la production du mil/sorgho et du soja et ce faisant à la sécurité alimentaire au Cameroun.
135. La matrice d'actions prioritaires par filière est présentée dans la section suivante. Cette matrice consolidée par axe et par activité pour toutes les filières est présentée en annexe 1.

3.5. Matrice d'actions prioritaires

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE	
								2024	2025	2026		
AXE 1 : SÉCURISATION ET AMENAGEMENT DES BASSINS DE PRODUCTION HYDROAGRIQUES, PASTORAUX ET HALIEUTIQUES												
RIZ												
Mettre en place des infrastructures de soutien à l'activité agropastorale pour l'installation du secteur privé	Projet d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la plaine centrale : Djérem & Mbéré	Études techniques pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements de la plaine centrale (APS et APD)	Superficies sécurisées et aménagées (ha)	Rapports coordination Plaine Centrale	0	15 000	1,044,938	310,313	343,875	390,750	MINADER	
		15 000 ha de périmètres aménagés pour la production du riz dans la Plaine Centrale par le secteur privé					22,500,000	7,500,000	7,500,000	7,500,000	Secteur privé	
	Aménagement et assainissement de 48 142 ha de périmètres hydroagricoles		1800 ha de périmètres rizicoles aménagés dans la zone de l'unvda	Superficies aménagées	RAP MINEPAT	0	23 500	9,168,200	3,450,245	3,712,211	2,005,744	UNVDA
			10 000 ha de périmètres rizicoles aménagés dans la localité de Karam, Arrondissement du Logone-Birmi, Département du Logone et Chari					169,000,000	0	40,000,000	129,000,000	MINEPAT
			11 500 ha de périmètres rizicoles aménagés dans le cadre du projet VIVA LOGONE					90,000,000	21,000,000	34,000,000	35,000,000	MINEPAT
			11000 ha de périmètres rizicoles aménagés dans le cadre du projet VIVA BENOUE					110,275,000	35,275,000	37,000,000	38,000,000	MINEPAT
			9 521 ha de périmètres hydroagricoles aménagés dans la localité de Zina, Arrondissement du Logone Birmi, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord					21,090,141	7,090,141	7,000,000	7,000,000	MINEPAT
			411 ha de périmètres hydro-agricoles aménagés dans l'arrondissement de Makary, Département du Logone et Chari					1,780,000	600,000	1,180,000	0	MINEPAT
			930 ha de périmètres hydro-agricoles aménagés dans les arrondissements de Logone-Birmi et de Kousséri					1,733,065	708,981	708,981	315,103	MINEPAT
			1 980 ha de périmètres hydro-agricoles aménagés dans l'arrondissement de Goulfey, Département du Logone et Chari					5,786,976	2,308,214	2,308,214	1,170,548	MINEPAT

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
		1 000 ha de périmètres hydro-agricoles aménagés dans les Arrondissements de Garoua 1 ^{er} et Garoua 3 ^{ème} , Département de la Bénoué					7,417,330	2,000,000	3,000,000	2,417,330	MINEPAT
	Réhabilitation des périmètres rizicoles	3500 ha de périmètres rizicoles réhabilités dans les espaces de l'unvda	Superficie réhabilitées (ha)	RAP UNVDA	0	3 500	4,591,125	1,311,750	1,967,625	1,311,750	UNVDA
	Identification, sélection et installation d'opérateurs privés dans des parcelles de périmètres rizicoles aménagés	3 Opérateurs privés installés pour la culture du riz dans les périmètres aménagés	Nombre d'opérateurs privés installés	RAP MINADER	0	20	100,000	50,000	25,000	25,000	MINADER
Faciliter l'accès aux bassins de production rizicoles	Aménager des voies d'accès aux périmètres rizicoles	15 km de route bitumée avec un pont de 300 mètres de longueur pour la voie de contournement de Lagdo : inter route Njola-Bamé-Lagdo-Lycée de Lagdo-Onougou (Inter RD 87 : Lagdo-Adoumri)	Linéaire bitumé (km)	RAP MINTP	00	15	39,898,907	0	10,000,000	29,898,907	MINTP
		235 km de route en terre réhabilitées : Yagoua-Pouss-Maga-Vele (90km), Yagoua-kaikai (45km), Bogo-Guirvidig-Maga (60km) ; Kousseri-Karam-Zina (40 km)	Linéaire réhabilité (km)	RAP MINTP	00	235	7,050,000	2,350,000	2,350,000	2,350,000	MINTP
MAÏS											
Mettre en place des infrastructures de soutien à l'activité agropastorale	Projet d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la plaine centrale : Djérem & Mbéré	Études techniques pour la maîtrise d'œuvre complète Identification et sécurisation des travaux d'aménagements et d'équipements des systèmes d'irrigation pour l'approvisionnement en eau sur les sites du projet (APS et APD) dans la Plaine Centrale	Superficies sécurisées et aménagées dans la Plaine Centrale	Rapports coordination Plaine Centrale	0	30 000	6 155 000	1 655 000	2 300 000	2 200 000	MINADER
		Études techniques pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements de la plaine centrale (APS et APD)					1,662,375	478,125	545,250	639,000	MINADER
		Études techniques pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du réseau électrique et d'interconnexion (APS et APD) dans les sites pilotes (Mbarodé, Mbirim, Dir 1 et Dir 2)					900,000	300,000	300,000	300,000	MINEE
		Réalisation des études techniques et architecturales pour la maîtrise d'œuvre complète de la					900,000	300,000	300,000	300,000	MINTP

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
		Construction/Réhabilitation des pistes agricoles et des ouvrages d'art sur pistes pour le désenclavement des sites (Mbarodé, Mbirim, Dir 1 et Dir 2)									
		30 000 ha de terres aménagées par le secteur privé pour la production du maïs dans la Plaine Centrale					45,000,000	15,000,000	15,000,000	15,000,000	Secteur privé
	Travaux d'aménagement et d'assainissement des périmètres hydroagricoles, pastoraux et de production fourragère dans le Département de la Vina, Région de l'Adamaoua, Lot 5	639 ha de périmètres agricoles aménagés pour la culture du maïs dans Département de la Vina					3,380,867	1,560,000	1,115,000	705,867	MINEPAT
	Travaux d'aménagement et d'assainissement des périmètres hydroagricoles, pastoraux et de production fourragère dans le Département du Faro et Deo, Région de l'Adamaoua, Lot 2	365 ha de périmètres agricoles aménagés pour la culture du maïs dans le Département du Faro et Deo	Superficies aménagées	RAP MINEPAT	0	3 102	1,783,149	700,000	650,000	433,149	MINEPAT
	Travaux d'aménagement et d'assainissement des périmètres hydroagricoles, pastoraux et de production fourragère dans le Département du Mayo Banyo, Région de l'Adamaoua, Lot 3	798 ha de périmètres agricoles aménagés pour la culture du maïs dans l'arrondissement de Bankim					1,674,615	700,000	650,000	324,615	MINEPAT
	Travaux d'aménagement et d'assainissement des périmètres hydroagricoles, pastoraux et de production fourragère dans le Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua, Lot 4	1300 ha de périmètres agricoles aménagés pour la culture du maïs dans Département du Mbéré					4,790,269	1,850,000	1,550,000	1,390,269	MINEPAT
BLÉ / FARINES LOCALES											
Mettre en place des infrastructures de soutien à l'activité agropastorale	Projet d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la plaine centrale : Djérem & Mbéré	Études techniques pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements de la plaine centrale (APS et APD)					554,125	159,375	181,750	213,000	MINADER
		1000 ha de terres aménagés par les grands producteurs pour la production du blé dans la Plaine Centrale	Superficies sécurisées et aménagées dans la Plaine Centrale	Rapports coordination Plaine Centrale	0	11 000	3,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	Secteur privé
		10 000 ha de terres aménagés par les grands producteurs pour la production de manioc dans la Plaine Centrale					30,000,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	Secteur privé
MIL / SORGHO / SOJA											

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
Mettre en place des infrastructures de soutien à l'activité agropastorale	Projet d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la plaine centrale : Djérem & Mbéré	Études techniques pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements de la plaine centrale (APS et APD)	Superficies sécurisées et aménagées dans la Plaine Centrale	Rapports coordination Plaine Centrale	0	30 000	831,000	400,000	431,000	0	MINADER
		15 000 ha de superficies aménagées pour la production du soja dans la Plaine Centrale par le secteur privé					45,000,000	20,000,000	25,000,000	0	Secteur privé
	Travaux d'aménagement et d'assainissement des périmètres agricoles dans le Département de la Vina, Région de l'Adamaoua, Lot 5 : 3 950 ha	55 ha de périmètres aménagés pour la production de soja dans la Vina	Superficies aménagées	RAP MINEPAT	0	3 102	165,000	100,000	65,000	0	MINEPAT
	Travaux d'aménagement de 200 ha de périmètres hydroagricoles pour la production de semences de soja, riz, et blé dans les arrondissements de Kousseri et Yagoua	200 ha de périmètres hydroagricoles de production de semences des céréales et légumineuses aménagés	Superficies aménagées pour la production de semences de soja et de céréales	RAP MINEPAT		200	2,000 000	1,000,000	500,000	500,000	IRAD
	Aménagement de 100 ha de périmètres hydroagricoles pour la production de semences de soja, riz, et blé à Karéwa, Bibémi et Kismatari	100 ha de périmètres hydroagricoles de production de semences des céréales et légumineuses aménagés	Superficies aménagées pour la production de semences de soja et de céréales	RAP MINEPAT		100	1,500,000	1,000,000	250,000	250,000	IRAD
PALMIER A HUILE											
Mettre en place des infrastructures de soutien à l'activité agropastorale	Sécurisation des sites pour la culture du palmier à huile	30 300 ha des terres identifiées et sécurisées pour la culture du palmier à huile	Surfaces sécurisées pour la culture du palmier à huile (ha)	RAP MINDCAF	0	30 300	300,000	50,000	250,000	0	MINDCAF
	Identification, sélection et installation d'opérateurs privés dans les périmètres sécurisés	03 opérateurs privés installés sur les sites identifiés pour la culture du palmier à huile	Nombre d'opérateurs privés installés	RAP MINADER	0	3	50,000	0	25,000	25,000	MINADER
POISSONS											
Faciliter l'accès aux bassins de production	Aménagement des voies d'accès aux bassins de production	Réhabilitation des routes : Lagdo-Lamoudan- 30 km; Tibati-Mbakaou : 31 km ; Betaré-zone du bassin 30km ; Rey bouba- alfa 70 km;Maga-bassin 5km ; Ngoura-nkogbedi 125 km; Limbé-idenau 44km; Magba-Mapé 72 km ; Belabo-Ouami 80 km	Linéaire de routes réhabilitées	RAP MINTP	00	487	6,630,000	0	3,950,000	2,680,000	MINTP
Moderniser les infrastructures de stockage et de conservation dans les bassins de production halieutique	Construction des infrastructures de débarquement, de conservation et de commercialisation des produits halieutiques (débarcadère moderne)	Construction des infrastructures de débarquement, de mareyage, de conservation et de commercialisation des produits halieutiques (débarcadère moderne) dans les localités de : Lagdo, Mapé,	Nombre de bassins disposant au moins d'une infrastructure moderne de stockage et/ou de conservation	RAP MINEPIA	00	10	11,500,000	500,000	10,000,000	1,000,000	MINEPIA

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
		Mbakaou, Maga, Alfa, Bétaré Oya, Ngoura-nkogbedi, Mekin, Memevele, Idenau									
		Construction des infrastructures de mareyage des produits de pêche aquacole autour des 16 retenues d'eau en cours d'aménagement dans la Région du Nord					800,000	0	400,000	400,000	MINEPIA
		Plan type de construction des infrastructures de débarquement, de mareyage, de conservation et de commercialisation des produits halieutiques (débarcadère moderne)					25,000	25,000	0	0	MINEPIA
Faciliter l'accès à l'eau pour les besoins agricoles et pastoraux dans les bassins de production	Projet de construction de cinq (05) barrages collinaires avec aménagements de périmètres hydro-agricoles dans la Région du Nord	05 barrages collinaires construits ; et 1 035 ha de périmètres hydro-agricoles aménagés	Nombre de barrages construits	PV de réception	00	05	58,293,000	0	29,146,500	29,146,500	MINEE
			Superficies de périmètres aménagées	Rapports mensuels de la maîtrise d'œuvre	00	1 035					
	Projet de construction de seize (16) retenues d'eau dans la Région du Nord et aménagements connexes	16 retenues construites pour les activités aquacoles et 7 002 ha de périmètres irrigués aménagés pour les activités agro-pastorales	Nombre de barrages construits	PV de réception	00	16	316,156,072	0	126,462,429	189,693,643	MINEPAT
			Superficies de périmètres aménagées	Rapports mensuels de la maîtrise d'œuvre	00	7 002					
Améliorer la fourniture en énergie électrique dans les bassins de production	Approvisionnement des bassins de pêche en énergie électrique	Travaux d'extension de réseau électrique moyenne et basse tension à : Lagdo-Lamoudan; Tibati-Mbakaou ; Ngoura-nkogbedi 125 km ; Rey boubal-alfa 70 km; Maga-bassin ; Magba-Mapé 72 km Construction de deux centrales solaires à : Limbé-idenau 44km, Betaré-oya dans la zone du bassin, Belabo-Ouami 80 km	Nombre de bassins alimentés en énergie électrique	Rapports trimestriels du Plan	00	08	1,359,010	0	1,359,010	0	MINEE
							300,000	0	300,000	0	MINEE
BOVINE LAITIÈRE											
Mettre en place des infrastructures de soutien à l'activité agropastorale	Aménagement et assainissement de 28 387 ha de périmètres hydro agricoles et fourragers dans la Région de l'Adamaoua	577 ha de périmètres fourragers aménagés dans le Département du Djerem, Région de l'Adamaoua, Lot 1	Superficies aménagées pour la production de fourrage (en ha)	RAP MINEPAT	0	577	4,403,038	1,000,000	2,000,000	1,403,038	MINEPAT
		1950 ha de périmètres fourragers aménagés dans le	Superficies aménagées pour	RAP MINEPAT	0	1 950	12,379,554	3,000,000	4,000,000	5,279,554	MINEPAT

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
		Département du Faro et Deo, Région de l'Adamaoua dans le lot 2 (2 315 ha)	la production de fourrage (en ha)								
		1954 ha de périmètres fourragers aménagés dans le Département de la Vina, Région de l'Adamaoua dans le lot 3 (3 555 ha)	Superficies aménagées pour la production de fourrage (en ha)	RAP MINEPAT	0	1 954	19,381,426	4,000,000	7,000,000	8,381 426	MINEPAT
		1454 ha de périmètres fourragers dans le Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua dans le lot 4 (2 710 ha)	Superficies aménagées pour la production de fourrage (en ha)	RAP MINEPAT	0	1 454	7,323,444	2,000,000	3,000,000	2,323,444	MINEPAT
		2675 ha de périmètres fourragers dans le Département de la Vina, Région de l'Adamaoua dans le lot 5 (3 950 ha)	Superficies aménagées pour la production de fourrage (en ha)	RAP MINEPAT	0	2 675	17,803,358	4,000,000	6,000,000	7,803,358	MINEPAT
		Une (01) étude et aménagement de 15 280 ha de périmètres fourragers dans les Départements de la Vina, du Mbéré et du Faro et Déo (y compris la station de Wakwa)	Superficies aménagées pour la production de fourrage (en ha)	RAP MINEPAT	0	15 280	62,503,000	7,890,000	32,613,000	22,000,000	MINEPAT
	Aménagement de périmètres de production de semences fourragères à NKAMBE, Département de Donga Mantung	100 ha de périmètre de production de semences fourragères aménagés Nkambé, Wakwa, Bagangté	Superficie aménagée pour la production des semences fourragères (en ha)	RAP IRAD	0	100	1,000,000	500,000	250,000	250,000	IRAD
	Identification, sélection et installation d'opérateurs privés dans des parcelles de périmètres fourragers aménagés	20 Opérateurs privés installés pour la culture du fourrage dans les périmètres aménagés	Nombres d'opérateurs privés installés dans les périmètres aménagés	RAP MINEPIA	0	20	20,000	0	0	20,000	MINEPIA
	Aménagement des voies d'accès aux bassins de production	109 km de routes construites / réhabilitées : <ul style="list-style-type: none"> ouverture de la route Libon (intersection n14)-ranch de faro dans la région de l'Adamaoua longue de 34 km ; Réhabilitation du tronçon de route Wakwa-Mongorong dans la région de l'Adamaoua, longue de 10 km Réhabilitation de la route tignère-ranch de faro, dans 	Linéaire de routes réhabilitées	RAP MINTP	0	109	1,780,000	0	1,090,000	690,000	MINTP

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
		la région de l'Adamaoua, longue de 65 km									
TOTAL AXE 1							1,207,638,984	178,122,144	453,779,845	575,736,995	
AXE 2 : AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION, DE LA TRANSFORMATION ET DE LA COMMERCIALISATION											
RIZ											
ACTION 1 : RELÈVEMENT DE LA PRODUCTION											
Accroître la production nationale de riz paddy	Améliorer la productivité des opérateurs dans la filière rizicole	600 tonnes de semences à haut rendement disponibles	Quantité annuelle de riz paddy produite (tonnes)	RAP MINADER	0	238 000 (SEMRY : 120 000 ; UNVDA : 30 000 ; Autres 88 000)	1,250,000	750,000	250,000	250,000	IRAD
		Équipements, engins et unités de conditionnement de semences pour la production de semences					250,000	250,000	0	0	IRAD
		Appui accordé au renforcement des fermes semencières de riz dans les principaux bassins de production					200,000	100,000	50,000	50,000	MINADER
		Accompagnement apporté à la production des semences certifiées par des opérateurs privés					200,000	0	100,000	100,000	MINADER
		Semences à haut rendement vulgarisées					200,000	0	100,000	100,000	MINADER
		Appui accordé à l'acquisition des intrants et des équipements de production au profit de la SEMRY (02 pelles hydraulique, 50 tracteurs agricoles, 02 niveleuses, 02 chargeuses, 02 camions atelier, 02 camion porteur, 02 chariots élévateurs, 10 voitures de liaison)					19,022,000	6,649,000	7,121,000	5,252,000	SEMRY
		Appui accordé à l'acquisition des intrants au profit des coopératives et des équipements de production au profit de l'UNVDA (pièces de rechange pour 15 tracteurs, 03 engins de génie civil, 10 tracteurs, 01 bulldozer, 01 porte-char, etc.)					14,105,745	7,500,571	4,473,026	2,132,148	UNVDA
Appui accordé à l'acquisition des intrants et des petits équipements aux opérateurs privés à travers les projets (FPRIAC, PADFA 2,	23,248,385	8,087,020	7,450,650	7,710,715	MINADER						

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE				
								2024	2025	2026					
		PRODERIP, PDRM 2, PDCVR, AIVDP et PARFAC)													
ACTION 2 : RENFORCEMENT DE LA TRANSFORMATION															
Accroître la production nationale de riz blanchi	Construction et installation des unités modernes de stockage, séchage et transformation de riz Paddy	Appui en équipement de transformation pour l'UNVDA (rizerie complète de 240 tonnes par jour (12-13 tonnes/hr), station de nettoyage et de séchage du paddy (50T/batch) avant stockage, batterie de 02 silos d'une capacité de 5000 tonnes de paddy avec accessoires, Vanneur électrique 2kwh/monophasé d'une capacité 3 tonnes, 2 camions fourgonnettes de 10 tonnes et 28 tonnes)	Quantité annuelle de riz blanchi produite (tonnes)	RAP MINADER	0	142 800 (SEMRY : 72 000 ; UNVDA : 18 000 ; Autres : 52 800)	4,747,905	420,953	4,099,202	227,750	UNVDA				
		40 magasins de 300m ² construits												1,000,000	0
ACTION 3 : ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION															
Améliorer l'accessibilité et la consommation du riz blanchi produit localement par les populations	Promotion du riz local à travers les réseaux de grande distribution	Des réseaux de distribution et des points de ventes développés et multipliés	Taux d'accroissement de la part du riz produit localement sur le marché	RAP MINCOMMERCE	--	35%	180,000	60,000	60,000	60,000	MINCOMMERCE				
		04 Campagnes/an de promotion du riz organisées									400,000	100,000	150,000	150,000	MINCOMMERCE
		Appui accordé à la MIRAP à travers la mise en place d'un fonds revolving									500,000	500,000	0	0	MIRAP
MAÏS															
ACTION 1 : RELÈVEMENT DE LA PRODUCTION															
Accroître la production nationale de maïs	Appui au développement de la production de maïs	750 tonnes de semences à haut rendement disponibles (Acquisition des équipements, engins, unités de séchage et de conditionnement de semences pour la production de semences)	Quantité annuelle de maïs produite (tonnes)	RAP MINADER	0	331 000	2,000,000	1,000,000	500,000	500,000	IRAD				
		Equipements, engins, unités de séchage et de conditionnement de semences pour la production de semences acquis									500,000	500,000	0	0	IRAD
		Accompagnement à la production de 5000 tonnes par an de semences certifiées par des opérateurs privés									300,000	100,000	100,000	100,000	MINADER
		Des intrants (engrais et produits phytosanitaires) acquis									9,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	MINADER

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
		Semences à haut rendement vulgarisées auprès des producteurs					4,500,000	1,500,000	1,500,000	1,500,000	MINADER
		Etudes de faisabilité bancables, études feed, sécurisation du site et obtention des autorisations nécessaires pour la construction d'une unité de production d'engrais chimiques disponibles					5,300,000	1,500,000	3,800,000	0	MINMIDT
		Des équipements acquis pour une unité de production 4 200 tonnes de biofertilisants, bio herbicides, bio pesticides au LANAVET					2,100,000	1,200,000	900,000	0	LANAVET
ACTION 2 : RENFORCEMENT DE LA TRANSFORMATION											
Améliorer les capacités de stockage et de séchage pour les besoins des industries	Construction et réhabilitation des infrastructures stockage et séchages	20 infrastructures de stockage et séchage construites et/ou réhabilitées dans les sites sécurisés et aménagés	Nombre d'infrastructures de stockage construit ou réhabilités dans les sites sécurisés et aménagés		0	20	1,000,000	200,000	450,000	350,000	MINEPAT
BLÉ / FARINES LOCALES											
ACTION 1 : RELÈVEMENT DE LA PRODUCTION											
Accroître les quantités de blé et de manioc produites	Appui au développement de la production de blé	Les opérateurs privés accompagnés à la production de semences certifiées	Quantité de tonnes de blé produite (en tonnes)	RAP MINADER	-	33 000	150,000	75,000	75,000	0	MINADER
		Des intrants (engrais et produits phytosanitaires) acquis					8,000,000	2,000,000	3,000,000	3,000,000	MINADER
		Des semences à haut rendement vulgarisées					300,000	100,000	100,000	100,000	MINADER
	Appui au développement de la production de manioc	Appui au développement de deux (02) variétés de manioc à haut rendement pour farines panifiables	Quantité de tonnes de manioc produite (en tonnes)	RAP MINADER	-	925 257	500,000	200,000	300,000	0	MINADER
		Les opérateurs privés accompagnés à la production 350 millions de boutures de manioc pour les farines panifiables					2,750,000	250,000	2,500,000	0	MINADER
		Des variétés à haut rendement de manioc vulgarisées					9,920,000	0	5,000,000	4,920,000	MINADER
ACTION 2 : RENFORCEMENT DE LA TRANSFORMATION											
Accroître la production des farines locales panifiables	Opérationnalisation de la plate-forme des farines locales	Appui à la mise en place des unités de déshydratation (25 unités de production de pâtes à	Quantité de farine locale panifiable		61 000	278 862	2,491,600	1,245,800	622,900	622,900	PROFALCAM

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
		50% de taux d'humidité) et équipement de 25 unités de séchage des pâtes avec séchoirs à serre solaire									
		Appui à l'acquisition des équipements de conditionnement et de stockage de farines locales (70 silos, 25 unités de conditionnement)		Rapport d'activités PROFALCAM			1,756,500	849,500	849,500	57,500	PROFALCAM
		Appui à l'acquisition des équipements de transformation (50 séchoirs, 25 hangars, 50 râpeuses, 150 essoreuses, 100 broyeuses, 50 émotteuses, 25 charriots mobiles, 25 couseuses)					845,400	845,400	0	0	PROFALCAM
ACTION 3 : ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION											
Améliorer la visibilité des produits « Made in Cameroon »	Promotion de l'utilisation des farines locales	Texte réglementaire fixant l'incorporation de 15% des farines locales introduites dans les produits de boulangerie	Proportion des minoteries introduisant les farines locales dans leurs produits	RAP MINCOMMERCE	-	100%	100,000	100,000	0	0	MINADER
		04 Campagnes/an de promotion des farines locales					400,000	100,000	150,000	150,000	MINCOMMERCE
MIL / SORGHO / SOJA											
ACTION 1 : RELÈVEMENT DE LA PRODUCTION											
Accroître la production nationale de mil/sorgho	Appui au développement de la production de mil/sorgho	Semences de pré base et de base de mil/sorgho produites	Quantité de mil/sorgho produite (tonnes)	RAP MINADER	75 825	184 725	2,250,000	500,000	750,000	1,000,000	IRAD
		Équipements modernes, engins, et unités de séchage et de conditionnement de semences acquis					250,000	0	250,000	0	IRAD
		Un appui accordé aux semenciers privés pour la production de 2 463 tonnes de semences certifiées de mil/sorgho					500,000	200,000	300,000	0	MINADER
		Un appui accordé pour l'acquisition de 4 516 tonnes d'intrants (engrais et intrants phytosanitaires) pour la culture du mil/sorgho					1,000,000	500,000	300,000	200,000	MINADER
		Des nouvelles variétés de mil/sorgho vulgarisées auprès de 500 producteurs					500,000	250,000	250,000	0	MINADER
		Un appui accordé pour l'acquisition des petits équipements de production aux					200,000	120,000	40,000	40,000	MINADER

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
		opérateurs privés de la filière mil/sorgho									
Accroître la production nationale de soja	Appui au développement de la production de soja	Semences de pré base et de base de soja acquis	Quantité de soja produite (tonnes)	RAP MINADER	31 425	47 925	2,000,000	1,000,000	500,000	500,000	IRAD
		Equipements modernes, engins, et unités de séchage et de conditionnement de semences acquis					250,000	250,000	0	0	IRAD
		Un appui accordé aux semenciers privés pour la production de 639 tonnes de semences certifiées de soja					150,000	75,000	75,000	0	MINADER
		Un appui accordé pour l'acquisition de 2 258 tonnes d'intrants (engrais et intrants phytosanitaires) pour la culture du soja					1,500,000	300,000	700,000	500,000	MINADER
		Des nouvelles variétés de soja vulgarisées auprès de 200 producteurs					750,000	250,000	500,000	0	MINADER
		Un appui accordé pour l'acquisition des petits équipements de production aux opérateurs privés de la filière soja					200,000	120,000	40,000	40,000	MINADER
Améliorer la sécurité alimentaire des populations	Constitution des stocks de mil/sorgho et de soja par l'office céréalier	Au-moins 3 500 tonnes de céréales achetées par l'office céréalier auprès des paysans à travers un fonds revolving	Quantité de céréales stockée (tonnes)	RAP Office céréalier	-	3 500	1,000,000	1,000,000	0	0	Office Céréaliier
		Appui à l'Office Céréaliier pour l'acquisition, le conditionnement et le stockage des céréales (02 camions de transport lourd, 04 pick up, 10 motocyclettes)					350,000	350,000	0	0	Office Céréaliier
Accroître la production nationale de mil/sorgho et Soja	Appui au développement de la production des semences	05 laboratoires équipés et fonctionnels (entomologie, phytopathologie, agroalimentaire, lutte biologique, analyse des sols, plantes, eaux et engrais)	Nombre de laboratoires équipés et fonctionnels	Rapport d'activité IRAD	0	05	6,400,000	1,000,000	500,000	4,900,000	IRAD
		01 complexe de laboratoires (entomologie, phytopathologie, agroalimentaire, lutte biologique, analyse des sols, plantes, eaux et engrais) construit et fonctionnel	Nombre de complexe de laboratoires	Rapport d'activité IRAD	0	01	4,650,000	1,000,000	2,650,000	1,000,000	IRAD
PALMIER À HUILE											
ACTION 1 : RELÈVEMENT DE LA PRODUCTION											

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
Accroître la production nationale de noix de palme	Appui au développement de la production de noix de palme	01 laboratoire moderne de production de semences in vitro à la station spécialisée de l'IRAD de la Dibamba construit	Surfaces régénérées / réhabilités (ha)	RAP MINADER	-	5000	2,500,000	2,000,000	500,000	0	IRAD
		Laboratoire moderne de production de semences in vitro à la station spécialisée de l'IRAD de la Dibamba équipé					1,000,000	0	500,000	500,000	IRAD
		Deux (02) nouvelles parcelles de production de graines pré germés à MBALMAYO et MBAW/MBONSO					2,500,000	1,000,000	1,000,000	500,000	IRAD
		Appui à la production de graines de noix de palme pré germées pour la régénération de 3500 hectares des plantations villageoises et 1500 hectares des plantations industrielles					500,000	200,000	300,000	0	MINADER
		Appui au développement des plants de palmiers à huile par les semenciers					500,000	200,000	300,000	0	MINADER
		Acquisition et distribution du matériel végétal de qualité de palmier à huile au profit des producteurs					750,000	250,000	250,000	250,000	MINADER
		L'acquisition et distribution du petit équipement agricole pour les pépiniéristes et les producteurs de palmier à huile					100,000	40,000	40,000	20,000	MINADER
		Acquisition et distribution d'engrais et produits phytosanitaires au profit des producteurs					385,000	120,000	120,000	145,000	
ACTION 2 : RENFORCEMENT DE LA TRANSFORMATION											
Accroître la production nationale d'huile de palme	Appui au développement de la production d'huile de palme	Subventions en équipements au profit de 03 agro-industries de première transformation (CDC, SOCAPALM, PAMOL)	Quantité d'huile de palme produite (tonne)	RAP MINADER	-	60 000	5 000 000	1 400 000	1 000 000	2 600 000	MINADER
		Appui à l'acquisition des équipements modernes de transformation (35 pressoirs modernes) au profit des coopératives					15 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	MINPMEESA
POISSON											
ACTION 1 : RELÈVEMENT DE LA PRODUCTION											

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
Accroître les quantités de poisson frais/congelé produit localement	Développement des activités halieutiques dans les bassins production	Les opérateurs privés à la production d'aliment de poisson accompagnés	Quantité de poisson frais/congelé produit localement disponible sur le marché	RAP MINEPIA	224 900	602 500	900,000	0	400,000	500,000	MINEPIA
		Une (01) usine de production d'aliment de poisson réhabilité à Fouban, dans la Région du l'Ouest					100,000	0	100,000	0	MINEPIA
		03 types d'aliments flottants à base de produits locaux proposés					500,000	200,000	200,000	100,000	IRAD
	Production des alevins	Trois (03) écloséries modernes construites à Mbalmayo, Fouban et Garoua					2,500,000	1,500,000	500,000	500,000	IRAD
		Trois (03) écloséries modernes (Mbalmayo, Fouban, Garoua) équipées					1,500,000	500,000	500,000	500,000	IRAD
	Développement des activités halieutiques dans les bassins production	50 opérateurs nationaux accompagnés et installés dans les localités de : Lagdo, Mapé, Mbakaou, Maga, Alfa, Bétaré Oya, Ngoura-nkogbedi, Mekin, Memevele, Idenau					90,000,	30,000	30,000	30,000	MINEPIA
		100 opérateurs de pêches accompagnés et installés autour des 16 retenues d'eau dans la Région du Nord					1,800,000	0	800,000	1,000,000	MINEPIA
		Les acteurs locaux de la pêche hauturière accompagnés pour l'acquisition des bateaux de pêche					5,000,000	0	2,000,000	3,000,000	MINEPIA
		Les acteurs privés appuyés en cages flottantes (500 cages) dans les plans d'eau pour l'élevage de poisson					350,000	105,000	140,000	105,000	MINEPIA
		Les associations des femmes appuyées en équipements de mareyage (1500 balances et 1500 caisses isothermes...).					450,000	150,000	150,000	150,000	MINEPIA
BOVINE LAITIÈRE											
ACTION 1 : RELÈVEMENT DE LA PRODUCTION											
Accroître les quantités de lait produites	Appui au développement de la production de lait	2000 génisses gestantes à haute performance laitière acquises en appui au renforcement et à la mise en place des fermes laitières à vocation commerciale	Quantité de lait produit (tonnes)	RAP MINEPIA	0	2000	2,400,000	0	1,200,000	1,200,000	MINEPIA
		4 races bovines à haut rendement identifiées,					3,000,000	1,500,000	1,000,000	1,000,000	IRAD

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
		conservées et des solutions endogènes aux différentes maladies proposées									
		Equipement pour formulation des aliments pour bétail acquis					500,000	500,000	0	0	IRAD
		Matériels et équipements de production acquis au profit des éleveurs					6,000,000	0	3000000	3000000	MINEPIA
		14 000 animaux laitiers ont bénéficié de campagnes de vaccination et détection rapide des pathologies affectant les vaches laitières					1,200,000	0	600,000	600,000	MINEPIA
	Augmentation et amélioration génétique du cheptel bovin laitier	600 vaches locales inséminées par des semences de races bovines à hautes performances laitières					60,000	-	20000	40000	MINEPIA
		Appui en infrastructure et équipements de soutien à la recherche pour insémination artificielle					1,750,000	1,000,000	500,000	250,000	IRAD
		Formation des formateurs en techniques d'IA					750,000	0	500,000	250,000	IRAD
	Appui au développement de la production des semences	Equipements de récolte, de calibrage de semences et de récolte et conditionnement de fourrage acquis					250,000	250,000	0	0	IRAD
		500 tonnes de semences de fourrage à haut rendement					1,750,000	750,000	500,000	500,000	IRAD
ACTION 2 : RENFORCEMENT DE LA TRANSFORMATION											
Augmenter les quantités de lait captées par les unités de collecte, conservation et transformation modernes portées par le secteur privé pour la fabrication des produits laitiers « Made in Cameroon »	Appui à la mise place et l'opérationnalisation des unités de transformation	Opérationnalisation de 34 centres de collectes de lait par l'acquisition et l'installation des matériels et équipements (transport, conservation du lait, accès à l'eau et l'énergie)	Quantité de la production laitière nationale captée dans les unités de collecte et transformées dans les unités modernes (en tonnes)	RAP MINEPIA	210	790	1,700,000	0	1,000,000	700,000	MINEPIA
		Un plan directeur de construction des centres de collecte de lait et des mini laiteries dans les bassins de production (anciens et nouveaux)					100,000	100,000	0	0	MINEPIA
		Une étude diagnostic pour l'opérationnalisation des Centres de collectes de lait et des mini laiteries					100,000	100,000	0	0	MINEPIA
Augmenter les capacités d'abattage des animaux des unités installées	Mise à niveau des abattoirs de la SODEPA	Réhabilitation de 02 abattoirs de la SODEPA (Yaoundé et Douala)	Capacité journalière de	RAP SODEPA	200	600	1,300,000	300,000	600,000	400,000	SODEPA

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
			bêtes abattues (bêtes/jour)								
Améliorer le plateau technique des structures de la recherche en vue de l'amélioration de la qualité des produits de la filière	Mise à niveau des laboratoires de recherche dans la transformation lait	Équipement de deux (02) laboratoires (Nkolbisson et Wakwa)	Nombre de laboratoires équipés	RAP IRAD	0	2	2,000,000	0	1,000,000	1,000,000	IRAD
ACTION 3 : ORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION											
Améliorer l'accessibilité du lait et des produits laitiers locaux par les populations	Vulgarisation des produits laitiers « Made in Cameroon »	04 Campagnes/an de promotion des produits laitiers	Taux d'accroissement de la part des produits laitiers « Made in Cameroon » sur le marché	RAP MINCOMMERCE	--	15%	400,000	100,000	150,000	150,000	MINCOMMERCE
TOTAL AXE 2							203 502 535	63 343 244	78 006 278	62 153 013	
AXE 3 : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA RECHERCHE, À LA FORMATION ET AUX FINANCEMENTS											
RIZ											
Renforcer les capacités techniques et financières des acteurs de la filière riz	Appui à l'achat du riz paddy	10 000 tonnes de riz paddy acheté par l'UNVDA auprès des paysans à travers un fonds revolving	Quantité de riz paddy acheté (en tonnes)	RAP UNVDA	--	10 000	2,400,000	2,400,000	0	0	UNVDA
		70 000 tonnes de riz paddy acheté par la SEMRY auprès des paysans à travers un fonds revolving		RAP SEMRY	--	70 000	12,000,000	12,000,000	0	0	SEMRY
	Subvention de fonctionnement aux établissements publics	800 millions de FCFA de subvention en fonctionnement accordé à l'UNVDA	Montant de la subvention de fonctionnement accordé	RAP UNVDA	500 000	800 000	2,400,000	800,000	800,000	800,000	UNVDA
		1 milliard de FCFA de subvention en fonctionnement accordé à la SEMRY		RAP SEMRY	--	1 000 000	3,000,000	1,000,000	1,000,000	1,000,000	SEMRY
	Accompagnement à la structuration de la filière	Appui à la structuration d'une (01) interprofession	Nombre d'acteurs accompagnés par le MINADER	RAP MINADER	--	300	150,000	50,000	50,000	50,000	MINADER
	Soutien à la formation des acteurs de la filière	Renforcement des capacités de 300 acteurs de la filière					300,000	100,000	100,000	100,000	CAPEF
			20 PME/UES accompagnées par an à l'arrimage de leurs produits aux normes	Nombre de PME/UES accompagnées	RAP MINPMEESA	0	60	90,000	30,000	30,000	30,000
	Appui à la labélisation du riz local	02 produits/sous-produits labélisés	Nombre de rapports de labélisation produits	RAP MINADER	00	02	300,000	100,000	100,000	100,000	MINCOMMERCE

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
	Accompagnement des producteurs privés pour l'obtention des financements (fonds de soutien et de garantie en appui à la production du riz)	10 Acteurs accompagnés par le MINADER	Nombre d'acteurs accompagnés par le MINADER	RAP MINADER	00	10	150,000	50,000	50,000	50,000	MINADER
		30 initiatives entrepreneuriales de jeunes étudiants accompagnés	Nombre d'acteurs accompagnés par le MINADER	RAP MINADER	00	30	1,000,000	300,000	300,000	400,000	MINESUP/PRO-PAEJ
MAÏS											
Renforcer les capacités techniques et financières des producteurs de la filière maïs	Accompagnement à la structuration de la filière	Appui à la structuration d'une interprofession	Nombre d'acteurs accompagnés par le MINADER	RAP MINADER	0	100	150,000	50,000	50,000	50,000	MINADER
	Accompagnement pour l'obtention des financements (fond de soutien et de garantie en appui à la production du maïs)	Acteurs accompagnés par le MINADER					75,000	25,000	25,000	25,000	MINADER
	Appui à la labélisation des produits et sous-produits du maïs local	02 produits ou sous-produits du maïs sont labélisés	Nombre de rapports de labélisation produit	RAP ANOR	0	2	100,000	20,000	40,000	40,000	MINCOMMERCE
		20 PME/UES accompagnées par an à l'arrimage de leurs produits aux normes	Nombre de PME/UES accompagnées	RAP MINPMEESA	0	60	90,000	30,000	30,000	30,000	MINPMEESA
	Renforcement des capacités techniques des acteurs de la filière	500 personnels au-moins des groupements paysans producteurs de semences certifiées formés	Nombre de paysans/ producteurs à la production des semences certifiées	Rapport d'activité IRAD	0	500	825,000	275,000	275,000	275,000	IRAD
		100 chercheurs au moins formés	Nombre de chercheurs formés	Rapport d'activité IRAD	0	100	600,000	200,000	200,000	200,000	IRAD
BLÉ / FARINES LOCALES											
Renforcer les capacités techniques et financières des producteurs de farines	Accompagnement à la structuration de la filière	Appui à la structuration d'une (01) interprofession	Nombre de structures/d'acteurs accompagnés	RAP MINADER	--	01	150,000	50,000	50,000	50,000	MINADER
	Soutien à la formation des acteurs de la filière	Renforcement des capacités de 300 acteurs de la filière	Nombre d'acteurs formés	RAP CAPEF	0	300	300,000	100,000	100,000	100,000	CAPEF
		20 PME/UES accompagnées par an à l'arrimage de leurs produits aux normes	Nombre de PME/UES accompagnées	RAP MINPMEESA	0	60	90,000	30,000	30,000	30,000	MINPMEESA
	Appui à la normalisation/labélisation des farines locales	02 normes de farines locales panifiables produites	Nombre de rapports de labélisation produit	RAP ANOR	0	2	100,000	20,000	40,000	40,000	ANOR
	Accompagnement des producteurs privés pour l'obtention des financements (fonds de soutien et de garantie en appui à la production de farines locales)	10 Acteurs accompagnés par le MINADER	Nombre d'acteurs accompagnés par le MINADER	RAP MINADER	0	10	75,000	25,000	25,000	25,000	MINADER
MIL / SORGHO / SOJA											

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
Renforcer les capacités techniques et financières des producteurs de la filière Mil/Sorgho et du Soja	Accompagnement à la structuration de la filière	Appui à la structuration d'une (01) interprofession	Nombre d'interprofessions structurées	RAP MINADER	0	1	150,000	50,000	50,000	50,000	MINADER
	Renforcement des capacités des multiplicateurs de semences du soja	150 multiplicateurs de semences de soja formés sur la conduite des itinéraires technique de production du soja, la maintenance variétale, les techniques de conservation des semences	Nombre de multiplicateurs formés	RAP MINADER	0	150	25,000	10,000	10,000	5,000	MINADER
		20 PME/UES accompagnées par an à l'arrimage de leurs produits aux normes	Nombre de PME/UES accompagnées	RAP MINPMEESA	0	60	90,000	30,000	30,000	30,000	MINPMEESA
PALMIER À HUILE											
Renforcer les capacités techniques et financières des acteurs de la filière palmier à huile	Structuration des acteurs de la filière	Création d'une (01) Interprofession de la filière palmier à huile	Nombre d'interprofession créées	RAP MINADER	0	1	150,000	50,000	50,000	50,000	MINADER
	Accompagnement pour l'obtention des financements (fond de soutien et de garantie en appui à la production des noix de palme)	Accompagnement des projets CAMVERT à Campo, Greenfil à Yabassi, SAAGRY S.A à Bafoussam, CIC dans la Dibamba, COVAGRO à Abong-Mbang, Pamol et CDC	Nombre d'acteurs accompagnés	RAP MINADER	--	07	75,000	25,000	25,000	25,000	MINEPAT
	Appui à la formation des acteurs de la filière	Renforcement des capacités des petits producteurs au respect des itinéraires techniques de production de noix de palme, de production et de transformation d'huile de palme	Nombre de producteurs dont les capacités ont été renforcées	RAP MINADER	0	300	300,000	100,000	100,000	100,000	MINADER
		20 PME/UES accompagnées par an à l'arrimage de leurs produits aux normes	Nombre de PME/UES accompagnées	RAP MINPMEESA	0	60	90,000	30,000	30,000	30,000	MINPMEESA
POISSON											
Renforcer les capacités techniques et financières des acteurs des activités de pêche	Accompagnement des acteurs à l'obtention des financements à travers le fonds de garantie mis en place par l'Etat	Acteurs accompagnés par le MINEPIA	Nombre d'acteurs accompagnés	RAP MINADER	00	10	75,000	25,000	25,000	25,000	MINEPIA
	Renforcement des capacités techniques des acteurs de la filière halieutique	300 Personnes sont formées aux métiers halieutiques	Nombre d'acteurs de la filière halieutique dont les capacités ont été renforcés	RAP MINEPIA	00	300	300,000	100,000	100,000	100,000	MINEPIA
		Structuration des acteurs de la pêche en interprofession.		RAP MINEPIA			150,000	50,000	50,000	50,000	MINEPIA
		20 PME/UES accompagnées par an à l'arrimage de leurs produits aux normes	Nombre de PME/UES accompagnées	RAP MINPMEESA	0	60	90,000	30,000	30,000	30,000	MINPMEESA
BOVINE LAITIÈRE											

Objectifs	Activités	Extrants attendus	Libellé	Source de vérification	Valeur de référence (2023)	Valeur cible (2026)	Coût total (en milliers)	Programmation pluriannuelle			ENTITE RESPONSABLE
								2024	2025	2026	
Renforcer les capacités techniques et financières des producteurs et agro-industries de la filière bovine laitière	Accompagnement à la structuration de la filière	Appui à la structuration d'une interprofession	Nombre de producteurs et agro-industries de la filière ayant reçu un accompagnement technique et/ou financier à la production, la transformation ou la commercialisation du lait.	RAP MINEPIA	0	300	150,000	50,000	50,000	50,000	MINEPIA
	Accompagnement des acteurs à l'élaboration de leurs plans d'affaires	Appui de 45 acteurs à l'élaboration de leurs plans d'affaires					50,000	0	25,000	25,000	MINEPIA
	Accompagnement pour l'obtention des financements (fond de soutien et de garantie en appui à la production de lait)	Acteurs accompagnés par le MINEPIA					75,000	25,000	25,000	25,000	MINEPIA
	Soutien à la formation des acteurs de la filière laitière (insémination, production, transformation...)	Renforcement des capacités acteurs de la filière laitière (insémination, production, transformation...)	Nombre d'acteurs accompagnés par le MINEPIA	RAP MINEPIA	0	30	300,000	0	150,000	150,000	MINEPIA
		20 PME/UES accompagnées par an à l'arrimage de leurs produits aux normes	Nombre de PME/UES accompagnées	RAP MINPMEESA	0	60	90,000	30,000	30,000	30,000	MINPMEESA
	Appui à la labélisation des produits et sous-produits laitiers locaux	02 sous-produits laitiers locaux labélisés	Nombre de rapports de labélisation produit	RAP ANOR	0	2	100,000	20,000	40,000	40,000	MINCOMMERCE
TOTAL AXE 3							26,680,000	18,305,000	4,140,000	4,235,000	
TOTAL DES OPÉRATIONS (AXE1+AXE2+AXE3)							1,437,821,519	259,770,388	535,926,123	642,125,008	
MESURES STRUCTURELLES							1,000,000	200,000	600,000	200,000	
GOVERNANCE DU PLAN (INSTANCES DE GOVERNANCE) : 0,37% DES OPÉRATIONS							5,000,000	2,000,000	1,500,000	1,500,000	
COÛT TOTAL DU PIISAH 2024-2026							1,443,821,519	261,970,388	538,026,123	643,825,008	

Le coût total estimatif du PIISAH 2024-2026 est de **1 443 821 519** (mille quatre cent quarante-trois milliards huit cent vingt-et-un millions cinq cent dix-neuf mille) FCFA.

3.6. Matrice des mesures structurelles

N°	Problèmes	Mesures proposées	Objectifs	Indicateurs de mise en œuvre	Échéance de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre (En milliers de FCFA)	Responsable de mise en œuvre
Mesures transversales							
1.	Obsolescence de la loi sur la gestion de l'eau	Accélérer le processus d'actualisation de la loi portant sur le régime de l'eau pour lequel les concertations y relatives ont débuté au niveau du MINEE	Revisiter la loi existante qui date d'avril 1998 pour prendre en compte les problématiques émergentes sur les périmètres agricoles et la nouvelle conjoncture (décentralisation)	Loi promulguée et textes d'application disponibles	2025	20 000	MINEE
2.	Absence d'une loi de portée générale sur le secteur agricole.	Elaborer une loi régissant le secteur agricole au Cameroun.	Définir le périmètre, les acteurs et leurs rôles, l'organisation, le financement, etc. du secteur agricole. Elle devra intégrer la rationalisation des intervenants dans les investissements dans le secteur agricole, afin d'éviter la cacophonie, les lenteurs/lourdeurs de procédures qui induisent l'inefficacité dans les interventions	Loi promulguée et textes d'application disponibles	2025	20 000	MINADER MINEPIA
3.	Insuffisance de main d'œuvre agricole et d'élevage qualifiée	Créer des écoles/centres de formation/incubateurs suivant les pôles économiques (zones agroécologiques et ZES) et des lycées agricoles spécialisés dans les spéculations du terroir dans chaque département	Fournir une offre abondante en formation agropastorale suivant les potentialités économiques des localités en vue d'accompagner le développement de ces filières.	Au moins 10 écoles de formation créées dont une par Région	2026		MINESEC
4.	Insuffisante organisation des producteurs et opérateurs dans les filières concernées	Accompagner la structuration et la mise en conformité des interprofessions de toutes les filières concernées par la loi N°2021/023 du 16 décembre 2021 régissant les organisations professionnelles	Créer des synergies entre tous les maillons de la filière en vue de faciliter les flux de biens et services	Interprofessions des filières concernées par le PIISAH fonctionnelles	2025	300 000	Comité de Compétitivité
5.	Insuffisance de données probantes dans le domaine agropastoral pour asseoir la prise de décision	Concevoir et opérationnaliser un système performant d'informations statistiques agricoles, aquacoles et halieutiques	Améliorer la planification et l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques agricoles	Disponibilité régulière des informations statistiques agropastorales actualisées	2025	100 000	INS
6.	Faible intérêt de la banque centrale pour le financement des filières agricoles et pastorales	Engager un dialogue avec la Banque Centrale en vue d'établir un mécanisme de refinancement à des taux concessionnels, des crédits accordés par les banques commerciales aux opérateurs de ces filières	Encourager les investissements dans les filières concernées par la réduction des taux d'intérêt des crédits accordés par les banques aux projets desdites filières	Taux directeurs de la BEAC	2025	-	MINFI
7.	Faible efficacité des entreprises et établissements publics dans le domaine agricole et d'élevage	Instaurer de façon systématique des contrats de performance au sein des entreprises et établissements publics	Rendre les entreprises et établissements publics plus compétitives. Il s'agit également de remplacer le principe des subventions dans les entreprises et établissements publics par des fonds revolving, de façon à assurer les retours sur investissement et l'autonomisation de ces entités.	Nombre d'entreprises et établissements publics du secteur agropastoral disposant de contrats de performance	2025	-	MINEPAT MINFI

N°	Problèmes	Mesures proposées	Objectifs	Indicateurs de mise en œuvre	Échéance de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre (En milliers de FCFA)	Responsable de mise en œuvre
8.	Insuffisante application de la loi sur les normes	Définir les normes camerounaises dans les filières concernées par le PIISAH et les rendre d'application obligatoire	Utiliser les barrières non tarifaires pour éviter l'entrée des produits inappropriés à la consommation. Il s'agit, à défaut d'appliquer des barrières tarifaires, de procéder à l'imposition des barrières non tarifaires pour éviter de faire entrer tout et rien sur le territoire national.	Nombre de normes dans les filières concernées par le PIISAH définies et vulgarisées	2025	-	MINMIDT
9.	Retard dans le processus de labélisation des produits camerounais à l'OAPI	Accélérer le processus de labélisation des produits camerounais en Indications Géographiques (IG), Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), produit d'origine, etc.	Promouvoir et valoriser les produits « Made in Cameroon »	Nombre de produits camerounais labélisés en IG, AOC etc.	2026	-	MINMIDT
10.	Multiplicité des passages de contrôles des administrations au sein des entreprises entraînant des pertes de temps aux opérateurs privés	Coordonner les contrôles administratifs au sein des entreprises par la mise en place de guichets uniques de contrôle dans des zones spécialisées	Rationaliser le contrôle des administrations au sein des entreprises	Guichet unique de contrôle opérationnel	2025	-	MINMIDT
11.	Absence de lieux de vente pour les produits locaux manufacturés	Aménager des espaces pour l'exposition et la vente des produits manufacturés issus des filières concernées « Made in Cameroon » dans les marchés municipaux et de proximité	Amener les usagers à consommer prioritairement ce qui est produit localement	Nombre d'espaces municipaux dédiés aux produits « Made in Cameroon »	2025	200 000	CTD
12.	Faible valorisation de la consommation des produits camerounais	Sortir les produits camerounais des salons, foires expositions pour les espaces de grande consommations, en imposant un quota de produits locaux dans les menus des hôtels, restaurants, compagnies aériennes au départ du Cameroun et en installant des points de vente des produits locaux dans les aéroports du Cameroun	Modifier la structure de consommation des ménages	Nombre de restaurants, compagnies aériennes qui proposent des produits camerounais	2025	-	MINCOMMERCE
13.	Accroissement de plus 200% de la redevance foncière dans la loi des finances 2023	Ramener la redevance foncière pour les promoteurs agricoles et d'élevage à son niveau applicable avant la loi des finances 2023	Renforcer la sécurité foncière et le développement des activités agropastorales	Niveau de la redevance foncière révisé	2024	-	MINFI
Filière Riz							
14.	Importation massive de riz de luxe	Annuler progressivement l'exonération des droits de douane sur le riz importé de luxe	Contribuer à la substitution progressive du riz importé par la production locale et encourager la consommation de riz local	Loi des finances 2026	2026	-	MINCOMMERCE

N°	Problèmes	Mesures proposées	Objectifs	Indicateurs de mise en œuvre	Échéance de mise en œuvre	Coût de mise en œuvre (En milliers de FCFA)	Responsable de mise en œuvre
15.	Les importations de riz excèdent largement le gap entre la demande et la production nationale	Fixer des quotas d'importation de riz pour la satisfaction de la demande nationale.	Inciter les opérateurs privés à contribuer aux activités de production et de transformation de riz local	Quotas d'importation n'excédant pas le gap de la demande nationale fixés et appliqués	2025	-	MINCOMMERCE
Filière Blé / Farines locales							
16.	Faible valorisation des farines locales dans les produits de boulangerie, de pâtisserie et de biscuiterie	Prendre un texte réglementaire pour l'incorporation des farines locales dans tous les produits de boulangerie, de pâtisserie et de biscuiterie issus des structures installées sur le territoire national, en veillant à leur systématisation dans la commande publique	Promouvoir et améliorer l'utilisation des farines locales dans produits de boulangerie, de pâtisserie et de biscuiterie et dans la commande publique	Texte réglementaire signé	2025		ANOR
17.	Obsolescence de la norme sur le pain (NC 213 : 2014)	Accélérer la révision de la norme sur le pain (NC 213 : 2014) afin de définir les proportions d'incorporation de blé/farines locales dans le pain, ainsi que les autres produits de boulangerie, de pâtisserie et de biscuiterie et la rendre d'application obligatoire	Mettre à jour la norme sur le pain (NC 213 : 2014)	Norme NC 213 : 2014 révisée	2025	20 000	ANOR
18.	Absence de normes sur les farines locales (manioc, plantain, banane plantain)	Elaborer les normes sur les farines locales panifiables (à base de patate, de manioc et de banane-plantain)	Instaurer des normes sur les farines locales panifiables	Normes sur les farines locales panifiables élaborées et appliquées	2026	-	ANOR
Filière Poisson							
19.	Obsolescence de la loi régissant l'activité de la pêche et l'aquaculture	Réviser le cadre réglementaire régissant l'activité de la pêche et de l'aquaculture.	Actualiser le cadre réglementaire régissant l'activité de la pêche et de l'aquaculture pour intégrer les nouveaux enjeux et défis.	Loi révisée et promulguée	2025		MINEPIA
20.	Les redevances foncières et domaniales découragent les investissements dans le domaine aquacole et halieutique	Exonérer les fermes aquacoles et halieutiques de la redevance foncière et domaniale	Promouvoir l'activité aquacole et halieutique par la mise en œuvre des fermes modernes	Loi des finances 2025	2025		MINFI
21.	Les licences d'exploitation accordées aux pêcheurs locaux sont revendues aux étrangers	Renforcer et veiller à l'application des dispositions relatives à l'obligation d'écouler les captures sur le marché local dans le cadre des licences d'exploitation accordées aux pêcheurs	Accroître la disponibilité des produits de la pêche locale dans les marchés locaux	Mesures administratives prises en faveur de l'accompagnement des produits locaux	2025		MINEPIA

Chapitre 4 : FINANCEMENT, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN

136. La réussite du plan nécessite la déclinaison claire de ses modalités de financement, de mise en œuvre et de son dispositif de suivi-évaluation qui permettraient d'atteindre les résultats escomptés.

4.1. Financement

4.1.1. Coût prévisionnel du Plan

137. La mise en œuvre du Plan d'Import-Substitution Agropastoral nécessite la mobilisation de 1443,56 milliards de FCFA sur la période 2024-2026, reparti ainsi qu'il suit :

Tableau 12 : Répartition de la demande budgétaire du PIISAH par année sur la période 2024-2026 (en milliards de Fcfa)

AXES	COÛT 2024-2026	2024	2025	2026
A1. Sécurisation et aménagement des périmètres hydroagricoles, pastoraux et halieutiques	1.207,37	178,85	453,78	575,74
A2. Amélioration de la production, de la transformation et de la commercialisation	203,50	63,34	78,01	62,15
A3. Amélioration de l'accès aux financements, aux marchés et à la formation	26,69	18,31	4,14	4,24
Mesures structurelles	1,00	0,20	0,60	0,20
Gouvernance du Plan	5,00	2,00	1,50	1,50
Demande budgétaire totale	1.443,56	262,70	538,03	643,83

4.2.2. Financements mobilisés et besoins de financements additionnels

138. Le total des ressources mobilisables sur la période 2024-2026 est de 572,49 milliards de FCFA, comme le montre le tableau 13 ci-dessous. Ce montant comprend les ressources disponibles incluses dans la programmation budgétaire sur le triennat des administrations impliquées à hauteur de 318,53 milliards de FCFA, l'enveloppe pour le fonds de soutien de 150 milliards de FCFA sur le triennat (50 milliards en moyenne par an) et le montant des conventions signées ou susceptibles d'être signées dans de brefs délais évalué à 103,96 milliards.

Tableau 13 : Répartition des financements mobilisables pour la mise en œuvre du PIISAH par année sur la période 2024-2026

FINANCEMENTS MOBILISABLES	COÛT 2024-2026	2024	2025	2026
1-Financements disponibles dans le CDMT	468,53	99,91	117,73	138,5
Projets à FINEX inscrits dans le Plan et dans le CDMT	180,89	7,7	23,6	37,2
Projets en RIO inscrits dans le plan et dans le CDMT	137,643	42,213	44,13	51,3
Fonds de soutien (MINFI)	150	50	50	50
2-Autres financements mobilisables dans le CDMT	103,96	10,27	19,1	26,56
Projet FINEX en cours, non pris en compte par le plan	6,96	2,6	1,3	3,06
Projets FINEX en préparation, non pris en compte	97	7,665	17,8	23,5
TOTAL FINANCEMENTS MOBILISABLES (1)+(2)	572,49	110,18	136,83	165,06

139. En tenant compte des contributions envisagées du secteur privé, qui sont évaluées à au-moins 190,50 milliards de FCFA, le besoin de financements à rechercher par l'État pour la mise en œuvre du PIISAH est estimé à 680,57 milliards FCFA sur la durée de la mise en œuvre du Plan.

140. La mobilisation des ressources requises pourrait se faire à travers :

- Un accroissement des Ressources Internes Ordinaires, notamment les ressources affectées aux activités du PIISAH dans le budget des administrations et celles affectées au Fonds de soutien. Cet accroissement peut se faire à travers :
 - o Une meilleure priorisation des choix budgétaires, pour dégager des marges en faveur du plan ;
 - o Un accroissement du budget qui serait financé par une mobilisation plus importante en OTA et BTA. Il convient cependant ici de relever les difficultés que l'État éprouve déjà à se faire refinancer sur le marché financier ;
 - o Une mobilisation des ressources additionnelles à travers la fiscalité : un droit d'accises sur les importations des produits agricoles peut être fixé à 50 F CFA par Kg de produit importé dans les filières retenues. Lesdites recettes budgétaires, estimées à environ 300 milliards sur le triennat, pourraient-être affectées en dépenses vers le Fonds de soutien à l'import-substitution.
- L'accélération de la mise en œuvre de certains projets FINEX déjà en cours, ce qui induira de revoir à la hausse la programmation des décaissements pour ces projets dans le CDMT. Cette option suppose que les projets concernés soient pris en compte dans le Plan de Soutien. Il s'agirait de la mobilisation des financements extérieurs auprès de la Banque Africaine de Développement pour le financement du projet de plaine centrale et autres infrastructures agropastorales (150 milliards de F CFA).

141. L'option du plan est de créer les conditions favorables pour une intervention optimale du secteur privé dans le développement de la production des spéculations retenues. Les contributions du Gouvernement apparaissent donc comme une impulsion pour la levée des contributions du secteur privé. Ainsi, au-delà des actions agropastorales, le plan comporte un certain nombre de mesures visant à favoriser la bonne articulation des interventions du secteur privé. Plus spécifiquement, la réussite du plan impose des mesures d'accompagnement pour le financement des interventions du secteur privé. Au rang de ces mesures, il peut être évoqué :

- des facilités d'accès au crédit bancaire, à travers notamment une bonification par la Banque Centrale des refinancements des prêts bancaires à destination du secteur agropastorale, et plus spécifiquement des filières prioritaires du PIISAH ;
- le déploiement du mécanisme de Garantie pour les investissements privés offerts par la Loi des Finances ;
- la vulgarisation des mécanismes de garantie et de financement offerts par les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Gouvernement (AFREXIMBANK, SFI, BAD, AFD, plateforme africaine de Co-garantie, Fonds africain de garantie pour les PME, Mécanisme africain de financement du développement des engrais, Agence africaine d'assurance du commerce, etc.

4.2. Cadre de mise en œuvre du Plan

4.2.1. Dispositif institutionnel de coordination

142. Pour une meilleure visibilité et efficacité dans l'action, le cadre institutionnel de la mise en œuvre sera organisé selon une approche articulée à deux (02) niveaux, selon le modèle de l'organisation en cascade de l'architecture gouvernementale.
143. Ainsi, le pilotage et le suivi-évaluation du PIISAH sera placé sous la supervision de la Présidence de la République et l'autorité directe du Secrétaire Général de la Présidence de la République. Un **Comité de Supervision**, présidé par le Secrétaire Général de la Présidence de la République, chapeautera tout le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du Plan.
144. Le Comité de supervision comprendra, outre le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, les Ministres représentant les administrations sectorielles concernées, les présidents des associations des Régions et Communes, de la Chambre de Commerce et du Groupement Inter-Patronal du Cameroun. Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre. Il est une instance stratégique de suivi de l'exécution des projets inscrits dans le Plan. Il coordonne et évalue toutes les opérations concourant à la mise en œuvre et au suivi du Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique.
145. Pour le suivi technique et opérationnel des orientations du Comité de Supervision sus-évoqué, un **Secrétariat Technique est mis en place** sous l'autorité d'un Coordonnateur nommé par Arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sur proposition du Ministre en charge de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire. Cette instance sera en outre composée des représentants des administrations sectorielles et organismes impliqués. Les représentants des administrations sectorielles doivent être des hauts responsables ayant une expertise avérée dans la mise en œuvre des projets et programmes gouvernementaux et constituent des Points Focaux chargés du suivi du Plan.
146. Des textes particuliers préciseront l'organisation, les missions et le fonctionnement du Comité de supervision et du Secrétariat Technique.

4.2.2. Modalités de mise en œuvre

147. La mise en œuvre du PIISAH se fera à travers plusieurs outils déjà existants et/ou à concevoir pour la circonstance. Le principe primordial à rechercher reste l'efficacité et l'obtention des résultats rapides et vérifiables ayant un impact à court et moyen terme sur la réduction des importations agropastorales.
148. Ainsi, seront mis à contribution : les instruments de cadrage à moyen terme (CBMT, CDMT), les programmes budgétaires au niveau national et local, les programmes de coopération, les sous-programmes des établissements publics et les initiatives d'investissement relevant des acteurs du secteur privé. Celles-ci bénéficieront d'une attention particulière pour leur accompagnement afin de traduire dans les faits l'engagement du gouvernement de faire du secteur privé, le moteur de la croissance économique et du développement.
149. Sur cette base, le plan sera opérationnalisé à travers la mise en œuvre d'une large gamme d'actions concrètes qui se répartissent entre :
- Les projets/activités inscrits dans le budget des administrations et qui concourent à l'objectif d'import-substitution ;
 - l'ensemble des missions de service public devant être assurées par les ministères sectoriels et les établissements publics qui y sont rattachés, notamment la réalisation d'infrastructures

structurantes communautaires, d'aménagement du territoire pour rendre les bassins de production attractifs pour le secteur privé ;

- le portefeuille de Projets et Programmes en cours d'exécution et dont le financement est acquis ;
- les activités de production, de transformation et de commercialisation réalisées par le secteur privé.

4.3. Suivi-évaluation

150. La mise en œuvre du Plan nécessite la définition d'un cadre de suivi et d'évaluation efficace qui s'appuie sur les cadres existants. Il s'agit de décrire les éléments d'appréciation dans le temps et dans l'espace des progrès réalisés vers l'objectif global, à savoir : les objectifs spécifiques, les cibles à atteindre, les ressources à mobiliser et les résultats à présenter à chaque échéance.

151. Le suivi-évaluation du plan sera assuré par le secrétariat technique.

4.4. Conditions de succès de la mise en œuvre du plan

152. Le succès du PIISAH repose sur certaines hypothèses dont la nécessité d'aménager des conditions spécifiques de passation des marchés et de gestion financière. En effet, la mise en œuvre du PIISAH ne peut pas s'accommoder des délais de traitement budgétaires des décomptes et des paiements.

- **Les procédures de contractualisation**

153. Les délais de mise en œuvre du Plan et l'exigence de résultats au cours de cette période recommandent que le processus de passation des marchés soit simplifié. Dans cette perspective et au regard du caractère stratégique du PIISAH pour l'Etat du Cameroun, les marchés pour sa mise en œuvre pourraient avoir le caractère de marchés spéciaux conformément aux dispositions de l'article 71 du Code des marchés publics. À cet égard, les marchés passés dans ce cadre devront requérir l'autorisation préalable du Président de la République. Tirant expérience du PLANUT, il est proposé que, pour les infrastructures d'importance, les entreprises reconnues de par leurs capacités technique et financière dans le fichier du MINMAP soient identifiées, en vue de contractualiser directement avec celles-ci. Cette approche présente l'avantage de gagner aussi bien en délais de passation des contrats, que de réalisation effective sur le terrain.

- **Les modalités de financement et de paiement**

154. Conformément aux dispositions du régime financier de l'État, la gestion des ressources mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan exigent la désignation d'un ordonnateur et d'un comptable en s'inspirant de l'expérience des marchés de la précédente CAN. À cet effet, le Président du Comité de Pilotage est institué en Ordonnateur de la dépense. Cette fonction est déléguée au Coordonnateur du Secrétariat Technique. Ce dispositif de gestion financière sera complété par la désignation exclusive d'un agent comptable qui assurera la fonction de comptable et de payeur du Plan.

155. Au regard des délais assez longs de paiement des décomptes dus aux tensions de trésorerie et des inconvénients du principe de l'unité de caisse du trésor, il serait efficace de mettre en place un fonds ou un compte bancaire détaché dédié au PIISAH. En effet, dans la perspective d'une simplification de la procédure, les paiements pourront se faire par la mise en place d'un fonds dédié à la mise en œuvre du PIISAH.

- **La mise à disposition des terres**

156. Il s'avère impérieux d'alléger les procédures d'accès à la terre pour le secteur privé et précisément les grands producteurs agricoles.

- **La mise en place des instances de suivi de la mise en œuvre efficace du Plan et de gouvernance des espaces à développer**

157. Il est suggéré que la mise en œuvre opérationnelle du Plan soit placée sous la gestion des développeurs de projet. Il s'agit de privilégier l'aménagement des zones en bassins intégrés de production avec des dispositifs de Zones Économiques Spécialisées ou de zones de développement économiques. On confierait ainsi la responsabilité à des développeurs de bassins ayant une bonne expérience en matière d'aménagement des zones tout en jouissant d'une personnalité juridique. En effet, dans ce dispositif en mode zone économique, les développeurs des bassins pourraient lever les financements propres pour aménager les zones sur la garantie de l'État. Le rôle de l'État se limiterait à la construction des infrastructures d'approche (routes, eau, énergie, connexion réseau). Le développeur rendra premièrement compte au Comité de supervision au travers du Secrétariat technique le temps de la durée de mise en œuvre du Plan qui sous-tend la disparition du Comité, puis plus tard à l'Agence de Promotion des Zones Économiques.

158. Il convient toutefois de relever que tous les bassins de production ne pourront pas être aménagés en Zones Économiques. Seuls les bassins pertinents y seront aménagés, les moins pertinents seront érigés en projet ou en programme placé sous l'égide d'un coordonnateur qui s'assurera de veiller au rendement optimal des espaces aménagés.

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice d'actions prioritaires par axe et par activité

PIISAH 2024-2026 AXES ET ACTIVITÉS	Coût total	Programmation pluriannuelle			Entités responsables
		2024	2025	2026	
AXE 1 : SÉCURISATION ET AMENAGEMENT DES BASSINS DE PRODUCTION HYDROAGRIQUES ET HALIEUTIQUES	1 207 638 984	178 122 144	453 779 845	575 736 995	
Aménagement de 100 ha de périmètres hydroagricoles pour la production de semences de riz, de blé et de soja a KAREWA, arrondissement de NGONG Département de la Bénoué	1 500 000	1 000 000	250 000	250 000	IRAD
Aménagement des voies d'accès aux bassins de production	55 358 907	2 350 000	17 390 000	35 618 907	MINTP
Aménagement et assainissement de 100 ha de périmètres hydro agricoles et fourragers dans la Région du Nord-Ouest	1 000 000	500 000	250 000	250 000	IRAD
Aménagement et assainissement de 28 387 ha de périmètres hydro agricoles et fourragers dans la Région de l'Adamaoua	135 487 720	26 800 000	61 256 000	52 044 720	MINEPAT
Aménagement et assainissement de 48 142 ha de périmètres hydroagricoles	416 250 712	72 432 581	128 909 406	214 908 725	MINEPAT_ UNVDA
Approvisionnement des bassins de pêche en énergie électrique	1 659 010	0	1 659 010	0	MINEE
Construction des infrastructures de débarquement, de conservation et de commercialisation des produits halieutiques (débarcadère moderne)	12 325 000	525 000	10 400 000	1 400 000	MINEPIA
Identification, sélection et installation d'opérateurs privés dans les périmètres aménagés	170 000	50 000	50 000	70 000	MINEPIA_ MINADER
Projet d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la plaine centrale : Djérem & Mbéré	202 547 438	72 102 813	77 901 875	52 542 750	MINADER_ MINEE_ MINTP_ MINDCAF SECTEUR PRIVÉ
Projet de construction de 21 retenues d'eau, avec aménagements de périmètres hydro-agricoles dans la Région du Nord	374 449 072	0	155 608 929	218 840 143	MINEE_ MINEPAT
Réhabilitation des périmètres rizicoles	4 591 125	1 311 750	1 967 625	1 311 750	UNVDA
Sécurisation des sites pour la culture du palmier à huile	300 000	50 000	250 000	0	MINDCAF
Travaux d'aménagement de 200 ha de périmètres hydroagricoles pour la production de semences de riz, de blé et de soja dans les arrondissements de Kousseri et Goulfey Département du Logone et Chari	2 000 000	1 000 000	500 000	500 000	IRAD
AXE 2 : AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION, DE LA TRANSFORMATION ET DE LA COMMERCIALISATION	203 502 535	62 343 244	78 206 278	62 953 013	
Appui à la mise place et l'opérationnalisation des unités de transformation du lait	1 900 000	200 000	1 000 000	700 000	MINEPIA
Appui au développement de la production des engrais	7 400 000	2 700 000	4 700 000	0	MINMIDT_ LANAVET
Appui au développement de la production de blé	8 300 000	2 100 000	3 100 000	3 100 000	MINADER
Appui au développement de la production de manioc	13 170 000	450 000	7 800 000	4 920 000	MINADER_ IRAD
Appui au développement de la production de mil et du sorgho	2 700 000	1 270 000	1 190 000	240 000	MINADER_ IRAD
Appui au développement de la production de riz	56 776 130	22 236 591	19 244 676	15 294 863	MINADER_ SEMRY UNVDA
Appui au développement de la production de soja	3 200 000	1 045 000	1 615 000	540 000	MINADER_ IRAD
Appui au développement de la production des semences	27 500 000	9 675 000	8 075 000	9 750 000	MINADER_ IRAD
Appui au développement de la production d'huile de palme	21 735 000	7 010 000	6 710 000	8 015 000	MINADER_ MINPMEESA
Appui au développement de la production du Bovin_laitier	13 100 000	1 500 000	5 800 000	5 800 000	MINEPIA_ IRAD

PIISAH 2024-2026 AXES ET ACTIVITÉS	Coût total	Programmation pluriannuelle			Entités responsables
		2024	2025	2026	
Appui au développement de la production du maïs	13 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	MINADER
Augmentation et amélioration génétique du cheptel bovin laitier	2 560 000	1 000 000	1 020 000	540 000	MINEPIA_IRAD
Constitution des stocks de mil/sorgho et de soja par l'office céréalier	1 350 000	1 350 000	0	0	MINADER
Construction et installation des unités modernes de stockage, séchage et transformation de riz Paddy	5 747 905	420 953	4 599 202	727 750	MINADER_UNVDA
Construction et réhabilitation des infrastructures stockage et séchages	1 000 000	200 000	450 000	350 000	MINEPAT
Développement des activités halieutiques dans les bassins production	7 690 000	285 000	3 120 000	4 285 000	MINEPIA
Mise à niveau des abattoirs de la SODEPA	1 300 000	300 000	600 000	400 000	SODEPA
Mise à niveau des laboratoires de recherche dans la transformation lait	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	IRAD
Opérationnalisation de la plate-forme des farines locales	5 093 500	2 940 700	1 472 400	680 400	PROFALCAM
Production d'aliment pour l'élevage du poisson	1 500 000	200 000	700 000	600 000	MINEPIA_IRAD
Production des alevins	4 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000	IRAD
Promotion de l'utilisation des farines locales	500 000	200 000	150 000	150 000	MINADER_MINCOMMERCE
Promotion du riz local à travers les réseaux de grande distribution	1 080 000	660 000	210 000	210 000	MINCOMMERCE MIRAP
Vulgarisation des produits laitiers « Made in Cameroon »	400 000	100 000	150 000	150 000	MINCOMMERCE
AXE 3 : AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA RECHERCHE, À LA FORMATION ET AUX FINANCEMENTS	26 680 000	18 305 000	4 140 000	4 235 000	
Accompagnement à la structuration de la filière	900 000	300 000	300 000	300 000	MINADER_MINEPIA
Accompagnement des acteurs à l'élaboration de leurs plans d'affaires	50 000	0	25 000	25 000	MINEPIA
Accompagnement des producteurs privés pour l'obtention des financements (fonds de soutien et de garantie)	600 000	200 000	200 000	200 000	MINADER_MINEPIA
Appui à l'achat du riz paddy	14 400 000	14 400 000	0	0	SEMRY_UNVDA
Appui à la labélisation des produits et sous-produits	600 000	160 000	220 000	220 000	MINPMEESA
Mise en oeuvre du Programme d'Appui à l'Employabilité des jeunes diplômés de l'Enseignement Supérieur pour la création des Entreprises (PRO-PAEJ)	1 000 000	300 000	300 000	400 000	MINESUP
Renforcement des capacités techniques des acteurs de la filière	3 730 000	1 145 000	1 295 000	1 290 000	CAPEF_IRAD_MINADER_MINEPIA_MINPMEESA
Subvention de fonctionnement aux établissements publics	5 400 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	MINFI
Total Axe 1 + Axe 2 + Axe 3	1,437,821,519	259,770,388	535,926,123	642,125,008	

Annexe 2 : Liste des personnes ayant contribué à l'élaboration du PIISAH

A PILOTAGE ET ORIENTATION

ALAMINE OUSMANE MEY, MINEPAT
TASONG Paul, MINDEL/MINEPAT
TCHOFFO Jean, Secrétaire Général MINEPAT
SCHOUAME Alexandre Magloire, Chargé de Mission /SPM

B GROUPE TECHNIQUE D'ENCADREMENT DES TRAVAUX

Président : ZOUTENE DOUFENE, DGPAT

Vice-Président : TAMBA Isaac, DGEPIP

Membres :

BAFAKAN Roger, CT3/ MINEPAT
PEDIE Strafort, CT4/ MINEPAT
NNANGA Ernest, DPPS
DEBOK Guy, DATZF
MZOGANG Patrick, D4P
MENDO Paulin, DAPE
TEUBISSI Francis, DSR
OKOUDA Barnabé, DE/CAMERCAP-PARC

C SECRETARIAT TECHNIQUE

C.1 Coordination

EDZENGTE ABENG Pascal Hervé, CG/P019
Dr. SAIDOU Hamadou, CCPE/DGPAT
BOUBAKARY OUMAROU, CCERL/DAJ

C.2 Membres :

BIDJOGO Pauline F. épouse TA, CSIM/DGPAT
KALTSAM MAGRAMA, CEA/DGPAT
NOUSSI METSAKEU, CEA/DGEPIP
BISSO BISSO Josué, Cadre DGPAT
ESSINDI AMBELA, Cadre/ DGPAT
ASTA GOLOBI, Cadre/ DGPAT
NNANGA Germère, Cadre/ DGPAT
EWANGO SISSY, Cadre / DGPAT
NGIMBOUS Odile épouse AKOA, Cadre/ DGPAT
METUGE Elvis, Cadre/ DGEPIP
TCHIPNJO épouse KAMGAING, Cadre/ DGEPIP
IYAWA Joseph, Cadre/ DGEPIP
VAIHOD Jonas, Cadre/ DGEPIP
MPESSA Hortense, Cadre/ DGEPIP
FOPA Armand, Cadre DGEPIP
MVONDO Carole, Cadre DGEPIP
WAKAP Ariane, Cadre DGEPIP

D CONSULTATIONS PARTICIPATIVES DES ADMINISTRATIONS

D.1 MINEPAT

ELIME OBAM, Chef Cellule
EDZOUYOU Diane Virginie, Chef Cellule

D.2. MINADER

NTAKEU Bruno, DEPC
FOUDAMA, DDA
NGUIMGO ALIKOU Clotaire, Sous-Directeur
NDAM NJIEMESSA Mounir, Chef Cellule
NDANGA Philippe, CPIE
MESSIA MESSIA Georges, CEA
THOMPSON TABE Ndip, Coordonnateur PNADCC-LG
TANDEM Gilberte epse MONE NGOU, Coordonnateur Projet Palmier
BILA Stanislas, Coordonnateur PADRT
MAIHAOUSSA NGAFWE Felicité, Coordonnateur PROSAPVA
KENZONG Pierre, Coordonnateur PAPMAV
MAGNE Anne, Cadre

D.3 MINEPIA

KEMGANG Henry-Serge, Chef de Division
MVOUGAH Ferdinand, Chef de Service
YIWE Roger, CEA
DIMBEG Antoine, Cadre
ATANGANA ENGONGA, Cadre
MPOMEZOK Vanessa, Cadre

D.4 MINPMEESA

BOBO MOHAMADOU, Directeur
TCHANA Sylvie, Celstat
TSANGA François, Chef de Service

D.5. MINDCAF

KAMGANG Constante Clarisse, Directeur
ETEME NDZANA, Chef de Cellule
MBARGA Guy, Cadre
ETONG Ines, Cadre

D.6 MINCOMMERCE

ELEMVA Barbara, Chef de Brigade
NDAH NJI Mirabel, DCI

D.7 MINMIDT

Dr. KABIENA, Directeur
KINKOU DONGMO, Sous-Directeur
IPODA NZOUTOUP, IE

D.8 MINEE

ENYEGUE Germain, CSETN
KEUGNE DJONTU Beranger, CSER

D.9 MINTP

TOUKO ENTIEU Charly, Chef de Cellule
TEHNA MAWO, CEA

D.10 MINESUP

EVINA NLO'O Serge-Patrick, Directeur
NGO NSOGA Rebecca, CEA/CEP

D.11 MINFI

NTUBA Denis, CEA/DGD
TCHOUGANG KOUAKEP Raissa, CEA/DGI

D.12

AUTRES STRUCTURES

AKOULONG Christophe, CAPEF
YONGA Simon, Coordonnateur CRFC
NGOME Francis, IRAD
EHABE Eugene, IRAD
ETCHU Kingsley, IRAD
TADONE Martin, IRAD
TOWOMBA Jacques, IRAD
KANGA Michel, MIRAP
KOUAM PFEUDIE Patrick, MIRAP
MOHAMADOU, Office Céréaliier
FISSOU KOUMA, SEMRY
EWANE NKOUME, SEMRY
KOULAGNA Denis, SODEPA
KAMEGNI Marcel, SODEPA
ANDANGFUNG Eric, UNVDA

BIBLIOGRAPHIE

Centre d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Économiques et Sociales du Cameroun (2022), *La crise ukrainienne, quelles leçons pour l'Afrique et le Cameroun ? Comment rendre le made in Cameroon plus visible et disponible pour tous ?*, Note de veille économique et stratégique n°2022/03 du 07 avril 2022.

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (2023), Stratégie de développement de la riziculture, 2023-2030.

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2018), Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2021), *Quelle politique rizicole pour l'émergence du Cameroun en 2035*, Note d'analyse prospective N°004/2020.

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2021), *Vers la substitution des importations de poisson au Cameroun*, Note d'analyse prospective N°005/2020.

Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2023), Actes de la concertation MINEPAT-Secteur Privé, Douala, 30 mars 2023.

République du Cameroun (2009), Cameroun Vision 2035.

République du Cameroun (2020), Stratégie de Développement du Secteur des Industries et Services 2020-2030.

République du Cameroun (2020), Stratégie Nationale de Développement, 2020-2030.

République du Cameroun (2020), Stratégie Sectorielle de Développement des Infrastructures 2020-2030

République du Cameroun (2020), Stratégie de Développement du Secteur Rural/Plan National d'Investissement Agricole 2020-2030.

République du Cameroun (2021), Plan de relance post-COVID19.

République du Cameroun (2023), Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2024-2026.